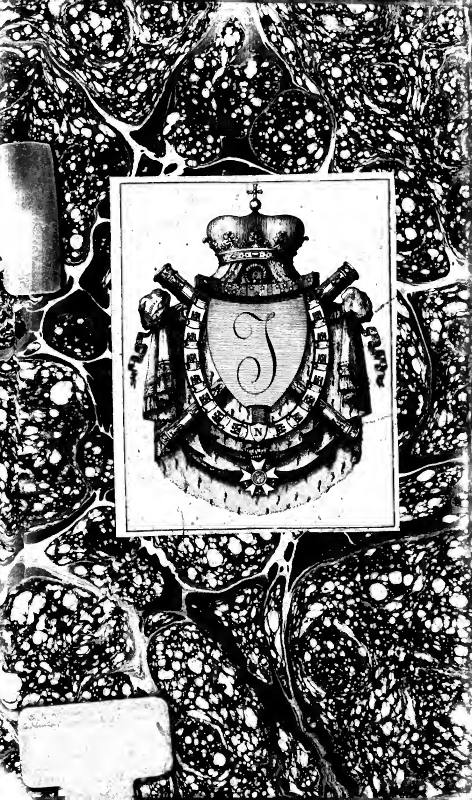
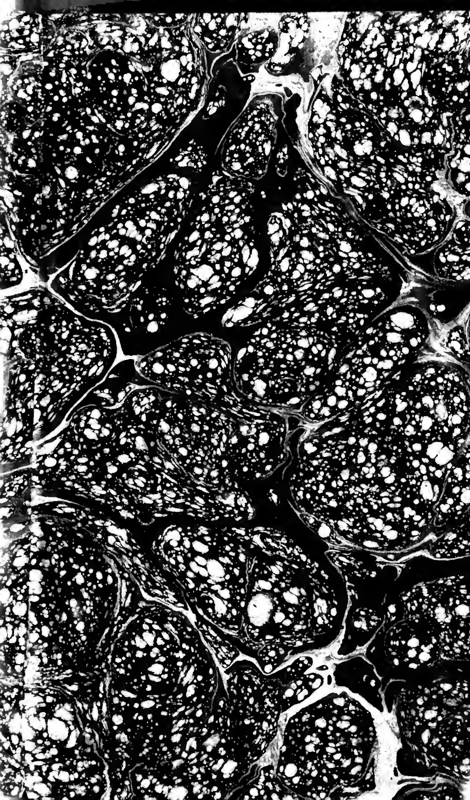








Digitized by Google

Palat. X. 20

Digitized by Google

DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

TOME QUATRIÈME.

569210

DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE,

PAR M. NECKER,

Avec des Additions de l'Auteur.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

An V. (Juin, 1797.)



Digitized by Google

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SECTION PREMIERE.

République Fédérative.

Exemple des Américains.

Il est deux conditions premières, deux élémens politiques, en combat dans la République Française, l'Egalité parfaite et l'Indivisibilité du Gouvernement.

La réunion de ces principes est, je le crois, inconciliable avec l'ordre et avec la liberté dans un grand Etat.

L'Indivisibilité du Gouvernement,

considérée d'une manière générale, oblige à faire sortir d'un seul foyer, d'un même centre, toute la Législation, toute l'Administration et toutes les dispositions fondatrices et conservatrices de la subordination sociale.

Ce but n'est pas hors de l'atteinte du despotisme, et l'entreprise ne l'effraie point; car il multiplie les moyens de tyrannie, il les rend plus rapides à mesure que la circonférence de l'Autorité s'agrandit.

Mais si l'on veut, dans un vaste espace et au nom du bonheur des hommes, éloigner l'usage de ces funestes moyens, on doit alors, ou renoncer au système de l'Egalité parfaite, afin de pouvoir donner à l'Autorité tous les secours qui naissent des idées d'égards et des sentimens de respect; ou renoncer à l'indivisibilité du Gouvernement, afin de

circonscrire la tâche du Pouvoir Suprême dans les limites qui peuvent donner l'espérance de concilier l'ordre avec l'Egalité.

L'Amérique présente le modèle de ce dernier ordre de choses. Les Etats dont elle est composée ont chacun leur Gouvernement particulier; mais par le lien d'un Gouvernement Fédératif, ils ne forment qu'une même Nation ; et c'est à ce Gouvernement Fédératif, sous le nom de Congrès, qu'ils ont confié la direction suprême de tous leurs intérêts semblables ; le commerce, les monnoies, les chemins, les alliances, la paix et la guerre, et le soin de porter secours aux Corps politiques de chaque Etat particulier.

Ainsi, par un double service, l'Autorité Fédérative empêche que la division du Gouvernement intérieur n'affoiblisse la Puissance Nationale, comme elle

empêche aussi que les Corps politiques de chaque Etat ne soient ébranlés par les mouvemens inséparables du principe de l'Egalité; et de plus, toujours par l'effet de son institution fédérative, l'Amérique, sans rien perdre de l'éclat extérieur qui appartient aux grands Etats, peut conserver les mœurs domestiques, qui sont le partage des petits.

Admirable système ! et le seul convenable, je le crois, à une vaste République démocratique. Admirable système encore en lui-même, et qui peut supporter le parallèle avec toute espèce d'organisation politique ! C'est vers un Gouvernement de ce genre que les Législateurs Conventionnels auroient dû porter leurs regards, dès qu'ils vouloient mettre en République une Communauté de vingt-cinq millions d'hommes. Mais sans examiner jamais une si importante, une si profonde question, sans jamais en former un sujet

de délibération, ils ont fait une insulte du mot de Fédéraliste, comme ils en avoient fait une du mot de Royalisme et du mot d'Aristocratie. C'étoit commencer par la fin; et telle a été constamment, si l'on y prend garde, la marche politique des Dictateurs de la France, à dater même de leur première Magistrature, le règne initiatif de l'Assemblée Constituante.

Ils ont dégradé le Pouvoir Exécutif, avant d'examiner si ce Pouvoir, dans l'ordre social, n'étoit pas la pierre de l'angle.

Ils ont ridiculisé la Royauté, avant d'examiner si, pour le Gouvernement indivisible d'une immense contrée, la majesté du premier rang n'étoit pas une idée savante et philosophique.

Ils ont avili les Ministres du Culte, avant d'examiner si la nombreuse classe

du Peuple pouvoit séparer le respect dû à la Religion du mépris jeté sur ses interprètes.

Ils ont discrédité la Religion même, avant d'examiner si la morale pouvoit se passer de cet appui.

Ils ont irrité les Puissances Etrangères, avant d'examiner s'il étoit avantageux à la France d'entrer en guerre avec elles.

Ils ont détruit tous les impôts existans, avant de songer à leur remplacement.

Ils ont adopté tous les signes de la familiarité la plus triviale, avant d'examiner si l'Egalité même pouvoit se concilier avec l'ordre public.

Ils ont, comme je l'ai dit, traduit en objet de haine le Gouvernement Fédératif, avant d'avoir examiné ce qu'il étoit en lui-même et dans ses rapports avec les principes de l'Egalité absolue.

Enfin ils ont discrédité toutes les idées anciennes, avant d'examiner s'ils trouveroient dans les nouvelles de quoi former un bon système social; et ils se sont défendus long-tems de l'autorité des exemples, avant de s'être assurés si c'étoit une originalité glorieuse que de composer une Législation morale et politique, avec les délaissés de l'expérience et les rejets de la raison.

La dernière Constitution Française est un commencement d'expiation à tant d'erreurs amenées par une ambitieuse vanité.

On ne sauroit douter que les auteurs de cette Constitution n'aient rassemblé leurs regards sur un modèle connu; mais en cherchant à imiter le Gouvernement Suprême de l'Amérique, ce Gouvernement si bien concerté, ils ont altéré ses principaux traits. Ils ont pris

de lui les deux Chambres, mais l'Etat passif de l'une d'elles et son langage monosyllabique appartiennent à leur invention. Ils ont placé le Pouvoir Exécutif en dehors du Pouvoir Législatif, mais ils ont rejeté les prudentes connexions que les Américains avoient établies entre ces deux Pouvoirs, et dont j'ai déjà rendu compte. Cependant la différence capitale, la différence mère, entre les deux Constitutions, c'est que les Français, après avoir exagéré le principe de l'Egalité consacré par les Américains; après l'avoir étendu jusques à l'indifférence pour la qualité de propriétaire; après l'avoir incrusté jusques dans les mœurs habituelles et dans les manières, y ont réuni l'unité et l'indivisibilité du Gouvernement, condition incompatible, dans un grand Etat, avec le principe de l'Egalité.

L'Amérique a bien aussi l'étendue,

elle a bien aussi l'Egalité dans une certaine mesure, mais elle n'a point l'unité et l'indivisibilité du Gouvernement ; et cette différence, dont on n'a point tenu compte, cette différence fait tout.

La seule Autorité suprême qui se rapporte à l'Amérique entière, est une Autorité Fédérative, une Autorité à l'abri, par son objet et par sa nature, de démêlés continuels avec les intérêts et avec les passions des hommes. Ce sont les Gouvernemens particuliers de chaque Etat qui exercent la partie délicate de l'Autorité civile et politique ; et jusques à présent ces Etats n'ont, en mesure moyenne, qu'une population égale à la population d'un seul Département de la France. Comment supporteront-ils l'Egalité lorsque le tems les aura grandis? Nos descendans le sauront. Tenons-nous en donc à remarquer, à rappeler de plusieurs manières que l'Autorité Suprême déposée

entre les mains du Congrès, sous le nom de Fédérative, ne gouverne point les Etats particuliers, mais qu'elle sert de tutèle à leur organisation politique; qu'elle remplit l'office des garanties étrangères, recherchées par les petits Etats de l'Europe pour la stabilité de leur Gouvernement domestique.

Remarquons encore et répétons que, par une heureuse réaction, les Corps politiques des Etats particuliers de l'Amérique servent de soutien à l'Autorité Fédérative qu'ils ont formée tous ensemble pour la direction de leurs intérêts communs.

Remarquons enfin de nouveau, que tout est en support de l'Egalité dans cet ingénieux système, puisque l'Autorité particulière de chaque Etat se rapporte à un petit nombre d'hommes, et l'Autorité universelle du Congrès à un petit nombre d'intérêts.

Ainsi dans une vaste contrée, où l'on voudroit unir ensemble l'ordre et la liberté, et où, dans le même tems, on se trouveroit forcé de rejeter l'idée d'une Monarchie tempérée et l'idée d'une République Fédérative, on devroit au moins se rapprocher de l'esprit essentiel de ces deux Constitutions. La diminution de la tâche du Gouvernement, quand on vise à la plus grande Egalité. Le relief et la haute considération du Pouvoir Suprême, quand on veut une Autorité indivisible. Et ce seroit dans ces deux dimensions qu'on devroit travailler en France aujourd'hui, si l'on vouloit affoiblir les dangereux effets des principes politiques entre lesquels on s'est placé.

Jamais les Américains n'auroient pu soutenir le principe de l'égalité, et vivre en paix, au milieu de la liberté la plus parfaite, s'ils avoient adopté un Gouvernement indivisible pour tout leur pays,

un Gouvernement indivisible pour toutes les parties de l'ordre civil et politique; et cependant ils auroient été favorisés dans cette tentative par diverses circonstances inhérentes à leur situation particulière, et qui toutes concourent efficacement au maintien de la discipline sociale. Leur population encore inférieure aux occasions de travail; leur dispersion en grande partie dans l'intérieur des campagnes; leur séparation de l'Europe, leurs mœurs, leur esprit religieux, leur naturel paisible et tous les attributs de la jeunesse politique.

Et la France, sans aucun de ces secours, auroit l'espérance d'atteindre à l'union précieuse de l'ordre et de la liberté, en donnant pour base à sa Constitution l'égalité démocratique, et l'unité; l'indivisibilité du Gouvernement! Elle auroit cette espérance avec ses vingt-cinq millions d'hommes rangés sur un ligne d'éducation, dont les deux extrêmes se

trouveront toujours à une prodigieuse distance ! Elle auroit cette espérance, au sein d'un pays dont les connexions, dont les intérêts sont multipliés à l'infini, et qui, par sa position centrale, se grossit tous les jours des vagabonds de l'Europe! Elle auroit cette espérance, avec un caractère national, inconstant, inquiet, tout de feu dans les commencemens, tout de tiédeur dans la durée, tout d'impatience à la fin; et qui n'est aux idées graves, au sérieux politique, à la liberté même, que par excès ou par enthousiasme ! Enfin la France auroit cette espérance; elle se persuaderoit de réunir l'ordre et la liberté, sous un Gouvernement unique et au milieu du tumulte de l'égalité! Elle auroit cette espérance, lorsque les liens religieux sont brisés, lorsque l'autorité paternelle est anéantie, et lorsque tous les principes régulateurs sont en discrédit, les opinions en libertinage et les mœurs en désarroi! C'est se

livrer, je le crois, à une grande illusion; et sous de pareilles conditions, un pays tel que la France ne pourra se garantir du désordre ou du despotisme.

Que seroit-ce, si l'esprit de conquête dont on commence à faire parade, si cet esprit qui caractérise déjà le Gouvernement Français, se fortifioit encore et se perpétuoit? Il seroit visible alors que ce n'est pas de liberté dont on se soucie, mais de pouvoir et de renommée; car la nécessité du despotisme s'accroît avec l'étendue d'une association politique, lorsque cette association doit être régie par une seule Autorité. Les sages Américains ont si bien reconnu la vérité de ce principe, qu'ils ont manifesté l'intention où ils étoient de diviser un Etat particulier en deux Gouvernemens, à l'époque où sa population auroit pris un grand accroissement; et ils ont déjà réalisé ce projet. Ils ont, en quelque

manière, évalué, mesuré l'étendue des devoirs auxquels une Autorité peut suffire sans aucune violation de la liberté, sans aucune atteinte au principe de l'égalité, et ils n'ont cherché la force que par l'union fédérale. La France, au contraire, veut que l'unité de Gouvernement serve à l'égalité, à la liberté et à la puissance; elle le veut avec tel nombre d'habitans, d'associés politiques que pourront donner ses conquêtes; et c'est le nom de République qui doit à lui seul garantir ce systême. Spectacle singulier! La même Nation qui réussira peut-être à maîtriser le Monde, restera chez elle sous l'asservissement, sous l'empire d'un mot: et au milieu du despotisme nécessaire à la conservation de son nouvel ordre social, elle se dira libre, pour n'avoir plus de Roi et s'être étiquetée Républicaine.

Sans doute, et l'on doit aussi le dire, il existe en France un esprit en contradiction

avec le succès d'un Gouvernement Fédératif. Les Américains, dans leurs petits Etats, se contentent d'être heureux. Il faut plus aux Français, et toujours ils chercheront essentiellement le mouvement, le bruit et la gloire. Ainsi, bien qu'ils pussent conserver en Europe une haute contenance et y jouer un rôle éclatant par la Fédération des divers Etats dont la France seroit composée, ils regretteroient le tems où ils formoient, d'une manière plus directe, les parties d'un grand tout. Les Américains, divisés qu'ils étoient en plusieurs Etats, ont monté de considération quand ils se sont fédérés. Les Français, au contraire, rassemblés depuis plusieurs siècles sous une même domination, se croiroient baissés dans l'opinion, s'ils n'étoient plus unis ensemble que par un lien fédéral. Tout le mal cependant seroit en imagination; car un Gouvernement indivisible, quand il a besoin de violence pour se soutenir,

est

est une occasion plus sûre, une source plus constante de haines et de séparations, qu'un Gouvernement Fédéral conduit par des moyens doux.

C'est une véritablement belle chose qu'une institution politique où, sans aucune atteinte à la liberté, et avec la plus légère aristocratie, on tient en paix un vaste pays, où les Législateurs, partout à côté des Citoyens, peuvent suivre de près leurs besoins, et accroître, sans méprise, le bonheur des individus et la prospérité publique. L'événement eût pu mal répondre aux espérances, que la tentative eût fixé l'intérêt de toute l'Europe.

L'admiration sera plus grande encore, dira-t-on peut-être, si l'on voit le même but parfaitement rempli avec un Gouvernement unique, avec un Gouvernement indivisible et au milieu de l'égalité la plus absolue.

On ne le voit pas. On ne le verra jamais.

C'est la convenance particulière d'une Capitale, flatteusement caressée par les divers Législateurs de la France, qui formera toujours obstacle à l'établissement d'une République Fédérative. Paris veut non-seulement rester le centre du Gouvernement, mais il lui plaît encore que ce Gouvernement, placé dans son sein, donne des loix à toute la Nation; qu'il distribue toutes les places, et que la Capitale de l'Empire soit l'unique dépôt de tous les revenus, le lieu de versement de toutes les dépenses. C'est à la faveur de telles circonstances que Paris exerce, sur la France entière, la plus violente domination, la plus forte aristocratie. Et comme les menaces et la louange seront toujours des armes puissantes contre la peur et la vanité, les Sections de Paris qui parlent aux Députés de la Nation,

qui traitent avec eux corps à corps, auront habituellement une grande influence sur les délibérations législatives.

Les effets d'un pareil crédit deviendroient bien moins dangereux, si l'on établissoit en France une République Fédérative. Paris, sans doute, demeureroit le centre et le chef-lieu du Gouvernement; mais ce Gouvernement n'auroit, dans son Département, que les intérêts communs à tous les Etats de l'Union. Paris, dépouillé d'une autorité dont il a beaucoup abusé, seroit dédommagé de cette privation par le retour de son ancienne tranquillité. Il ne dicteroit plus des loix à toute la France, mais il cesseroit aussi d'être le théatre des passions les plus déréglées. Certes, il gagneroit à un pareil échange. Et pourroit-il d'ailleurs considérer comme une possession inébranlable, l'espèce de tyrannie qu'il exerce sur les Législateurs de la France; et une Nation qui a fait

tant de sacrifices pour la liberté ou pour son image, finiroit-elle par se plier débonnairement au joug impérieux d'une seule ville?

Que si au contraire, et par une suite des derniers événemens, les Sections, les Clubs de Paris, perdoient leur autorité; que si l'ardeur des esprits absolument éteinte, on voyoit les habitans de la Capitale ne plus songer qu'aux plaisirs et à la fortune, on doit s'attendre qu'alors le Gouvernement, affranchi d'une surveillance embarrassante, useroit du pouvoir sans contrainte; mais bientôt aussi les Départemens qui, jusques à présent, ont obéi à l'opinion publique, encore plus qu'aux loix, s'indigneroient de l'indifférence des Parisiens; et avertis de chercher une autre sauve-garde, leurs vœux se tourneroient vers un Gouvernement Fédératif, vers un Gouvernement qui donne à chaque partie de l'Empire

des Tuteurs particuliers, et qui dépose uniquement entre les mains de l'Autorité Centrale les intérêts politiques et les intérêts de commerce.

On reproche aux Gouvernemens Fédératifs en général, de rassembler avec moins de célérité les ressources nécessaires contre les ennemis extérieurs; d'être moins propres à la guerre que les Gouvernemens indivisibles. Mais l'objection s'affoiblit en l'appliquant à un pays dont la puissance naturelle vient de se développer d'une manière si frappante pour les autres Nations et si instructive pour lui-même. Nul doute que la France ne fût respectée et qu'on ne gardât la paix avec elle, si on lui voyoit un Gouvernement sagement constitué, et qui fût dispensé de chercher un appui dans le mouvement et l'agitation.

Supposons néanmoins que la France

fût derechef obligée de rassembler de grandes forces militaires, on pourroit mettre en doute si, à l'avenir, la République indivisible auroit un avantage, un avantage constant, du moins, sur la République Fédérative. Ne perdons pas de vue une vérité très-importante. Le Gouvernement de la République Française, en même tems qu'indivisible, a toujours été complétement despotique; et ce n'est pas un tel Gouvernement que l'on peut regretter, que l'on peut désirer. Cependant, sans l'impression profonde de terreur que des tyrans farouches avoient répandue, on ne fût jamais parvenu à des levées de soldats aussi nombreuses. Qu'on ne s'attende pas non plus au maintien, sans altération, de cette ardeur militaire, excitée par les prémices ou les avant-coureurs de la liberté et si fortement accrue par le fanatisme qui se mêle à tous les nouveaux sentimens. Les passions se calment avec le raisonnement;

et les noms sur-tout ne tiennent lieu des choses que pendant un tems. C'est donc du bonheur social et du désir de le conserver qu'il faut attendre à l'avenir le dévouement militaire ; et ce bonheur est toujours le résultat d'une sécurité parfaite, réunie au doux sentiment de la liberté. Ainsi donc, le Gouvernement qui assureroit le plus sûrement ces deux biens, seroit aussi le meilleur pour la force publique : il le seroit au moins dans la succession des tems ; car le fanatisme passe, et graces au Ciel la tyrannie aussi.

C'est, comme je l'ai annoncé, d'une manière générale que je traite un sujet dont les rapports avec une circonstance particulière ne peuvent jamais être fixés à l'avance. Et je rappelle cette observation, afin de justifier un petit nombre de réflexions que je dois faire encore, et qui, dans le vague de l'avenir, ont une chance d'utilité.

On trouvera dans la Constitution Fédérative de l'Amérique le modèle parfait d'un pareil Gouvernement; et dans un Ouvrage excellent, publié sous le nom *du Fédéraliste*; les motifs explicites de tous les articles de cette Constitution. Les Auteurs sont M. Hamilton, M. Madisson et M. Gay, trois Américains du mérite le plus distingué; et l'on est frappé de la raison douce et flexible qui caractérise leurs pensées et leurs expressions; manière si différente des Politiques Français, qui ramènent tout à une ou deux idées dont ils se sont déclarés les Chevaliers et qu'ils ont célébrées jusques à présent avec une ardeur de novices.

Les grands Etats qui seroient jamais appelés à fonder une République Fédérative, auroient la liberté d'en rendre toutes les parties égales, soit par leur population, soit par l'uniformité de leur Constitution domestique. C'est un avantage

que n'a pu se procurer l'Amérique, soumise depuis long-tems à de certaines divisions politiques.

Il me semble que, pour la France, une réunion de trois ou quatre Départemens auroit dû former un Etat distinct; et dans cette circonscription de neuf à douze cent mille ames, un Gouvernement particulier, sous la protection d'un Gouvernement Fédératif, pourroit entretenir l'ordre public sans le secours d'aucune Aristocratie; exclusion toutefois qu'il ne faudroit pas étendre au rejet des distinctions de propriété, et sur-tout à la proscription des idées habituelles d'égards et de respect; sorte de moralité absolument nécessaire pour gouverner avec douceur la plus petite société politique.

Les sages Américains trouveroient peut-être trop considérable, pour une seule Administration, la réunion

que je viens de désigner; mais au génie François il faut en toutes choses un peu de grandeur; et l'on auroit de plus à faire observer que, dans un pays où les diverses portions du territoire se joignent en cercle, où nulle au moins ne se prolonge de manière à s'éloigner fortement du centre, on formeroit avec peu d'inconvénient des Etats particuliers d'une certaine étendue, puisque serrés de près les uns par les autres, aucun ne pourroit sans danger enfreindre les loix fédérales.

Une des dispositions de la Constitution des Etats-Unis seroit très-difficile à transporter en France. Le Pouvoir Exécutif est placé dans les mains d'un seul Magistrat, éligible tous les six ans; et les Américains ayant un homme en accord avec une si haute distinction et par son caractère et par sa fortune et par le rôle éclatant qu'il a joué dans la Révolution

du pays, aucune disproportion n'a blessé jusques à présent les yeux délicats des Républicains.

Cette harmonie existera-t-elle sous les successeurs du grand Washington? Et la France République auroit-elle plusieurs hommes, en auroit-elle un seul que ses égaux voulussent avoir long-tems pour supérieur? La vanité nationale seroit bientôt impatientée; et pour la contenir, pour la soumettre, ce n'étoit pas trop autrefois de la Royauté et de la Royauté encore dans la Maison de l'Europe la plus ancienne et la plus illustrée.

Il suffit rigoureusement à un Monarque héréditaire d'être doué de qualités communes; car ce qu'on attend essentiellement de sa médiation, c'est la continuité d'un même respect pour l'Autorité Suprême. Je parle ici des Gouvernemens tempérés et je développerai cette idée dans la

Section suivante. Mais un Chef temporaire, un Chef pris dans la masse générale des citoyens, doit nécessairement réunir des qualités assorties au rang qu'on lui donne librement et qu'il accepte de même. Et il ne faut pas moins que les mœurs simples du Peuple Américain, que sa disposition à honorer les grandes qualités morales et à respecter l'homme consacré par la loi ; il ne faut pas moins que toutes ces circonstances pour faire tolérer pendant six ans l'élévation suprême d'un seul homme, pour la faire tolérer au milieu des loix et des idées d'égalité. Mais si le tems introduisoit parmi les Américains les sentimens de jalousie qui règnent impérieusement dans toutes les vieilles sociétés politiques, et supposant encore que ces sentimens ne permissent plus de remettre à un seul homme le Pouvoir Exécutif des Etats-Unis, on ne devroit point s'effrayer de cette révolution. Le systême fédéral a cela de précieux, qu'il pourroit

subsister également, ou en attribuant le Pouvoir Exécutif à un seul homme, ou en le confiant à une réunion de plusieurs personnes, comme en France, ou en le déposant entre les mains d'un Sénat avec une Présidence tournante. Les affaires d'une fédération sont tellement circonscrites, elles ont si peu de relations avec les amour-propres et les intérêts individuels, qu'on pourroit, sans aucun danger essentiel, en modifier la direction de diverses manières. Il n'en est pas de même, il s'en faut bien, d'un Gouvernement un et indivisible au milieu d'une immense contrée.

Qu'on ne perde donc point de vue, en comparant les deux Républiques de France et d'Amérique, qu'un trait essentiel, qu'un trait décisif les distingue, c'est le Gouvernement indivisible de l'une et le Gouvernement Fédératif de l'autre; et entre ces deux Républiques la Nation

la plus considérable en nombre d'habitans aura le Gouvernement indivisible, tandis qu'en principe ce devroit être tout le contraire. Mais bien que l'Amérique contienne au plus aujourd'hui cinq millions d'ames, elle perdroit, je n'en doute point, et sa liberté civile et politique et ses mœurs et sa tranquillité intérieure, le jour où, encore Républicaine, elle se soumettroit à un Gouvernement unique, à un seul Corps Législatif, à une seule Autorité Exécutive. Cette belle simplicité deviendroit pour elle un principe de désordre, une source de confusion; cette belle simplicité bouleverseroit en entier l'Amérique et son bonheur.

Les habitans des districts, désignés aujourd'hui sous le nom d'Etats particuliers, ne verroient plus autour d'eux des Législateurs, des Patrons et des Guides; ils se trouveroient avec toute l'Amérique sous l'inspection des Agens

et des Commissaires d'un Pouvoir unique et suprême, d'un pouvoir cependant d'institution populaire, et qui toujours en doute de l'obéissance, s'aideroit du despotisme pour créer sa considération ou pour réussir à s'en passer.

Terminons donc cette Section comme nous l'avons commencée, et en disant de nouveau que, dans un vaste pays, les idées d'Egalité et l'Unité, l'Indivisibilité du Gouvernement sont inconciliables; que, dans un vaste pays, il faut opter entre le systême des Républiques Fédératives et le systême d'une Monarchie tempérée; le premier propre à maintenir l'ordre et la Liberté, nonobstant l'Égalité; le second propre à remplir ce même but, nonobstant l'unité et l'indivisibilité du Gouvernement.

SECTION II.

Monarchie tempérée.

Exemple de l'Angleterre.

On a dû souvent regretter l'ancien Gouvernement de la France. Que n'eût-on pas regretté au milieu de tant de malheurs et de tant de crimes ! On a pu, même au tems des premières espérances, redouter toute espèce d'altération à une vieille manière d'être ; car en Gouvernement, l'existence forme à elle seule un titre de recommandation, parce que les transitions à un nouvel état politique sont toujours accompagnées de danger. Mais lorsque ce titre de recommandation est détruit, et que, pour revenir où l'on étoit, il faut courir tous les hasards

attachés

attachés aux commotions civiles et aux métamorphoses politiques, on doit alors considérer la chose ancienne en elle-même et la juger par sa propre valeur.

Or, sous un pareil aspect, imaginera-t-on que, librement et de choix, aucune Nation, aucune collection d'hommes donnassent leur adhésion à un assemblage mobile d'usages et d'exceptions, dont aucun Concordat, aucune Charte, n'auroient tracé la démarcation, et dont l'autorité dominante seroit toujours l'interprête? Imaginera-t-on que, librement et de choix, aucune Nation donnât son assentiment à un système social, où le Pouvoir Législatif seroit placé d'une manière incertaine, seroit errant, selon les tems et les circonstances; et tel étoit pourtant le résultat de l'ancien Gouvernement Français.

Le Monarque et les Jurisconsultes

Royaux soutenoient que ce pouvoir appartenoit au Prince et qu'aucune Magistrature n'avoit le droit de mettre obstacle à son exercice et de franchir les bornes d'une représentation ou d'une remontrance.

Les Parlemens, au contraire, et leurs Orateurs, prétendoient que, sans un enrégistrement libre, la loi n'étoit jamais complète et ne pouvoit commander l'obéissance.

Aucune de ces deux interprétations du Droit public de la France ne devoit convenir à l'intérêt national, et toutes deux blessoient encore les principes les plus communs de la science politique.

Comment se prêter à l'idée que, dans un Gouvernement bien ordonné, le Pouvoir Législatif en entier, sans modification et sans partage, appartienne à un seul individu; qu'il lui appartienne

par droit de succession et avec la faculté de l'exercer à treize ans; qu'enfin ce pouvoir illimité soit cumulé dans ses mains avec le Pouvoir Exécutif et avec le Pouvoir arbitraire d'exiler et d'emprisonner?

Comment admettre, dans un autre sens, que l'autorité des loix générales pût être raisonnablement soumise à l'approbation de treize Parlemens placés en divers lieux du Royaume; que cette autorité dût être subordonnée à l'opinion de treize Corps de Magistrature, occupés habituellement du jugement des procès entre les particuliers, et dévoués ainsi presqu'uniquement à l'étude et à l'application du Droit Civil?

L'accomplissement du bien de l'Etat devoit-il dépendre du concours de tant de volontés séparées? Et la plus auguste des prérogatives, l'association au Pouvoir Législatif, devoit-elle être l'appanage d'un certain nombre d'offices obtenus à prix d'argent?

Etoit-il séant encore aux Cours Souveraines d'appeler du Roi trompé au Roi détrompé, pour se défendre des conséquences de l'ancien adage monarchique : *Qui veut le Roi, si veut la Loi ?* Enfin, étoit-il supportable, en raison et en sens commun, que, dans cette lutte continuelle entre les prétentions législatives des Rois et des Parlemens, l'arme offensive des uns fût l'exil et les emprisonnemens ; l'arme défensive des autres, le refus de rendre la justice aux particuliers ?

Cependant, près d'une prétention toujours subsistante de la part des Parlemens, d'être et de composer une partie intégrante du Pouvoir Législatif, on remarquoit leur parfaite indifférence aux actes arbitraires du Gouvernement ; et s'ils ont réclamé plusieurs fois, d'une manière générale, contre les abus des Lettres-de-cachet, jamais ils n'ont pris en mains la cause d'un particulier ; jamais

ils ne l'ont défendu contre l'oppression, à moins qu'il ne fût associé à leur Magistrature; et ils ne croyoient pas sans doute que leur autorité pût s'étendre plus loin.

Je resserre des idées que j'ai déjà indiquées, en parlant des tems passés, au commencement de cet ouvrage. J'ai voulu seulement rappeler ici, que si les mœurs publiques et les qualités des Princes ont prêté, sous différens règnes, un caractère de modération au Gouvernement Français, ce n'est pas toutefois en examinant la Constitution de ce Gouvernement qu'on peut le placer au rang des Monarchies tempérées.

On observeroit sans doute, et avec raison, que le Gouvernement Français ne consistoit pas originairement dans les droits réciproques des Monarques et des Parlemens, et qu'il faut chercher ses élémens primitifs dans les Etats-Généraux.

Mais un Corps politique, dont la vie, la mort et la renaissance ont dépendu durant tant de siècles de la volonté royale ou de l'empire instantané des circonstances, un tel Corps politique pouvoit-il être envisagé comme une condition intégrante de la Constitution Française ? pouvoit-il être présenté comme une garantie stable de l'ordre et de la liberté ?

Entendrions-nous dire : Qu'importe les temps passés ? Tout étoit corrigé par la Déclaration du 23 Juin 1789, par cette Déclaration où le Roi donnoit aux Etats-Généraux une consistance durable, en reconnoissant, d'une manière solemnelle, qu'à eux appartenoit le droit de consentir les impôts, et par une conséquence nécessaire, le droit aussi de régler et de fixer les dépenses publiques. Mais j'ai déjà montré ce qu'étoit cette Déclaration, et le peu d'influence qu'elle devoit avoir sur les tems à venir, sans l'appui

d'une Constitution sociale, forte de sa propre organisation. La Nation avoit cru, de toute ancienneté, qu'aucune Autorité ne pouvoit la soumettre à des impôts sans un acquiescement de ses Représentans. Ce fut long-tems l'opinion des Monarques eux-mêmes, et Charles VII fut le premier qui franchit ce principe. Ses successeurs suivirent la même trace, et les Etats-Généraux ne furent pas même convoqués sous le règne des deux Princes qui ont le plus augmenté, le plus multiplié les charges du Peuple, Louis XIV et Louis XV; preuve certaine que, dans la durée des tems, les droits de la Nation étoient mal soutenus par l'aveu de ses Rois et par leurs promesses.

La véritable balance du Pouvoir Suprême en France n'existoit pas dans l'organisation du Gouvernement, elle étoit toute entière dans l'autorité de l'opinion publique; autorité dont la force

s'étoit accrue avec le progrès des lumières et de l'esprit de sociabilité. Aussi, quand on veut présenter sous son plus bel aspect l'ancien Gouvernement Français, on ne doit pas arrêter les regards sur les foibles barrières opposées au Pouvoir arbitraire par la Constitution de l'Etat; il faut le montrer environné, tel qu'il l'étoit, surtout dans les tems modernes, environné de cette opinion publique qui, sans loix écrites, sans aucune supériorité légale, servit de modérateur à tous les genres d'excès et rendit à la Nation de si grands services. Mais où est l'autorité dont on n'ait point abusé? Le moment arriva où l'opinion publique, éblouie de ses propres succès, s'enorgueillit de son empire; elle voulut tenter tout ce qu'elle pouvoit, et ne sut pas se donner des loix à elle-même: alors elle passa les limites du bien, et l'on eut peine à la reconnoître, lorsque, descendue des hautes régions de la société où elle avoit établi son trône,

elle voulut se fortifier des sentimens imitateurs et des vœux déréglés de la multitude. Le mécontentement général scella cette alliance, et le Gouvernement, par ses fautes, en devint le promoteur.

Quoi qu'il en soit, depuis cette époque l'opinion publique est devenue si suspecte à tous les Princes, que, de plusieurs siècles peut-être, on ne lui permettroit pas de faire entendre sa voix. Et au moment où l'ancienne Autorité du Gouvernement se rétabliroit en France, le sentiment des dernières commotions seroit tel, que la moindre idée libérale paroîtroit incendiaire, et il n'existeroit alors aucune sauve-garde morale contre le despotisme. Raison de plus pour désirer qu'une liberté sage trouve constamment sa sûreté dans les conditions même du Gouvernement et dans son organisation.

Cependant, et puisqu'il est connu par

l'expérience des tems passés, que des circonstances étrangères au raisonnement et à la connoissance du mieux abstrait décident le plus souvent les révolutions politiques, on peut sans doute mettre en supposition le retour pur et simple de l'ancien Gouvernement Français. Que devroient dire alors au Monarque des Conseillers éclairés et des amis fidèles? C'est que l'Administration est tout, dans un système politique où il n'y a point de balance; qu'ainsi l'intérêt éminent du Chef de l'Etat est de bien gouverner; qu'il lui importe de s'entourer d'excellens Ministres; de s'occuper, sans relâche, de la félicité du Peuple; de se montrer sage, économe et juste, et de faire oublier, par une conduite irréprochable, les vices de l'institution sociale. Il devroit toujours s'aider de l'intervention d'Assemblées Provinciales, organisées dans le sens monarchique; mais le Gouvernement se trouveroit obligé de laisser le

tems aux esprits de se calmer ou de se rasseoir avant qu'il pût songer, avec prudence, à convoquer des Etats-Généraux. Je n'entends pas même comment on imagineroit pouvoir remettre ensemble les trois Ordres, selon leurs anciens rapports, maintenant que l'un d'eux a grandi d'une manière si marquante et dans sa propre opinion et aux regards de l'Europe. Qu'on se représente ce nombre prodigieux de Citoyens Français, que les événemens de la Révolution ont électrisés dans tous les sens, placés en subalternes près d'un Ordre composé aux deux tiers de chimériques anoblis. C'est la chose impossible, et nul despotisme n'en viendroit à bout.

La Constitution Française de 1789, nonobstant la briéveté de son existence, et à titre de *Mémoire*, peut être mise au rang des Monarchies tempérées. C'étoit le but de ses Compositeurs ; mais je

suis dispensé de m'arrêter sur un sujet que j'ai déjà parcouru. Hélas! de cette Constitution défendue encore aujourd'hui par quelques sectaires, il ne reste rien, si ce n'est un souvenir ridicule du premier apprentissage des Législateurs de la France. Cette Royauté de fiction qu'ils nous ont laissée, ce rang suprême dépourvu d'appareil et de majesté, ce trône sans alentours et sans échelons, ce trône placé à pic au milieu des plaines de l'égalité, au milieu des débris de tous les genres de respect. Quelle invention politique! Et cet échafaudage d'Autorités subalternes, cette série de commandemens, sans aucun préparatif à l'obéissance; une multitude de loix innombrables, et point de Pouvoir Exécutif; enfin, une Monarchie de nom, une République de fait, et l'esprit de ces deux Gouvernemens répandu au hasard dans un plan sans méthode et sans harmonie. Quel étrange résultat de trois années de travaux! On

s'explique la courte vie de cette Constitution, mais non sa longue et pénible conception. Il faut considérer les regrets que des gens d'esprit y donnent encore, comme un hommage rendu à l'intention d'une Monarchie tempérée. Ils disent qu'il est important d'avoir là, pour un tems ou pour un autre, un type de Monarchie tout préparé, un Gouvernement avec un nom, avec une marque distincte, et qu'on y fera les corrections nécessaires. A la bonne heure, pourvu que ces corrections ressemblent, dans leur résultat, à un changement absolu. On ne pourroit revenir à la Constitution de 1789, telle que les Français l'ont reçue, sans voir reparoître incessamment ou l'anarchie ou la tyrannie, l'une et l'autre ensemble, encore plus vraisemblablement, tant les deux sont inséparables.

Quelle est donc, entre toutes les Monarchies, celle qui, par une savante

organisation, semble répondre avec plus de perfection aux droits et aux intérêts de l'homme et du citoyen ? C'est, on ne peut trop le dire à la Nation qui en jouit, la Monarchie dont la Grande-Bretagne nous présente le beau modèle.

Le Gouvernement d'Angleterre est le seul indivisible, qui défende, qui protège, qui garantisse également l'ordre et la liberté.

On le voit soutenu par des colonnes majestueuses et dont l'imagination se sent frappée; mais on ne tarde pas à découvrir qu'il n'y a rien de trop dans sa pompe, et qu'elle est destinée toute entière à la douceur de l'Administration et à l'éloignement du despotisme.

Trois Autorités servent de sauve-garde à la Constitution; mais elles ne sont pas composées d'élémens homogènes

divisés uniquement par des étiquettes et prêts à tout moment à se mêler ensemble. Chacune de ces Autorités tutélaires a son caractère distinct, et il n'y a d'union entr'elles que par un intérêt égal au maintien du Gouvernement établi.

Ici je vois des Représentans du Peuple qui ont donné, par leur fortune et par leur éducation, une caution de leur sagesse et de leur intérêt social, et qui ne pouvant alors être considérés comme des intrus dans la chose publique, n'ont aucun de ces doutes et de ces défiances secrètes qui ont engagé si souvent les Législateurs Français à signaler leur Pouvoir pas des coups de force.

Là je découvre ensuite un certain nombre d'hommes élevés en dignité, non pour leur plaisir particulier, mais afin qu'ils remplissent avec convenance

une Magistrature utile à l'Etat, afin qu'ils servent de balancier aux mouvemens de la Chambre des Communes, et, peut-être encore plus, afin qu'ils entretiennent au milieu de la Nation ces idées d'égards et de respect sans lesquelles un Monarque resteroit en-dehors de tous les sentimens, de toutes les pensées d'habitude, et ne pourroit jamais se maintenir.

Enfin, je vois ce Monarque aidant, favorisant par son unité et par sa majesté l'action du Pouvoir Exécutif dont il est dépositaire, et cette unité, cette majesté, en le dessinant d'une manière simple et frappante, appellent tous les regards sur lui et l'environnent sans cesse d'observateurs attentifs.

La meilleure sauve-garde d'un Gouvernement devenu si cher aux Anglais, c'est la Nation même; car on ne lui a

pas

pas donné 377 articles de Constitution à retenir, comme aux Français, mais on a fixé son intérêt sur un petit nombre de principes, garans invincibles de sa liberté et qui restent gravés dans la mémoire du campagnard et du citadin.

Tous savent qu'aucun impôt ne peut être établi, qu'aucune loi ne peut être rendue sans le vœu formel des Représentans du Peuple, sans l'acquiescement d'une Chambre des Pairs intéressée par les plus forts liens à la prospérité publique, et sans la sanction du Monarque en définitif.

Tous savent encore qu'aucun citoyen ne peut être mis en prison par un ordre arbitraire, et qu'un homme arrêté, pour telle cause que ce soit, doit être mis dans les vingt-quatre heures en présence de la loi.

Tous savent qu'un recours aisé leur

est ouvert contre le moindre abus de Pouvoir.

Tous savent enfin que le droit de pétition et la liberté de la presse tiennent en respect les diverses Autorités, et les empêchent de sortir de leur orbite.

Les Français ne jouiront-ils pas de tous ces avantages à l'abri de leur nouvelle Constitution? C'est le tems qui nous l'apprendra ; et jusques-là n'oublions point que la certitude et les vraisemblances ne sont nulle part si distinctes et si séparées que dans le vaste champ des idées et des passions politiques. Et je ne parle pas ici des grands événemens capables de tout déconcerter, mais simplement des accidens auxquels les principes spéculatifs sont exposés, du moment où on les met à l'épreuve de l'expérience; des accidens auxquels ils sont exposés, soit en s'affoiblissant dans l'application,

soit en prenant au contraire trop de consistance et en dérangeant ainsi l'harmonie dont les premiers Compositeurs d'un Gouvernement s'étoient crus assurés. Pauvre caution que la théorie, sur-tout quand elle veut tout embrasser à l'avance; sur-tout quand elle veut tracer d'une manière indélébile jusques aux plus petits traits d'une Constitution politique destinée à un grand Etat. C'est le tems, qui travaille et qui perfectionne les premiers apperçus, et ce vieux ouvrier se mocque, je le crois, du bruyant enthousiasme de tant de novices qui, après avoir tiré de la mine, où tout le monde puise, un petit nombre de principes abstraits, ont fait battre le tambour et sonner la trompette, pour avertir l'Univers de leurs découvertes; mais de la souveraineté du Peuple et des droits de l'homme, à un Gouvernement régulier et cadencé, il y a plus de distance que d'un bloc de marbre à l'Apollon de Belvédère.

Rapprochons néanmoins, dans un cadre resserré, la Monarchie Anglaise de la République Française; et pour établir une comparaison, faisons perdre un moment à la Monarchie Anglaise ses cent ans d'affermissement et de renommée pour venir lutter avec une Constitution naissante, à titre seul de spéculation et de systême. Plus d'un Général, par bravade ou par générosité, a quitté ses retranchemens pour offrir à son rival le combat dans la plaine.

Est-ce de l'ordre public dont nous parlerons d'abord; de l'ordre public sans despotisme, le premier signe distinct d'une Autorité sociale habilement, sagement organisée? Quel est le principe de cet ordre? N'est-ce pas l'honneur qu'on porte à la loi et le respect qu'impose le Pouvoir chargé de la faire exécuter? N'est-ce pas l'habitude d'un Peuple aux sentimens d'égards; et la tendance de

l'esprit public vers la morale ? N'est-ce pas enfin une sorte d'estime silencieuse, mais universelle pour le Gouvernement établi ?

Reprenons en peu de mots chacune de ces circonstances.

L'honneur qu'on porte à la loi.

Cette loi, selon la Constitution Française, sera l'ouvrage de deux Chambres dont les Membres ne seront différens les uns des autres que par leur âge, et qui tous n'auront donné aucune caution de leur intérêt véritable à la chose publique, aucune caution même de leur éducation libérale. Enfin, entre ces deux Chambres, une seule aura l'initiative de toutes les loix, et l'autre, réduite à les approuver ou à les rejeter, sans expliquer ses motifs, sans pouvoir proposer aucun changement, sans pouvoir indiquer aucun moyen d'harmonie, soutiendra

difficilement sa considération et le rang que la Constitution lui assigne.

Regardons l'Angleterre sous les mêmes rapports. Trois volontés y forment la loi, et une seule est astreinte, par l'usage, au langage concis dont nous venons de parler. Mais cette volonté émane du Trône, ainsi son expression est relevée par tous les genres de Majesté ; et l'on sait de plus que le Monarque a eu part à la délibération première, par l'entremise de ses Ministres. Les deux Chambres Législatives sont égales en droit, et la proposition des impôts est la seule initiative réservée à la Chambre des Communes. Enfin, leur considération est formée de tous les élémens qui peuvent en imposer aux hommes. L'une des deux, la Chambre des Communes, est composée de Citoyens élus par la Nation, mais tous essentiellement propriétaires et propriétaires fonciers ; et la Chambre haute, où siègent

les Pairs du Royaume, offre aux regards de la Nation tous les caractères dont la grandeur d'opinion se compose. Ainsi donc, le choix du Peuple, et pourtant la propriété, l'éducation, les dignités conventionnelles, et par-dessus tout, la Majesté Royale, voilà les différens sceaux apposés en Angleterre aux loix de l'Etat. Que l'on compare cet ensemble, à-la-fois glorieux et raisonnable, à la composition de la Législature Française, et qu'on juge ensuite entre les deux modèles.

J'ai indiqué, comme une seconde garantie de cet ordre, le respect imposé par le Pouvoir chargé de faire exécuter la loi.

Nous voyons que la Constitution Française a remis cette éminente fonction entre les mains collectives de cinq particuliers pris dans la masse commune des citoyens, dans le nombre des vingt-cinq millions d'hommes dont la République

est composée. Ils n'auront, avant leur nomination, aucun titre inhérent à leur personne, aucun titre précurseur du choix que fera d'eux la Législature. Il faudra donc créer à l'instant leur considération; il faudra que la place fasse tout pour eux. On y ajoutera, je le sais, des Gardes, un costume et d'autres appareils singés sur l'ancienne Cour; mais une considération si hâtée ressemble aux fruits venus en serre chaude, et qui ne valent jamais, en qualité, les dons libres de la Nature.

Il faudra de plus, que les cinq particuliers, composant le Directoire Exécutif, vivent ensemble dans une parfaite intelligence; il faudra qu'aucune opposition de système, aucune diversité d'affection ne les sépare; car, dans une si fragile existence, on n'a rien à risquer, on n'a rien à perdre, et le plus léger affoiblissement peut devenir mortel. Les Directeurs

de la première époque le sentiront certainement; et sans arrêter mon attention sur les personnes, il est visible qu'une situation semblable, au passé comme au présent, une parité de danger, une communauté d'aventures fortifieront leur union, et de nombreux compagnons de fortune veilleront sur ce lien et le resserreront. Mais les institutions politiques doivent nécessairement être considérées dans un plus grand espace; et sous ce point de vue, quel homme, instruit de nos foiblesses et de nos passions, croiroit hardiment au maintien, à la longue durée de l'harmonie, entre cinq copartageans d'un même pouvoir.

Nulla fides regni sociis, omnisque potestas,
Impatiens consortis erit.

Voilà ce que nous a dit Lucain, il y a long-tems, et ce que nous tenons encore d'une source plus respectable, par les leçons de l'Histoire et par l'étude de

notre nature. Enfin, l'espèce de responsabilité imposée vaguement aux Ministres du Directoire, en leur donnant une consistance particulière, multipliera peut-être les rivalités et les sujets de discorde, et tous, Directeurs et Ministres, Ministres et Directeurs, n'ayant aucune part constante à la confection de la loi, ne seront pas toujours unis au succès des dispositions nouvelles, par un sentiment d'amour-propre et de paternité.

Rapprochons encore de ces différentes observations la Constitution sociale de l'Angleterre. Un Monarque héréditaire y exerce l'autorité Exécutive, après avoir concouru directement, par sa sanction, et indirectement par l'entremise de ses Ministres, à la formation et à la plénitude de la loi. Il exerce seul cette Autorité Exécutive, et la Majesté dont il est environné prête à ses hautes fonctions tous les secours de l'opinion. Ses Ministres

sont responsables; mais lui n'est exposé à aucune accusation, à aucune insulte, à aucune offense. Les Anglais ont senti de quelle importance étoit l'éclat de la Royauté dans un Gouvernement indivisible, et ils n'ont pas voulu aventurer la dignité du genre et son utilité permanente, en soumettant à des humiliations le titulaire transitoire de la couronne. Qu'on juge entre cette grande vue et le petit système de dégradation tout préparé pour chacun des Directeurs Exécutifs de la France. J'en ai rendu compte. Le premier venu peut leur intenter une accusation, en la signant, et la Législature, après avoir admis cette accusation, après avoir envoyé le Seigneur-Directeur devant un Tribunal, est obligée, constitutionnellement, de le rétablir dans sa place, s'il obtient son acquittement. Ainsi, le même homme qui aura été conduit en prison entre deux Gendarmes, conservera la chance de reparoître à son Poste

Suprême, d'entendre battre aux champs sur son passage, et d'être encore un des cinq Rois de la République.

Enfin, en supposant que leur règne se passe sans accident, l'un d'eux doit, chaque année, retomber précipitamment du faîte de la grandeur jusques dans les derniers rangs de la société, et y devenir peut-être le jouet et la risée de ses ennemis.

Etranges combinaisons sans doute! Est-ce ainsi que l'opinion se dirige? Est-ce ainsi que le Pouvoir moral se compose?

Ce n'est pas toutefois uniquement pour servir d'aide à l'Autorité, que les Anglais ont déposé le Pouvoir Exécutif entre les mains d'un Roi; c'est encore pour mettre le rang suprême à une telle hauteur, que personne dans l'Etat n'eût l'espoir d'y atteindre, que personne ne fût encouragé à méditer ou à servir

aucun projet d'usurpation. Les Pairs du Royaume en Angleterre environnent le Trône, et les Citoyens les plus distingués par leur fortune ont, en leur qualité de Représentans du Peuple, une part essentielle à l'Autorité Législative : cependant et les uns et les autres sont séparés du Monarque par un espace immense, et le terme de leur ambition est fixé d'une manière immuable. En France, au contraire, et l'on croit que c'est beau, tous les pouvoirs se touchent et tous les hommes se ressemblent ; ainsi, l'on se persuadera qu'il suffit de pousser pour se faire place; et les maîtres temporaires, effrayés du tumulte, tiendront la hache en mains pour résister à la foule et pour l'écarter. La naissance des factions et leur renaissance; le recours au despotisme pour les combattre; voilà les effets nécessaires de l'égalité absolue, au milieu d'une vaste contrée soumise à un Gouvernement indivisible.

Il est une opinion vulgaire qu'on a tort d'appliquer d'une manière générale à tous les Gouvernemens, et qui, adoptée par les derniers Législateurs de la France, les a beaucoup égarés dans leurs spéculations politiques. On croit que pour inspirer aux hommes en autorité le désir de bien faire, et pour diriger toute leur attention vers la chose publique, il faut rendre leur situation instable et temporaire. Ce calcul peut être admis dans les petites Républiques, où les premiers Magistrats ont des fonctions infiniment circonscrites et des devoirs distinctement tracés; mais dans une vaste contrée, soumise à un Gouvernement unique et indivisible, le Dépositaire du Pouvoir Exécutif, effrayé de sa tâche, seroit forcé de dévouer à des combinaisons personnelles une grande portion de ses facultés, s'il n'étoit pas mis hors d'inquiétude et hors d'ambition par une situation assurée. Les réflexions propres à son intérêt parti-

culier se mêleroient habituellement aux pensées qu'exigeroit de lui l'intérêt public. Il songeroit à la défense de son crédit, à la prolongation de son existence politique, et il emploieroit son art à persuader qu'en luttant pour lui-même il combat pour l'Etat. La succession, le renouvellement des hommes dans une Assemblée Législative est d'une utilité sans mélange d'inconvéniens, parce que leur fédération, leur caractère abstrait les rend indépendans. Il y a d'ailleurs une sorte d'identité dans les lumières apportées ou recueillies en masse, laquelle n'est point altérée par la variété des tributaires; mais la mobilité du Pouvoir Exécutif, la mobilité d'un pouvoir sans cesse agissant et toujours isolé, toujours en vue, le mettroit en disproportion avec les choses immenses et perpétuelles qui composent l'Administration d'un grand Etat. Les Anglais n'ont donc pas manqué de prudence lorsqu'ils ont fixé ce pouvoir

d'une manière immuable; et la perfection de leur part, c'est d'avoir inspiré au Dépositaire une pleine confiance et de l'avoir empêché d'en abuser jamais.

J'admire en même tems dans la Constitution d'Angleterre que, malgré la transmission du Pouvoir Exécutif par droit d'hérédité, il n'y a point de hasard à courir. C'est que, sous un Gouvernement ingénieux avec philosophie, les qualités du Monarque ne sont pas impérieusement nécessaires. On doit les considérer comme un trait de perfection de plus; mais tout peut aller sans leur aide, et l'on a beaucoup moins besoin de la personne du Prince que de la Royauté et de son caractère imposant. On a beaucoup moins besoin de la personne du Prince que de la perpétuité d'un intérêt individuel au salut de l'Etat; de la perpétuité d'une garantie hors d'équivoque et de doute; de la perpétuité enfin

enfin d'une sorte d'amarre au milieu de la succession des Autorités temporaires, au milieu des passions ambitieuses dont un Gouvernement Représentatif est le germe indestructible.

J'ai mis avec raison, je pense, au nombre des conditions essentielles à l'ordre public, l'habitude des égards et des sentimens de respect; car c'est par elle que les esprits se préparent à la subordination sociale; c'est par elle que la guerre des vanités se tempère ou prend du moins une marche réglée.

Rien de pareil ne peut exister au milieu du système de l'Egalité, et les dépendances de ce système sont si multipliées, que j'ai cru devoir le considérer séparément et dans ses rapports, non-seulement avec l'ordre public, mais encore avec la liberté, avec la morale, avec le bonheur. Je me bornerai donc

en ce moment à relever la prudence que les Anglais ont fait paroître dans leurs gradations de rang. Ils y ont apporté une réserve qu'on ne peut trop admirer. Le Législateur (1) semble avoir emprunté de l'opinion le secours nécessaire à l'ordre social et rien de plus; et il a usé en cette occasion d'une parcimonie qui atteste sa profonde science. Il n'a eu garde de diviser la Nation en deux classes, et d'offenser l'une en accordant à l'autre des prérogatives inutiles à l'Etat. Il semble s'être dit à lui-même : Voilà ce qu'il faut pour remplir mon but; tout excédent altéreroit inutilement la dignité des Citoyens Anglais, et il m'importe que leur caractère se tienne élevé, afin de

(1) C'est par abréviation que je me sers de l'expression de *Législateur;* car je sais, comme d'autres, que la Constitution d'Angleterre n'est pas l'ouvrage d'un homme, mais du tems.

réussir dans mes idées de liberté, idées précieuses et que j'ai le dessein d'unir au maintien de la tranquillité publique. Aussi les supériorités héréditaires introduites en Angleterre sont tellement adhérentes à l'intérêt social et si étroitement renfermées dans son enceinte, qu'elles semblent ordonnées et décrites par une volonté générale. La Pairie est la seule distinction de naissance avouée par la loi, et l'éclat jeté sur deux ou trois cents Magistratures suffit, par une heureuse combinaison, et pour relever la majesté du Corps Législatif, et pour donner au Trône cet accompagnement qui achève en quelque manière la Royauté. Etoit-il possible d'accomplir une si grande intention avec un si petit sacrifice de la part de tous les amour-propres et de toutes les vanités?

J'ajouterai dans le même esprit, que le Roi d'Angleterre commettroit une

grande faute, si, détournant ses regards de l'utilité politique, de l'utilité philosophique de la Pairie, il multiplioit outre mesure le nombre des agrégés à cette haute dignité nationale. Il ne faut pas en user légérement avec les idées et les habitudes de respect; car une fois altérées dans leur principe, les moyens de réparation deviennent extrêmement difficiles.

Les Princes en général, à commencer par les Monarques Français, qui ont inconsidérément multiplié les titres de Noblesse, croient qu'en se servant des distinctions héréditaires pour récompenser leurs serviteurs, ils économisent simplement l'argent du Trésor public et les revenus de l'Etat; mais ils ne voient pas qu'en revanche ils épuisent les secours de l'imagination et consomment, pour ainsi dire, le capital de la Royauté.

Ici néanmoins se présente une question

plus générale. Toute espèce d'hérédité politique, même la mieux réglée, n'est-elle pas une atteinte au droit commun? Il existe alors un certain nombre de fonctions, un certain nombre de dignités qui appartiennent au hasard de la naissance et dont une partie de la Nation est absolument exclue. Une telle distinction, une telle prérogative n'est-elle pas évidemment injuste et pourroit-on en prendre la défense au Tribunal de la Raison? Oui, sans doute.

Qu'est-ce en effet que l'hérédité d'un petit nombre de Magistratures, près de cette hérédité des fortunes universellement consacrée, près de cette hérédité qui embrasse dans ses dépendances la société entière. La richesse patrimoniale est de toutes les primautés la plus réelle et la plus importante. Cette primauté est déterminée par le hasard de la naissance, et l'on se soumet à ce principe

de distribution parce qu'il est favorable au maintien de l'ordre social.

Pourquoi donc voudroit-on condamner l'établissement de deux ou trois cents Magistratures héréditaires au milieu d'un grand pays tel que l'Angleterre et l'Ecosse réunies, au milieu d'une population de huit à neuf millions d'hommes? Pourquoi condamneroit-on cet établissement politique, s'il contribuoit, ainsi que l'institution civile des droits de succession, au maintien de l'ordre social? Pourquoi le condamneroit-on s'il étoit encore une des sauve-gardes de la liberté, s'il mettoit obstacle aux invasions de l'esprit populaire et aux tentatives ambitieuses du Monarque? N'est-ce pas une belle idée que d'avoir fait servir les supériorités de richesses à un avantage politique? Et n'est-ce pas aussi une pensée prudente au Législateur que d'avoir mis en action pour le bien de la patrie l'esprit

d'hérédité et l'esprit d'un moment? C'étoit se donner deux assistances, se procurer deux cautions; c'étoit encore imiter la sagesse et la circonspection des Marchands qui divisent en plusieurs vaisseaux leur fortune.

Qu'auroit-on d'ailleurs pour suppléer à l'anéantissement de toute espèce d'hérédité dans un grand Empire? Les choix, les élections du peuple. Mais ce principe de distribution n'a-t-il pas aussi ses inconvéniens? Il ne tient pas aux hasards de la naissance, mais aux hasards des passions, et ceux-là peut-être sont les plus dangereux de tous.

Qu'on y prenne garde encore, le risque, ou, si l'on veut, l'insuffisance des choix, s'accroît avec l'étendue d'un pays, parce que cette étendue augmente la distance morale entre l'intérêt personnel et l'intérêt public : observation de quelque

importance, et sur-tout si on l'appliquoit à un pays où les caractères auroient peu de fixité.

Voilà pourquoi la Nation Française semble moins propre qu'aucune autre à un Gouvernement purement et complétement représentatif. Elle étoit singulièrement appelée à reconnoître le mérite politique de quelques dignités héréditaires, de cette institution si bien ordonnée en Angleterre, et qui sert à placer constamment sous la sauve-garde d'un intérêt personnel, énergique et puissant, l'amour de l'ordre, l'amour de la Patrie, l'amour du Gouvernement établi; qui sert encore à signaler ces précieux sentimens et à les rendre universels par l'autorité de l'exemple. Mais les Législateurs de la France n'ont apperçu dans une pareille institution qu'une distinction favorable à des individus. La remarque étoit superficielle et la vue toute petite. C'est presque dans

le même esprit qu'ils avoient d'abord imaginé de détruire l'ancien établissement des Grenadiers dans les armées. L'image d'un premier rang, d'une classe, d'un bonnet élevé par-dessus la ligne horizontale des légions, choquoit leurs principes d'égalité, d'uniformité, de ressemblance; et ils ont eu besoin de l'expérience pour revenir à une disposition dont la guerre avoit consacré l'utilité. Ils ont alors reconnu que ces Grenadiers pouvoient guider, pouvoient décider et soutenir le mouvement de la masse entière des Soldats, et ils ont préféré le bien général à une idée générale.

La théorie a cela de terrible, qu'elle n'admet aucune exception, aucune limite; elle a besoin pour étendre sa domination, elle a besoin pour devenir sous nos Législateurs nouveaux la Reine du Monde, de commander en toute espèce de science des axiomes simples et que les écoliers

puissent saisir aussi fortement que les maîtres. C'est ainsi qu'elle s'environne de nombreux sectaires et qu'elle convertit ses préceptes dans une sorte de religion.

Je le crois. L'hérédité de certaines Magistratures est une institution politique, qui, semblable à beaucoup d'autres, présente des avantages quand elle est sagement circonscrite ; et je demande qu'on apprécie une dernière réflexion. Ces Magistratures, connues en Angleterre sous le nom de Pairies, sont le lien secret du système entier des égards ; système tout d'opinion, tout en moralités, et qui cependant est plus nécessaire au maintien de la discipline sociale que la doctrine des vengeances et le Code des punitions.

Continuons le parallèle que nous avons essayé de tracer, et toujours par de simples traits comme notre espace l'exige.

La tendance de l'esprit public vers la morale, sert à l'ordre social plus que la meilleure institution politique; et les deux Gouvernemens que je compare seroient, à cet égard, dans les mêmes rapports, si les opinions religieuses étoient étrangères à la morale, et si le Gouvernement Anglais ne veilloit pas à l'honneur et à l'entretien de ces opinions, tandis que le Gouvernement Français les traite avec indifférence et avec mépris. Mais on m'approuvera sans doute, si je ne reprends pas un sujet auquel je me suis arrêté plusieurs fois. On attend avec impatience que de jeunes Législateurs, jeunes dans la succession des siècles, apprennent à l'Univers pourquoi l'on s'est trompé depuis les premiers âges de l'Histoire en unissant la morale à tout ce qu'il y a de plus élevé dans les pensées de l'homme et dans ses sentimens. L'Univers attend cette instruction des Députés de l'Ardèche ou de la Gironde, de la Convention toute

entière. Rien ne paroît, rien ne s'annonce, aucune idée nouvelle ne brille encore, aucune parôle imposante ne se fait entendre, et pourtant on ne cesse de dire et de répéter, avec exagération sans doute, qu'il n'y a plus de morale en France, que les jeunes gens se jouent des leçons de leurs pères, et que les hommes faits n'obéissent qu'à leur intérêt personnel. L'édifice n'a plus de liens et toutes les pierres chancèlent. A-t-on calculé seulement ce qu'étoit en plus ou en moins dans l'ordre social l'admission ou le rejet du serment, de cet engagement qui combat à lui seul contre tant de séductions? Non : on n'a voulu tenir aucun compte de tout ce qui étoit vieux, de tout ce qui étoit sanctionné par l'expérience. On a nargué le tems ; craignons qu'il ne se venge.

J'ai mis au nombre des conditions essentielles à l'entretien de l'ordre social,

le goût d'une Nation pour la forme constitutionnelle de son Gouvernement; cette estime silencieuse, mais universelle, qui donne tant de force aux loix. Elle existe en Angleterre dans toute sa plénitude: elle y existe depuis plus d'un siècle sans aucune altération; et l'on eût vu, je n'en doute point, le même sentiment s'établir et se perpétuer en France, si l'on y avoit introduit un Gouvernement qui eût ressemblé, dans ses grandes circonstances et dans ses conditions fondamentales, au Gouvernement d'Angleterre. Il n'en est pas encore ainsi de la République: l'amour qu'on a pour elle a un caractère d'incertitude que la passion même n'efface point; et je ne sais quel seroit le résultat, si par un *départ*, analogue aux opérations chymiques, on pouvoit distraire de cet amour les mouvemens étrangers à l'attrait du Gouvernement; si l'on pouvoit en distraire l'intérêt des nouveaux propriétaires des Domaines appelés

Nationaux, l'intérêt des acquéreurs du bien d'autrui à la continuité de leur sauve-garde; si l'on pouvoit en distraire les engagemens contractés par le sacrifice de tant de devoirs. Enfin, des crimes si divers, des attentats si multipliés, ont souillé les premières années de la République Française, qu'il est impossible à tout homme pur de cœur et d'esprit de la chérir autrement qu'en espérance et en imagination.

Habilement toutefois on a su persuader au Peuple qu'il devoit à l'institution de la République l'affranchissement d'une multitude de droits dont il étoit fatigué; et il a oublié qu'il en avoit été délivré dès l'époque de la première Assemblée Nationale et au tems encore d'une Monarchie tempérée.

On entend à toutes les cérémonies, à toutes les occasions solemnelles, l'acclamation répétée de vive la Convention!

vive la République ! mais c'étoit aussi le cri des sauvages rassemblés autour des échafauds dont les tyrans de la France offroient chaque jour le spectacle. Il faut laisser au tems le soin d'écarter les fictions, et de présenter les sentimens et les opinions dans leur franchise et dans leur vérité.

Il n'y a eu d'assentiment universel à aucun systême politique après l'époque des premières espérances que l'Assemblée Constituante avoit données. Aussi n'existoit-il alors aucune limite à la liberté de la presse et l'on ne proscrivoit pas les gazettes étrangères. On ne craignoit ni les éloges, ni les regrets donnés à l'ancien régime; et voilà le véritable signal de la confiance des novateurs dans le mérite de leur doctrine; voilà le signal de leur bonne foi dans tout ce qu'ils disent sur l'approbation nationale et sur le vœu général.

Nous avons considéré jusques à présent le Gouvernement d'Angleterre sous un seul jour; sous le rapport de l'ordre public et de la subordination sociale. Jugeons aussi de son aptitude à la garde et au maintien de la Liberté. Et pour établir une connexion entre ce nouveau sujet et nos remarques précédentes, rappelons une vérité principale, c'est que nonobstant toutes les conditions et toutes les phrases d'un Acte Constitutionnel, nulle liberté n'est solidement fondée, si la considération pour le Gouvernement, si le respect pour la loi sont toujours de réflexion et ne tirent aucun appui de nos sentimens habituels. Les hommes en autorité ont alors besoin d'agir sans cesse sur les esprits et de fixer par la crainte l'incertitude des opinions. Cependant, avisés les premiers de la foiblesse de leur ascendant, ils ont recours au despotisme pour la déguiser; et quelquefois une simple offense à leur amour-

propre

propre devient le signal de leur tyrannie.

La conséquence d'une observation si importante, c'est que la dignité, la majesté des Pouvoirs suprêmes assurent la douceur du Gouvernement et diminuent, pour le bonheur commun, la somme des sacrifices demandés à la Liberté au nom de l'ordre public.

Voilà le service que ne pourront jamais rendre à la Nation Française et cette Législature et cette puissance Exécutive, extraites l'une et l'autre du milieu de vingt-cinq millions d'hommes, tous égaux, tous pareils, et tenus pour tels dès leur naissance et dès leur première éducation. Voilà le service que ne pourront jamais rendre et cette Législature et cette Puissance Exécutive, revêtues l'une et l'autre d'une grande Autorité, mais à l'improviste, aujourd'hui pour demain,

et sans aucun préparatif de la part de l'opinion publique.

Aussi voyez comment la Convention, dépositaire d'un Pouvoir sans limite, laissoit encore paroître sa propre défiance, en parlant à tout propos de sa *contenance tranquille* et de son *attitude imposante*. Jamais telle formule de langage ne s'est présentée à l'esprit d'un parlement d'Angleterre; et jusques à ces derniers tems où les atteintes de l'esprit Français ont donné lieu à un accroissement temporaire de la force publique, l'ordre intérieur, au milieu d'un pays agité par tant d'intérêts divers, a cependant été maintenu par le seul empire de la loi; et l'on n'a eu recours depuis un siècle à aucun acte arbitraire, à aucune violation des franchises constitutionnelles, et même à aucun système d'espionnage. Maintenant croira-t-on qu'une si grande fin eût pu être remplie,

sans aucune autre médiation que des Magistratures nommées par le Peuple? qu'elle eût pu l'être par un seul moyen, le plus simple de tous, et en détruisant les idées morales propres à inspirer et à maintenir les sentimens d'ordre et de subordination? qu'elle eût pu l'être sans l'assistance de la majesté du Trône et sans l'établissement d'une auguste Magistrature servant d'accompagnement à cette Majesté? qu'elle eût pu l'être encore en dédaignant de composer le Corps Législatif et de cette même Magistrature et des hommes les plus distingués dans la Nation par leurs propriétés et par leur éducation libérale? enfin, qu'elle eût pu l'être et sans aucune violence, en rejetant toutes les institutions qui appellent au secours de l'Autorité l'instinct irréfléchi de la multitude, ses préjugés même et toute la puissance de l'imagination, ce mobile inhérent à notre nature, cette force aussi active qu'indestructible?

En France on a voulu composer l'Autorité toute de Pouvoir. Etoit-ce bien saisir le principe de l'ordre public ? Etoit-ce bien entendre le mystère de la liberté? On a voulu composer l'Autorité toute de Pouvoir. C'étoit inviter les uns à n'avoir du respect que par crainte. C'étoit inviter les autres à se sauver de l'oubli par le despotisme.

Vaines réflexions ! dira-t-on. N'est-il pas de notoriété commune, n'est-il pas avoué par l'Histoire, que les seuls hommes libres sont les Républicains et qu'on est toujours plus ou moins esclave sous un Roi?

Expliquez-nous, répondrois-je, de quelle République et de quelle sorte de Monarchie vous voulez parler; mais avant de chercher votre force dans les faits, n'oubliez pas qu'il n'y eut jamais de tyrannie égale à la domination du

Gouvernement Français depuis l'institution de la République ; et loin de vous environner du passé, pour défendre vos opinions, appelez l'avenir à votre aide et placez-vous au milieu des présages et des prophéties. Mais, dès le tems de Robespierre et de sa verge de fer, les Français acceptoient journellement des complimens sur leur qualité de Républicains. Voyez toutes les félicitations que le Tyran avoit l'insolence de leur adresser sur leur affranchissement et sur leur liberté. Chaque jour, de la tribune, lui et tous ses suivans dédioient quelques nouvelles adulations aux Républicains ; et les Républicains, avec les fers aux pieds et aux mains, se mocquoient des autres peuples et les appeloient des esclaves. Que les mots sont terribles, lorsqu'au lieu de signaler les idées, selon leur première destination, on s'en sert traîtreusement pour égarer l'opinion et pour déguiser les vérités les plus

simples. Les Républicains Français, les Français Républicains, ont été jusques à présent asservis plus arbitrairement, plus tyranniquement que les Grecs de Constantinople, que les derniers sujets des Soudans de l'Asie. Ils devoient, il est vrai, ce rigoureux traitement à leurs pairs et à leurs égaux; mais une telle circonstance n'étoit pas, je le crois, une consolation; elle aggravoit le joug au lieu de l'adoucir. Cependant, sur ce dernier point, chacun peut avoir son goût. Le mien seul est bien décidé, et je trouve si peu de charmes à obéir, que je voudrois, par art ou par magie, donner cinq cents coudées et quelque chose de plus, à tous les hommes en droit de me commander.

Oserai-je le dire au risque de me tromper? Il me semble que les Législateurs de la France, à commencer par les premiers en nom, n'ont jamais vu

d'assez haut les grandes questions politiques. La Monarchie, l'Aristocratie, la Démocratie, ont toujours frappé leur esprit dans le sens le plus vulgaire, et ils en ont parlé sans science et sans gravité. Ils ont aussi parlé d'un Roi, toujours en subalternes et comme des Ecoliers de leur Régent; tandis que sa Magistrature est une invention politique, destinée aussi, selon sa modification, à protéger l'ordre et la liberté et à garantir l'union de ces deux moyens de bonheur. Etoit-ce là ce qu'on devoit attendre d'une longue et nombreuse suite de Législateurs?

Que toutes les Nations y prennent garde. Il n'y a pas dans le systême de l'égalité des élémens suffisans pour composer deux Pouvoirs suprêmes, le Législatif et l'Exécutif; deux Pouvoirs du moins avec les propriétés qui appartiennent à leur nature et à leur destination. Supposez-les sur la même

ligne et en aisance l'un avec l'autre ; tantôt ils se passeront tout, et la vigilance réciproque n'aura plus d'activité; tantôt ils se chicaneront à la manière des égaux, et alors, entre ces deux Pouvoirs, le plus fragile et le plus exposé, le Pouvoir Exécutif, s'affoiblira. Et sous ce point de vue encore, il y a une intelligence parfaite dans l'organisation du Gouvernement d'Angleterre.

Comment fait-on dans les Républiques où l'on n'admet aucune des distinctions propres à former un système d'égards? On y supporte de légères supériorités établies par l'opinion, et qui suffisent, en un petit cercle, au maintien de l'ordre social; mais, dans les grands Etats, il est indispensable de frapper les esprits par des signaux plus éclatans. Les différences en lieues quarrées, les différences en population, commandent impérieusement des différences en Gouvernement;

aussi l'on doit regretter peut-être, que la langue ait exprimé *l'étendue* par un seul mot et qu'elle ait confié aux adjectifs ou aux périphrases le soin de marquer toutes les gradations, même les plus notables. Je dis sérieusement, que s'il y avoit eu deux noms simples, deux noms particuliers, pour désigner une circonférence de vingt-cinq mille lieues et pour désigner une circonférence de cinquante; que s'il y avoit eu encore deux noms simples, deux noms particuliers, pour désigner la liberté sans limites et pour désigner la liberté sage, cette largesse de la langue nous eût sauvés de beaucoup de malheurs.

Qu'on y regarde de près et l'on verra que toutes les Autorités premières, doivent être modifiées, doivent être réglées sur les différens degrés de l'espace social; et quelque jour peut-être un Newton politique dressera la table de

ces proportions et nous en expliquera les calculs.

C'est philosophiquement et sans préjugé que je rapproche, dans cette Section, la Monarchie tempérée des Anglais, de la République Française ; et en suivant mon sujet, je vais examiner encore, sous de nouveaux rapports, l'esprit des deux Constitutions.

Il me semble que les Anglais, en donnant la préférence à une Monarchie tempérée et en plaçant le Pouvoir Exécutif dans une seule main, ont oublié les convoitises des ambitieux pour s'occuper uniquement de l'intérêt de l'Etat. En France, au contraire, on a considéré l'exercice du Pouvoir Exécutif comme une sorte d'aubaine politique, qu'il falloit mettre en communauté et par un partage et par une succession continuelle d'Agens et de Dépositaires. Et, je n'en

doute point, si tout-à-coup un ange, un esprit céleste descendu sur la terre eût dit à la Convention : Faites des loix, et seul je me charge d'assurer leur exécution, en inspirant au Peuple la déférence et la docilité qui rendent les rigueurs inutiles, on eût rejeté sa proposition. Entendez-vous cet Etre superbe qui parle d'agir seul? se fût-on écrié dans la Convention. Nous ne voulons à ce prix d'aucune intervention, et nous refusons une Autorité à laquelle tous les Citoyens ne sont pas appelés. Vous êtes, Monsieur l'Archange, vous êtes, nous le voyons bien, de la Caste des Aristocrates; remontez au Ciel et diligemment, sinon nous allons vous traduire au Tribunal Révolutionnaire, ou vous faire courir sus par le Peuple; et l'Esprit céleste, en les quittant, diroit : Ce sont des Commençans qui prennent encore les mots pour les choses, et la figure de l'Autorité pour le but du Gouvernement.

Les Anglais, en suivant leurs principes politiques, se seroient conduits différemment; et quoiqu'ils n'aient pas mis leur Pouvoir Exécutif en Démocratie représentative, ils auroient senti qu'une médiation céleste étoit préférable encore à l'Autorité d'un Roi, et ils auroient dit au leur : Nous n'avons pas à nous plaindre de votre gestion; vous avez fait, avec l'aide de vos Ministres et de vos Agens, ce que nous attendions de vous ou à-peu-près; mais vous nous coûtez quelque chose: vous êtes homme et vos moyens sont bornés. Il nous convient par conséquent d'accepter l'offre surnaturelle qui vient de nous être faite, car elle remplit avec certitude le but que nous nous sommes proposés, en élevant un Monarque, en l'environnant d'un grand éclat et en lui confiant l'exercice du Pouvoir Exécutif. Retournez donc à Hanovre, ou vivez au milieu de nous pour y jouir, vous et votre race, des égards dus à la Dignité

Suprême dont vous avez été long-tems revêtu.

Je ne sais; mais il me semble qu'en présentant plus en dehors, par une supposition imaginaire, le but et l'esprit intentionnel de la Royauté Anglaise, on jette un nouveau jour sur cette question.

Qu'on examine encore si, en Angleterre, le dépositaire du Pouvoir Exécutif, privé de l'éclat du Trône ou du reflet de toute autre dignité également majestueuse, pourroit jamais se montrer seul aux regards de la Nation. Cependant il importe au maintien de sa considération, qu'une Assemblée Législative ne soit pas sans cesse autour de lui, et il importe aussi à la tranquillité de l'Etat, il importe à la durée de l'harmonie entre les Autorités Suprêmes, que cette Assemblée, que le Parlement se sépare au moment où les affaires publiques sont terminées.

Or, je le demande, peut-on croire qu'un Directoire Exécutif, composé selon l'indication donnée par la Constitution Française, puisse, lui, s'exposer jamais seul aux regards d'une Nation nombreuse; puisse jamais se passer de l'adhérence habituelle des Conseils Législatifs? Je dirai plus; tel est l'effet singulier du systême de l'Egalité, que l'association même et l'association constante du Corps Législatif et du Pouvoir Exécutif ne seroit pas suffisante pour fixer l'obéissance par des moyens simples, pour la fixer au milieu d'une vaste contrée, au milieu d'un pays soumis à un Gouvernement indivisible, si cette association ne paroissoit pas environnée de l'opinion de Paris, si elle n'avoit pas l'assistance et l'appui d'un chef-lieu qui forme une sorte d'Aristocratie départementale, infiniment nécessaire au soutien et au crédit des Autorités Suprêmes. Aussi, quand on parloit une fois de punir cette grande

ville en transportant le siége du Gouvernement à Nogent-le-Rotrou ou à Châlons-sur-Marne, on n'avoit pas apprécié, je le crois, tout ce qu'étoit Paris à une Démocratie représentative.

Il ne faut pas sans doute, en parcourant le sujet que je traite, détourner ses regards d'une objection essentielle et si souvent répétée. On a dit que l'Autorité Exécutive, déposée entre les mains d'un seul homme, mettroit en danger la Liberté, sur-tout dans un pays où une grande force armée seroit habituellement nécessaire. Cependant si l'on se souvenoit comment l'opinion publique, à elle seule, contenoit en France l'Autorité Royale, seroit-on fondé à redouter une usurpation de Pouvoir, une atteinte à la Liberté, lorsque cette opinion se trouveroit assistée d'un Corps de Représentans, d'une Chambre des Pairs et d'une Charte Nationale, et lorsqu'on auroit pris

constitutionnellement toutes les précautions nécessaires pour rendre à-peu-près impraticable l'usage abusif de l'Armée de Ligne? Précautions adoptées en Angleterre, mais qui seroient encore susceptibles d'extension sans aucun inconvénient pour l'ordre social.

Tout est soumis à des chances dans l'ordre politique ; mais, je n'en doute point, si l'on réveilloit du tombeau, non pas seulement un Robespierre, mais l'homme le plus audacieux et le plus délié dans les hautes intrigues, et qu'on lui demandât où il voudroit être placé de préférence pour y jouer avec succès le rôle d'usurpateur, ce ne seroit pas l'Angleterre, mais la France qu'il indiqueroit. Il seroit découragé en voyant ces Représentans choisis avec tant d'appareil dans la Grande-Bretagne ; ces Représentans des Communes, tous éclairés par une éducation libérale et attachés

attachés au maintien de l'ordre par leur qualité de propriétaires. Il seroit découragé en voyant ces Pairs du Royaume, auxquels un Mônarque ne peut rien offrir de plus précieux que leur état politique. Il seroit effrayé en appercevant tous les surveillans qui environnent le Pouvoir Suprême, et dont les regards sont fixés sur un Etre simple, sur le Prince et sur ses actions. Enfin il verroit dans cette Angleterre des rangs et point d'oppression, et il ne sauroit comment aveugler le Peuple et le faire sortir de sa ligne pour aider et pour favoriser la marche du despotisme. Mais le nouveau Robespierre ou son pareil, et mieux encore, un Marius, un Pisistrate, appercevroient dans l'instant le parti qu'un ambitieux pourroit tirer du nouvel ordre social de la France. Cet ambitieux, suivons-le nous-mêmes, cacheroit quelque tems ses vues; mais, devenu Directeur, il commenceroit par irriter ses collègues

contre les procédés ou les formes de la Législature; il les placeroit par degrés dans l'opposition; il les engageroit à de fausses démarches, et il les effraieroit ensuite par le tableau des persécutions auxquelles tous ensemble ou chacun d'eux séparément se trouveroient exposés le jour où ils redeviendroient particuliers. Il leur inspireroit alors le désir de se perpétuer au rang suprême; et loin de leur offrir le tableau des dangers et des obstacles, il ne parleroit que des chances et des probabilités de succès. Il montreroit combien il est aisé de mettre la discorde entre les deux Conseils et de gagner le petit nombre d'hommes, appelés par leur caractère à entraîner les esprits foibles. Il indiqueroit les divers usages que l'on peut faire des promesses et des menaces, des espérances et de la peur. Il développeroit, il exagéreroit, s'il le falloit, la multiplicité des moyens de séduction applicables aux hommes d'une modique

fortune, et qui, après s'être approchés du Pouvoir, s'en éloignent avec regret. Il donneroit ensuite une idée des ruses dont on devroit se servir pour discréditer les Conseils, pour les ruiner dans l'opinion publique; et il sauroit bien que, dans une Constitution où l'Autorité Exécutive n'a aucune part à la Législation, les dépositaires de cette Autorité peuvent, avec des invitations artificieuses, se montrer les amis et les défenseurs habituels des dernières classes du Peuple, et laisser aux deux Conseils tout l'odieux des impôts et des mesures sévères. Et qui ne voit encore combien il est aisé d'agiter une Nation dont les individus ont été placés par l'Egalité sur les confins de toutes les prétentions. Cependant le nouveau Robespierre, aussi-tôt qu'il auroit décidé ses collègues à un premier pas, leur commanderoit le second au nom de leur sûreté; et bientôt il deviendroit leur maître absolu, parce que seul il

appaiseroit leurs doutes et leurs inquiétudes, seul il en auroit le moyen. Ce sont des apperçus que je trace; et l'on n'oubliera point que j'ai voulu simplement mettre en parallèle les chances d'une usurpation de Pouvoir en deux pays différens, l'un soumis à une Monarchie tempérée et l'autre en République. Et je terminerai ce parallèle en faisant observer qu'avec une parité d'obstacles, avec une parité de dangers, dans les plans ambitieux d'un Prince ou d'un Directoire Exécutif, il y auroit toujours une opposition marquante à relever; c'est qu'un Monarque héréditaire, et, pour m'expliquer plus particulièrement, un Roi d'Angleterre, ne pourroit sans folie désirer une meilleure situation politique que la sienne; tandis qu'en France les gens au rang suprême se trouveront placés entre l'obscurité dont ils viennent de sortir et l'obscurité qui les attend. Quelle position! En est-il de

plus propre à tourmenter de désirs ou de regrets un caractère ardent, un esprit avide de puissance ou de renommée?

On s'est exagéré, on s'exagère encore l'ascendant et le crédit du Prince dans l'ordre social adopté par l'Angleterre. L'influence de la Couronne sur la Chambre des Communes a des limites universellement connues, et jamais elle ne pourroit altérer ni l'amour de la liberté ni le respect pour la Constitution Nationale. D'ailleurs, cette influence a pour cause première l'intervention indirecte du Gouvernement dans plusieurs élections de Membres du Parlement; circonstance étrangère à l'essence d'une Monarchie tempérée et qui cesseroit en Angleterre même ou diminueroit beaucoup, le jour où le droit représentatif seroit divisé plus également entre les divers bourgs du Royaume.

On guide aussi par l'espérance les

suffrages de plusieurs Membres du Parlement dans les deux Chambres, et ce genre d'ascendant seroit difficile à détruire entièrement. Le devroit-on même? et n'a-t-on pas besoin pour l'ordre, pour la paix, pour la liberté, que l'esprit d'opposition soit tempéré? Il a aussi, cet esprit, son germe de corruption. La recherche des applaudissemens populaires, l'ambition de la célébrité, influent sur la conduite des hommes autant et souvent plus fortement que le désir de plaire au distributeur des graces.

Mais c'est un parallèle entre deux sortes de Gouvernemens que je trace en ce moment; et il me suffit alors de demander si l'on croit que des hommes dispensés, comme en France, d'administrer aucune preuve de fortune pour être admis dans les Conseils Législatifs, sont à l'abri de séductions; s'ils le sont

moins, en règle générale, que des hommes nécessairement propriétaires, les uns d'un revenu de trois cents louis en fonds de terre, les autres d'un revenu de six cents, selon la nature du District dont ils sont Représentans ; et telle est la condition imposée aux Membres du Parlement en Angleterre.

On répondra que le Directoire Exécutif en France n'aura pas de liste civile, et qu'ainsi nul moyen de corruption ne sera mis entre ses mains. Mais peut-on douter qu'il ne demande des fonds pour des dépenses secrètes, qu'il n'en obtienne avec facilité, et qu'il ne trouve là, s'il le juge à propos, une ressource applicable à sa politique privée? Il aura d'ailleurs la distribution d'un grand nombre de places, toutes à la bienséance des parens et des amis d'une classe de personnes dont l'état et la fortune ne garantiront d'aucun genre d'ambition, d'aucun genre de cupidité.

Je parle d'une manière générale et en traitant cette question selon les règles communes.

Remarquons de plus, que les dangers attachés à la corruption, ces dangers presqu'inévitables, seront toujours circonscrits, dans un pays où l'opinion publique conservera son autorité; mais je crains sa foiblesse au milieu d'une vaste Démocratie; je crains sa foiblesse au milieu d'une société fondée sur l'égalité absolue. Quoi donc ! N'est-ce pas au contraire dans un tel pays que l'opinion publique doit agir en masse et d'une manière alors irrésistible? Oui, mais le genre de mouvement auquel tous les citoyens s'associent, dépend d'un événement particulier, d'une circonstance extraordinaire, et rarement il est séparé d'un esprit de révolution. Ce n'est point ainsi que l'opinion publique exerce une censure utile, une censure journalière.

Elle ne peut remplir une si importante fonction que dans les Etats où les gradations de rang sont établies; dans les Etats où ces gradations prêtent de la force aux idées de considération et aux sentimens de mépris; mais là où l'on ne peut agir qu'avec le peuple et par le peuple, on ne fait presque rien de ces moralités; et les éloges, même ou les critiques seroient dès aujourd'hui des armes surannées et d'un effet oublié, si quelques Ecrivains périodiques n'avoient pas eu le talent de s'en servir avec convenance. Il n'est pas moins vrai que l'opinion telle qu'on la concevoit autrefois, cette opinion si fine et pourtant si redoutable, n'aura plus de crédit en France. Elle a perdu ses Chevaliers.

Aussi l'on verra, que dans la nouvelle République, les personnes en autorité, Législateurs, Ministres et Directeurs, pourront faire impunément cent fautes,

dont une seule auroit ruiné de fond en comble la réputation et le pouvoir de l'homme le plus avancé dans sa faveur auprès du Prince.

On parle toujours du droit représentatif, de son autorité, de son secours. Il faudroit calculer aussi ce que valoit dans le même sens, ce que valoit à son beau tems l'influence de l'opinion publique. On n'a rien vu que l'élection aux Assemblées Primaires; mais cette prérogative si vantée est peut-être ce qu'il y a de moins pénétrant, de moins efficace dans la puissance morale d'une Nation.

Je suis si persuadé de cette vérité et de ses diverses conséquences, que, supposant en France, non pas des hommes pris au hasard, mais de véritables propriétaires à la tête de la République et dépositaires à eux seuls du Pouvoir Exécutif et du Pouvoir Législatif; et supposant qu'alors on appréciât par un

calcul moral le degré de leur autorité dans la Nation, on le trouveroit encore, je n'en doute point, inférieur au degré d'autorité dont ils jouiroient sous une Monarchie tempérée, sous un Gouvernement où ils n'auroient, comme en Angleterre, qu'une part à la Législation; c'est que, sous un Gouvernement de ce genre, l'opinion publique seroit dirigée par eux, par la masse des hommes de fortune et d'éducation; au lieu que, dans une Démocratie représentative, les propriétaires y eussent-ils momentanément toutes les places, ne seroient pas moins en respect continuel devant les préjugés et les passions de la multitude. Ainsi, mal défendus par une opinion publique, errante ou en discrédit, leur autorité seroit toute en apparence et n'auroit aucune hardiesse, aucune stabilité.

Voilà pour le pouvoir, voilà pour son

action; et la surveillance, la censure, sont de même altérées dans leur essence, lorsque l'opinion publique est déplacée, lorsqu'elle ne siège plus aux premiers rangs de la société, lorsqu'elle ne s'associe plus aux lumières, lorsqu'elle n'émane plus d'un généreux instinct. On impose encore aux hommes en autorité une responsabilité de vie et de mort; mais celle du déshonneur, celle de la honte, sont presque évanouies ou n'inspirent aucune frayeur.

On ne peut trop le dire; rien ne peut égaler l'opinion publique en bons services et en services journaliers : elle est vague dans son existence; mais ses effets sont précis, son action continuelle; elle est plus forte que la loi, plus forte que les Gendármes; et pourtant on doit s'attendre aujourd'hui, qu'après avoir été rendue craintive au milieu du tumulte de l'égalité, elle n'aura plus de confiance en elle-même et fera vuide par-tout.

Une remarque d'un autre genre doit néanmoins être placée à la suite du même sujet. Il est dans la nature des choses, et plus particulièrement encore dans l'essence indestructible du Monde social, que le plus grand nombre des hommes soient mécontens de leur fortune. Cette disposition de leur esprit, que des comparaisons entretiennent, a mérité par-tout des ménagemens de la part de l'Autorité Suprême ; et lorsque de grandes fautes en Administration ou des circonstances extraordinaires ont augmenté les inquiétudes du Peuple, les Princes, dans les pays monarchiques, ont souvent cru nécessaire d'ouvrir une nouvelle carrière à l'espérance, en déplaçant leurs principaux Ministres et en présentant d'autres hommes aux regards de la Nation.

Supposez maintenant un Directoire Républicain, au lieu d'un Roi. Que fera-t-il dans une situation pareille? Que

fera-t-il pour détourner à propos le mouvement public, ou pour le calmer? Les Ministres de ce Directoire seront d'une nature semblable à la sienne, et leur changement produiroit peu d'effet : c'est d'ailleurs avec lui seul que l'on voudra compter; car on n'a pas réduit sa destination, comme la fonction des Rois dans les Monarchies tempérées, à être le Représentant majestueux de l'Autorité Suprême et le type, en quelque manière, d'une idée imposante et presque magique.

On dira que le Directoire de France est soumis à une rénovation successive, et qu'on s'est ainsi préparé d'avance à la nécessité d'éveiller l'intérêt public, d'animer l'opinion de distance à distance. Le moyen, je le crois, ne sera pas suffisant. Le changement d'un seul homme sur cinq, et d'année en année, à une époque fixe, ce foible changement n'empêchera pas que le Directoire ne

se présente aux regards de la Nation comme un Etre uniforme, comme un Etre abstrait toujours le même; et si la considération de cet Etre singulier ne soutient pas l'épreuve du tems, ce sera vers une révolution dans la nature même du Gouvernement que l'inquiétude se dirigera.

Enfin, on ne m'écouteroit pas, si je disois en ce moment, qu'on doit craindre jusques aux effets de l'ennui au milieu des Français. Pourront-ils supporter cette longue et monotone oligarchie composée de cinq personnes réunies sous un seul nom? Le Directoire! toujours le Directoire! et point d'images, point de variétés, rien en dehors, rien de saillant, rien de figuré, rien de mobile, et le tout pour une Autorité de création, et qu'aucune idée vague, aucun préjugé n'environnent. Elle est attachée sans doute à un Code Constitutionnel; mais ce Code

lui-même a besoin de couleur, et les caractères en sont pâles pour une écriture à la postérité, pour une adresse à tous les siècles.

Croyez encore que le Directoire appercevra le peu d'analogie du caractère national avec l'uniformité de sentimens que semble exiger, de la part des Français, l'uniformité d'une Magistrature Suprême, destinée à représenter une éternelle abstraction. Et alors, pour se varier lui-même dans l'imagination des spectateurs, il cherchera les événemens, il appellera les inquiétudes ou il ne les éloignera point; et la guerre enfin, la guerre peut-être, lui plaira mieux que la paix.

C'est toutefois aux lumières du tems, c'est aux présages ou aux apperçus des gens d'esprit que je soumets entièrement cette dernière partie de mes spéculations ou de mes doutes.

Je ne veux plus faire qu'une réflexion sur les Monarchies tempérées, et je l'adresse plus particulièrement aux ames sensibles.

Je vois, dans la composition d'un Gouvernement de ce genre, deux Etres absolument distincts et qui ressemblent presque à deux espèces de nature; l'un est l'Etre unique, l'autre l'Etre collectif, et tous deux ont leur usage. On connoît, on célèbre l'utilité de l'Etre collectif, pour mûrir les délibérations, pour en écarter l'arbitraire et pour rassembler dans un foyer une plus grande quantité de lumières. Mais on fait moins d'attention aux services particuliers de l'Etre unique et de l'Etre simple. Cependant la véritable responsabilité, le véritable besoin de plaire, la véritable ambition d'une noble gloire n'existent qu'en lui. C'est l'unité qui pompe tout, parce qu'elle jouit de tout; c'est l'unité qui

évalue, qui calcule tout, parce qu'elle souffre de tout. Enfin, ce que j'estime véritablement, c'est par l'unité seule que la compassion et la bonté sont représentées. Oui, ces précieuses vertus, ces vertus dans leur belle nature, sont rarement l'apanage des Etres collectifs. Le courage, l'audace et quelquefois le faux héroïsme conviennent mieux aux Assemblées. Chacun peut y prendre part, chacun le peut en paroles et à titre encore d'enchérissement. Mais la bonté est un sentiment d'un seul jet, la compassion de même, la générosité de même, le pardon, la miséricorde de même, et tous ces mouvemens appartiennent privativement à l'Etre simple. Douce et consolante réflexion, et qui nous ramène, avec confiance et avec amour, à l'idée d'un seul Dieu, d'un seul Maître pour l'Univers entier. Ah! foibles comme nous sommes, induits à tant d'erreurs par tant de séductions, quelle espérance pourrions

nous embrasser, si nous devions être jugés par une *Convention Céleste.* Nous désirons tous, et sans y penser, nous demandons, nous cherchons au-dessus de nous un Etre unique, un Etre dont l'inappréciable bonté soit inhérente à sa propre nature, à sa nature simple, à sa volonté simple et à sa toute-puissance.

Que si nous redescendons maintenant de ces hautes pensées à nos petits arrangemens domestiques, nous dirons qu'il y a une perfection de plus dans les Gouvernemens où, comme en Angleterre, on a su faire usage avec convenance, et de l'Etre unique et de l'Etre collectif, et d'un Roi et d'un Parlement, et d'un Parlement et d'une Nation; où l'on a su réunir ces divers Agens avec harmonie, et où l'on n'a rejeté aucun des élémens dont l'ordre social se compose.

Vous donc pays renommé dans les

fastes de l'Histoire, vous dont la liberté sage a brillé si long-tems au milieu des ténèbres d'un ignorant esclavage, ne méconnoissez pas le bien dont vous jouissez, le bien dont vous avez fait l'épreuve, et gardez-vous de vous laisser éblouir par les chimères politiques que des Législateurs novices ont jetées dans le Monde. Une grande erreur seroit pour vous plus que pour d'autres, une source de malheurs et de malheurs sans fin et sans réparation. Votre sol, votre climat, votre prospérité, toute de mains d'hommes, et beaucoup d'autres circonstances, vous obligent à des ménagemens particuliers. La France, avec son beau Ciel, avec sa douce température, avec ses productions diverses; la France, avec ses vins délicieux au lieu de vos liqueurs d'orge, avec ses bois au lieu de votre charbon de terre, avec ses fruits abondans et venus en plein vent, au lieu des résultats laborieux de vos serres chaudes;

la France avec ses vingt-cinq millions d'hommes, susceptibles à la fois d'ardeur et de patience; et la France peut-être, avec un caractère national mobile et versatile, avec un caractère qui permet de passer subitement et presque d'une manière aisée, du despotisme à la liberté et de la liberté au despotisme; la France enfin, qu'on soulève avec des mots, qu'on appaise avec de nouvelles phrases, et qui dans six mois a laissé mettre à l'ordre du jour toutes les vertus et tous les crimes; la France peut jouer un plus gros jeu que vous en Révolution; et tels essais, telle épreuve, qui la laissent debout, vous bouleverseroient peut-être de fond en comble.

Vous n'envierez pas à ce pays, vous ne lui envierez pas, si vous êtes sages, les idées et les espérances de liberté dont le *titre* de République est encore l'unique caution; et vous resterez fidèles aux

sentimens d'estime que vous professez depuis si long-tems pour votre Constitution, pour cette Constitution dont les divers avantages vous sont attestés par l'expérience, par ce grand Vérificateur, le seul digne d'une foi complète. Un ordre social est encore inconnu, quand il n'a pas été mis aux prises avec cette infinité d'obstacles dont la théorie ne donne pas même l'indication.

Enfin, me bornant au texte même de la Constitution Française et supposant son exécution littérale, je demanderois aux Anglais s'ils voudroient pour le maintien de leur liberté, s'ils desireroient pour la tutèle de leurs propriétés, les principales dispositions de cette Constitution, et dont j'ai déjà rendu compte? ce droit de pétition soumis à des restrictions qui l'anéantissent? cette liberté de la presse promise et retenue? ce droit représentatif gêné par des entraves qui

le rendent incertain? ce renouvellement de Juges qui soumet des Magistrats à tous les sentimens de crainte ou d'espérance? cette interdiction aux Tribunaux civils et criminels de prendre connoissance d'eux-mêmes, ou sur la seule plainte d'un particulier, d'aucun fait d'administration et par conséquent d'aucun abus de Pouvoir? enfin cette seconde Chambre Législative réduite à une contenance passive, à un langage monosyllabique, et qui, spectatrice des usurpations les plus tyranniques, ne pourroit élever la voix au nom des franchises du Peuple et de la Nation? Je demanderois encore aux Anglais s'ils seroient contens de l'abolition du droit de miséricorde et du délaissement des idées religieuses? Je leur demanderois s'ils voudroient qu'il existât dans l'Etat une Autorité revêtue du Pouvoir de les envoyer tous à la guerre aux quatre coins du Monde, campagnards

ou citadins, hommes foibles ou vigoureux, rustres ou gens à talent, riches ou pauvres, propriétaires ou salariés? s'ils voudroient qu'il existât dans l'Etat une Autorité en droit de faire passer tout-à-coup sous le joug militaire la plus grande ou la plus précieuse partie de la population mâle? en droit encore d'exécuter ce plan par violence, et de faire conduire aux armées avec de honteux liens les citoyens qui essaieroient d'échapper à cet usage despotique de leur être et de leur personne? s'ils voudroient encore qu'il existât dans l'Etat aucune Autorité en droit de disposer, par un choix capricieux ou par des règles arbitraires, de la fortune des particuliers? s'ils le voudroient, eux qui ne croient pas avoir cédé à la réunion de trois volontés législatives la faculté de contraindre un individu à échanger pour de l'argent un pied quarré de son champ ou de son jardin? Je leur demanderois

s'ils voudroient qu'il y eût dans l'Etat une Autorité en droit de défendre à tous les habitans de la Grande-Bretagne de sortir de leur isle? s'ils voudroient qu'il y eût dans l'Etat une Autorité en droit de proscrire et d'exiler les citoyens, par ordre ou par classe, et en confondant ainsi cruellement les innocens avec les coupables? s'ils voudroient même que le Prince eût la permission de chasser de Londres arbitrairement et sans aucune instruction juridique un Anglais de Norfolk ou de Cornouailles, en lui ordonnant d'aller résider dans sa Commune? Je leur demanderois sur-tout s'ils croiroient qu'il suffît d'avoir pris une part exiguë, une part indirecte au choix des Dépositaires de l'Autorité Suprême, pour être soumis sans regret à l'excès de leur Pouvoir? Enfin, je demanderois aux Anglais si, nonobstant plusieurs substitutions de nomination,

telles que du Peuple à des Electeurs, des Electeurs au Corps Législatif, et du Corps Législatif à un Directoire, ils trouveroient encore au dernier terme une telle continuité d'eux-mêmes, une telle identité, que se voyant toujours dans le Maître dont ils recevroient des ordres, ils confondroient ses commandemens avec leur propre volonté? Ah! qu'ils se gardent bien d'adopter, sans une mûre réflexion, toutes les conséquences de cette métaphysique! Qu'ils se gardent bien de jamais sacrifier les réalités aux images, les choses aux paroles, et les fruits de l'expérience aux promesses de la théorie. Jusques à présent c'est la dénomination de Républicains qui, à part les succès militaires, a composé tout le bénéfice des Français; et cette dénomination n'a été pour eux encore qu'un signal d'abstinence. Le vrai Républicain, leur a-t-on dit de diverses

manières, le vrai Républicain se soumet à tout, supporte tout, se passe de tout; et si l'on n'a pas ajouté, de la liberté même, c'est que c'étoit là le dernier secret des franc-maçons. On leur a donné de même les plus étranges idées de la justice; et tandis que leurs nouveaux Maîtres sacrifioient avec légéreté l'Etre individuel à l'Etre collectif, et l'Etre vivant à l'Etre abstrait; tandis qu'ils se permettoient de dépouiller les particuliers au nom de la Communauté, les citoyens au nom de la Patrie, les Français au nom de la France, et qu'à revers ainsi du précepte de Moïse, ils faisoient bouillir le chevreau dans le lait de sa mère, ailleurs et sous le joug prétendu d'une Monarchie tempérée, ailleurs et sous l'empire de quelques vieux préjugés, on respectoit les propriétés, on laissoit à l'homme industrieux le fruit de ses travaux, on laissoit aux enfans l'héritage

de leurs pères, et l'on considéroit l'Etat et sa force, la Patrie et sa protection, comme les sauve-gardes incorruptibles des droits individuels et des droits réciproques.

RÉFLEXIONS
PHILOSOPHIQUES
SUR L'ÉGALITÉ.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Vers la fin de 1793, mais près d'une époque où tout a été dérangé pour moi, je m'occupois de réunir quelques réflexions sur l'Egalité à une nouvelle Edition de mon dernier Ouvrage du Pouvoir Exécutif dans les grands Etats. *Elles avoient un rapport immédiat avec des mœurs et des opinions qui se sont affoiblies depuis la châte de Robespierre et des Jacobins ; et cependant je ne crois pas mal faire de les placer ici. Ces réflexions présentent, d'une manière générale et philosophique, une question qu'on aimera peut-être à considérer sous divers points de vue ; et il me semble, en les relisant aujourd'hui, qu'elles ne sont pas encore dénuées d'intérêt. On ne pourra du moins les juger étrangères ni à la Révolution Française, ni aux premiers principes de l'organisation sociale.*

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES SUR L'ÉGALITÉ.

VIRGILE nous dit qu'Eole, pour satisfaire l'orgueil et la vengeance d'une Déesse outragée, frappa de son sceptre de fer la voûte souterraine où tous les vents demeuroient enfermés. Ils virent leur prison entr'ouverte; et aussi-tôt s'échappant avec furie, ils agitent, ils renversent tout sur leur passage, les Temples, les Palais et les plus anciens ouvrages des hommes. Les Mers s'élevèrent au-dessus des rivages, la Terre parut changée dans une vaste plaine

liquide, et Neptune alors prononça ce *Quos ego......* devenu depuis si célèbre dans l'Histoire de la Fable.

Ces images poétiques semblent l'allégorie du tems présent.

Nos Rois des vents, les Philosophes en métaphysique, ont servi la haine et l'envie, en répandant, en propageant par-tout les idées théoriques et les maximes spéculatives, détenues jusques à nos jours dans les obscures retraites de l'école, ou soumises, dès l'instant de leur action, au joug de la sagesse et de la raison.

Jetées tout-à-coup sans mesure et sans direction au milieu des sociétés politiques, elles ont fait plus de ravage dans le Monde moral, que les vents furieux déchaînés par Eole n'en produisirent sur la Terre.

Ces



Ces abstractions idéales ont détruit les appuis de l'ordre public, les liens de la morale et les savantes gradations destinées à composer le systême des Gouvernemens. Elles ont tout désuni, tout déplacé, tout mis en confusion, et il en est résulté le tumulte universel dont nous sommes les témoins.

Hélas ! au milieu de ce mouvement convulsif, au milieu de ce chaos de tous les élémens politiques, qui prononcera le mot de Neptune? qui dira *Quos ego....* pour appaiser les flots et calmer la tempête? Sera-ce la raison? Sera-ce le malheur? Sera-ce la commisération ou la vengeance divine?

Entre les divers principes métaphysiques qui servent de nos jours à remuer le Monde, le plus remarquable, le plus important et par l'étendue de son

influence et par la diversité de ses rapports, c'est, je n'en doute point, le principe de l'égalité tel qu'il est entendu, tel qu'il est interprété par les nouveaux Législateurs de la France.

Ce principe devoit plaire au plus grand nombre des hommes; car ce n'est pas la multitude qui peut juger sainement de l'importance des gradations dans l'ordre social; ce n'est pas elle qui peut les distinguer des gradations de bonheur, les seules dont il soit raisonnable de s'occuper, les seules dont il soit permis d'être jaloux.

Ainsi, lorsque les Ecrivains ou les Orateurs Philosophes, lorsque les Législateurs d'un pays aident encore cette multitude à se méprendre, lorsqu'ils entretiennent ses sentimens d'envie, lorsqu'ils les lui donnent pour guides, elle doit s'attacher avec enthousiasme à toutes

les idées de parité, d'égalité, de nivellement absolu; et ces idées singulières sont si nouvelles sur la Terre, qu'aucune expérience n'a pu encore avertir de leur illusion et de leur danger.

Il appartenoit aux hommes éclairés, à cette partie d'une Nation qui peut connoître les vérités par l'exercice du jugement et de la pensée, il leur appartenoit de prévoir toutes les conséquences d'un pareil système; mais emportés par le charme de la nouveauté, ou dupes eux-mêmes de leurs abstractions, ils sont entrés glorieux dans le labyrinthe de leur métaphysique; et quand ils ont voulu de tems à autre en sortir, quand ils ont essayé de ramener vers des sentiers plus ouverts ou mieux connus la foule qui les suivoit, ils ont vu qu'il n'étoit plus tems; ils avoient perdu leur autorité par l'effet de leur propre

doctrine : car en proclamant les hommes égaux, en appelant le Peuple à exercer ses forces, et lui en donnant le secret, lui supposant encore, par flatterie, les lumières qui furent et seront toujours le fruit de l'éducation, ils ont décidé sa confiance, ils ont créé son hardiesse, et le petit nombre de principes mis en avant par ses instituteurs sont devenus le type de ses prétentions et le commencement de sa toute-puissance.

Examinons cette égalité dont on entretient les hommes, cette égalité dont la chimère ne sert qu'à les tromper et à les rendre injustes.

Elle est incompatible avec l'ordre public; elle contrarie essentiellement la liberté; elle est encore en opposition avec la morale; elle ne s'accorde pas même avec le bonheur individuel. Voilà les vérités que je me propose de développer.

De l'Egalité dans ses rapports avec l'Ordre public et avec la Liberté.

LA grande source des erreurs philosophiques qui ont jeté le désordre au milieu de la France, après avoir égaré ses Législateurs, c'est le peu d'attention qu'on a donné au principe de la subordination dans les grands Etats, c'est le peu de réflexions qu'on a fait sur les conditions nécessaires à l'empire des loix et au maintien de la discipline sociale.

On a cru que la soumission d'un grand Peuple aux obligations imposées par un petit nombre d'hommes, étoit une affaire simple, une circonstance presque sous-entendue et le résultat nécessaire des peines infligées à ceux qui enfreindroient l'ordre public.

On ne pouvoit ignorer, que dans tous les pays du Monde, il avoit existé des

rangs, des gradations et des liens d'égards et de respect qui servoient à entretenir la subordination au milieu des sociétés politiques; mais en se souvenant que la plupart de ces distinctions avoient été fréquemment un motif de triomphe ou d'orgueil pour les uns et un sujet d'humiliation ou d'envie pour les autres, on a fixé toute son attention sur ces rapports d'homme à homme et l'on a perdu de vue l'utilité politique des différences d'état, de rang et de fortune.

Frappés de cette manière par un seul aspect, livrés à une seule impression, les nouveaux Philosophes de France ont considéré toutes les inégalités comme le simple produit d'un systême d'injustice et d'oppression, imaginé et soutenu par les préjugés de l'intérêt personnel. Ils ont ensuite donné le nom de tyrannie à tout ce qui avoit une fois blessé leur amour-propre, et ils ont voulu que l'on

considérât comme une délivrance le règne à jamais terrible de leurs opinions et de leurs principes.

Ils se croyoient éclairés plus que d'autres par la science et par la méditation, et cependant ils se sont conduits comme les Chefs d'une horde de Barbares, en détruisant toutes les pompes du Monde moral et en provoquant l'uniformité par un rabaissement universel.

Enfin, détournant leurs regards du plus merveilleux des phénomènes, de l'union civile et politique de vingt-cinq millions d'hommes, ils ont cru que l'ordre public pouvoit être maintenu, dans un immense pays, sans aucune des gradations qui préparent aux sentimens de respect et d'obéissance, et sans aucune des séparations destinées à préserver l'Autorité de toutes les familiarités qui l'avilissent.

Ils auroient cru dégrader la puissance du raisonnement, ou plutôt cette force argumentative dans laquelle ils avoient mis leur confiance, s'ils s'étoient abaissés à ménager l'assistance de l'imagination; s'ils s'étoient abaissés à faire usage des moyens employés de tout tems envers la foiblesse humaine; et dédaignant ainsi les leçons de l'Histoire, ils ont voulu reprendre, par le commencement, l'organisation sociale et la régler toute entière sur un modèle idéal et sur un plan spéculatif qui n'avoit jamais été soumis à aucune épreuve.

Cependant il étoit philosophique aussi de démêler, par l'observation, tout ce qu'il y avoit de singulier et de mystérieux dans l'établissement de l'ordre; il étoit philosophique aussi de voir ou de reconnoître que, de la part d'un grand Peuple, l'habitude du respect et de la subordination ne peut jamais être un simple produit de la réflexion.

Les hommes sont rarement doués de la capacité d'esprit nécessaire pour rendre à la loi un hommage éclairé : il faut même un assez long circuit dans la pensée pour appercevoir l'analogie de l'intérêt personnel avec l'intérêt public. Aucune éducation ne peut rendre facile, ne peut rendre au moins universelle, une perception si compliquée; et il n'est rien de plus absurde que d'en concevoir l'espérance auprès de cette classe nombreuse de l'ordre social qui est obligée, par sa fortune, de se consacrer au travail dès les premiers développemens de ses forces.

C'est donc par un sentiment, et non par une opinion, qu'on doit attacher la grande masse des hommes aux vérités conservatrices de l'ordre public. Les conseils de l'esprit ne nous dirigent que par intervalles. Il faut les appeler, il faut les requérir, et se trouver encore soi-même en calme, pour y prêter une

oreille attentive. Les inspirations du sentiment sont en nous, avec nous, à tous les instans, et c'est par elles seules que nous pouvons être gouvernés dans l'habitude journalière de la vie.

L'idée de la liberté, cette idée la plus simple et la plus séduisante de toutes, sembleroit n'avoir besoin d'aucune assistance pour régner en souveraine sur l'esprit de la multitude, et cependant on a cru devoir lui attirer des partisans par des symboles extérieurs propres à fixer l'attention du Peuple et à prévenir son inconstance. L'Autel de la Liberté, l'Arbre de la Liberté, le Bonnet, le Drapeau de la Liberté, les Devises, les Emblêmes, tout a été inventé pour remplir ce but et pour parler aux sens. Il faut bien plus de soins, il faut bien plus de signes visibles pour entretenir l'habitude du respect et envers la loi et envers les personnes revêtues de quelqu'autorité

dans un grand Etat; car la nécessité de l'obéissance et de la subordination est une sorte d'abstraction à laquelle il importe de donner de la vie, par tous les moyens propres à captiver l'imagination des hommes.

Or, entre ces moyens, il n'en est aucun dont l'effet soit plus certain et plus doux cependant que le spectacle habituel des différentes gradations introduites par le tems au milieu des sociétés politiques.

Il importe sans doute que ces gradations soient proportionnées à la nature du Gouvernement dont on a fait choix; mais n'en admettre aucune ou ne les autoriser que d'une manière passagère, mobile et transitoire; mais proscrire également et les distinctions qui dépendent de la naissance et celles qui dérivent des différences d'état, des différences de

fortune, des différences d'éducation, des différences de propriétés territoriales; rabaisser encore la dignité des places auxquelles l'Administration publique est attachée, en livrant ceux qui les occupent à toutes les censures et à toutes les mocqueries, exposer même aux dérisions d'une multitude égarée le caractère imposant des Ministres de la Religion, et affoiblir ainsi le salutaire ascendant des premiers instituteurs de la morale; briser enfin jusques aux liens qui servent à garantir le respect des enfans pour leurs pères, c'est introduire un systême incompatible avec l'ordre public; c'est, en haine de toutes les gradations sociales, établir et favoriser la plus funeste anarchie.

On a conçu l'idée d'une égalité parfaite, et l'on n'a pas songé que, pour détruire la considération de tous les dépositaires de l'Autorité, il suffisoit peut être de substituer la familiarité des manières

aux formes extérieures qui entretiennent les hommes dans l'habitude des égards. Le respect est une plante étrangère à notre nature égoïste; c'est le tems qui les a greffées l'une sur l'autre; et une fois séparées d'une main mal-adroite, elles se réuniront difficilement.

Considérons encore sous d'autres rapports le sujet que je traite.

Nous aspirons en commun à un changement de situation, et tous nous aimons, nous cherchons les nouvelles perspectives: c'est le résultat indestructible de notre organisation morale. Nous ne sommes donc contenus dans nos vœux et dans notre ambition inquiète que par les différens cercles formés au sein des sociétés politiques dont nous faisons partie. Ces divisions conventionnelles ne sont pas séparées les unes des autres par des barrières indestructibles; elles opposent

simplement un salutaire obstacle aux dangereux efforts d'une aveugle jalousie; et il faut bien laisser subsister quelques compartimens, au milieu de nos rassemblemens immenses, si l'on veut empêcher que les nombreux habitans d'un vaste Empire ne s'entremêlent avec confusion et ne visent tous au même but, ne tirent tous au même prix dans la carrière de la vie.

C'est appelés aux mêmes prétentions, ou attirés d'une manière égale vers les idées de Pouvoir et d'Autorité, que les hommes à l'envi se disputent leurs rôles; et lorsque la société toute entière est composée de rivaux, lorsqu'il n'y a plus de distance entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, aucune subordination ne peut subsister; et c'est à la concurrence de toutes les vanités, c'est à leur émulation déréglée que l'ordre social est immolé.

Tel est l'état de la France, et telle sera la destinée de tous les pays d'une grande étendue, lorsqu'on y posera pour base de l'union politique l'égalité la plus parfaite.

La société est une combinaison de notre esprit, une œuvre de nos mains : on ne peut y trouver ce que nous n'y avons pas mis ; et au tems inconnu où elle fut inventée pour la première fois, à l'époque où elle fut composée d'une manière régulière, ce ne fut pas l'Egalité, considérée dans toutes ses acceptions, qu'on se proposa de maintenir ; on voulut au contraire garantir d'une injuste atteinte les inégalités de fortune, qui étoient et qui devoient être le résultat nécessaire de la gradation des forces et de la différence des talens.

Nous avions travaillé dans le sens de la souveraine sagesse, lorsque, pour

l'établissement de l'ordre public, nous nous étions appliqués à tenir en harmonie les diverses inégalités de notre nature morale et de notre nature physique, au lieu de chercher aveuglément à les niveler ou à les détruire.

Contemplons l'Univers, et nous verrons qu'il est composé tout entier de variétés et de dissemblances. La puissance inconnue qui le gouverne a dirigé ce beau système vers un seul but, comme elle l'avoit fait dépendre d'une seule pensée ; et le bonheur des Etres animés se présente à nous comme l'explication la plus vraisemblable d'une si merveilleuse organisation et du plus incompréhensible des mystères. Nous nous étions donc associés en quelque manière à l'esprit de la création, lorsque profitant de l'intelligence perfectible qui nous a été donnée en partage, nous avions copié, dans la construction des sociétés politiques, les

traits caractéristiques de l'ordonnance du Monde.

Il est permis, sous ce rapport qui nous élève et nous glorifie, d'arrêter un moment notre attention sur les difficultés qui ont dû s'opposer à l'union régulière des hommes en corps de Nation, et sur les difficultés plus grandes encore que nous avions à vaincre pour maintenir et perpétuer un pareil accord, pour soumettre à l'empire d'une seule loi le choc tumultueux de tant de passions, et le mouvement inconstant, l'action toujours divergente d'une multitude innombrable d'intérêts et de volontés.

L'ordre public au milieu des sociétés politiques, comme l'harmonie des grandes forces de la nature au milieu de l'Univers, présente à nos regards un résultat dont la simplicité affoiblit trop souvent notre

admiration; et l'habitude du même spectacle achève de nous rendre insensibles aux miracles du Monde physique et aux phénomènes du Monde moral.

Cependant lorsque nous décomposons en idée les divers élémens unis par l'ordre social, ou lorsqu'au moment de sa ruine nous commençons à connoître et à compter le nombre infini de parties dont il avoit été formé, nous sommes alors étonnés qu'on ait pu mettre ensemble et disposer avec régularité tant de principes en contradiction, tant de droits en dispute, tant de prétentions en rivalité.

Aussi ce n'est pas la science des Législateurs qui seule a rempli cette tâche; elle n'eût rien fait sans l'aide du tems et sans toutes les clartés que l'expérience a répandues sur la route du génie et sur les recherches de la pensée.

Voulons-nous appercevoir plus distinctement cette vérité ? voulons-nous avoir une première idée de tous les sujets de désunion, de tous les motifs de discorde qui s'opposoient à l'établissement d'un ordre social? Jetons alors un coup-d'œil sur la vaste scène du Monde. Qu'y voyons-nous ? Des Etres intelligens, mais occupés chacun de leur intérêt individuel. Des Etres dirigés, dominés par l'amour d'eux-mêmes. Des Etres qui, par le don de la prévoyance, attachent à l'avenir comme au présent leur indomptable personnalité, et qui prolongent ce sentiment jusques dans les espaces tracés par leur imagination. Des Etres encore détournés des idées et des vertus sociales par les inquiétudes de la jalousie et par les déchiremens de l'envie. Des Etres qui ont à régler, non pas seulement des passions toujours ardentes et déterminées par un instinct impérieux, mais qui ont encore à diriger, dans les nombreux

détails d'une vie compliquée, la liberté qui leur a été donnée de faire du bien ou du mal, et le dangereux pouvoir dont ils jouissent de nuire, à tous les instans, ou à eux-mêmes ou aux autres. Des Etres semblables entre eux dans les apparences, mais doués de facultés morales inégalement perfectibles, et qui forment, sous ce rapport, une gradation progressive de raison, d'esprit et de talent, et dont les échelons innombrables s'étendent depuis les premiers traits de la civilisation, depuis les proximités de la plus profonde ignorance jusques à ces perceptions sublimes, l'un des rayons peut-être de la lumière céleste. Des Etres encore, divers les uns des autres et par leur éducation et par leur caractère et par les sentimens qui appartiennent aux différens âges de la vie. Enfin des Etres dispersés sur une Terre dont les reproductions sont limitées, tandis qu'eux et leur race croissant toujours

en population, conformément aux loix de la Nature, arrivent, par leur prospérité même, à se disputer les moyens de vivre et à se mettre en guerre pour les obtenir.

Cependant, c'est du milieu d'un pareil conflit, c'est du chaos de tant de prétentions, de tant d'intérêts, de tant de volontés, qu'on a vu naître une admirable harmonie; qu'on a vu des millions et des millions d'hommes, ennemis ou rivaux par leurs besoins et par leurs passions, se rassembler en paix dans un petit espace, se mêler sans confusion, se rapprocher sans crainte et garder chacun leur place au milieu d'une scène mouvante et d'une agitation perpétuelle.

Je n'en doute point, si l'on s'adressoit à un Etre intelligent, mais qui, loin du commerce des hommes, n'auroit acquis

encore aucune idée sur la contexture des sociétés politiques, et si on l'instruisoit, pour la première fois, de toutes les circonstances de cette organisation singulière; si on lui apprenoit comment on est parvenu à concilier un nombre infini d'obstacles et de contrariétés, comment on a converti tant de principes de discorde et de confusion dans un systême harmonieux, il considéreroit le succès de cette entreprise comme un des plus admirables résultats de l'esprit humain. Et si, rentré dans sa solitude pour y méditer sur les rapports qui existent entre l'industrie des hommes et la marche de la Nature, on venoit tout-à-coup lui annoncer qu'un petit nombre de fanatiques, aidés servilement par leurs aveugles disciples, ont détruit, presqu'en un moment, l'ouvrage du tems et du génie, cet ordre social dont la seule idée étonnoit l'entendement, et qu'ils ont conçu ce projet, qu'ils l'ont exécuté, en haine

théorique de la variété des formes ou de la hauteur inégale des colonnes destinées à soutenir une construction si savante, il demanderoit le nom de ces barbares; il voudroit savoir dans quel pays sauvage ils ont pris naissance, de quelles forêts ils sont descendus, et il feroit des questions sur leurs mœurs, leurs usages, leur langue et leurs vêtemens.

Ces images, dira-t-on peut-être, ces comparaisons, ces apologues, n'ont aucune application réelle au tems présent. Nous appercevons bien, dans un même cadre, et l'anarchie qui règne en France et les principes d'égalité qu'on y professe; mais on ne peut attribuer à ces principes la désorganisation du Gouvernement, puisqu'en abolissant tous les rangs, en nivelant toutes les conditions, on a conservé des Magistratures, et que ces Magistratures sont investies d'une autorité spécialement destinée au maintien de l'ordre public.

Ce raisonnement, que chacun peut faire, que chacun peut entendre, saisit d'abord par sa simplicité; mais il perdroit toute sa force s'il étoit vrai qu'aucune Autorité ne pût subsister long-tems sans violence au milieu d'un système d'égalité parfaite.

Développons cette proposition. Il n'en est aucune dont les conséquences soient plus importantes et plus étendues.

Les hommes ont été entraînés à penser que l'autorité se créoit au commandement de la loi, parce qu'assemblés en Corps de Nation, ils avoient la faculté de conférer cette autorité ou à un Monarque ou à un petit nombre d'Elus ou à une classe plus nombreuse de Citoyens. Ils ont été trompés par la ressemblance de ces deux idées; mais elles sont très-distinctes aux regards d'un observateur attentif.

La concession d'une autorité, son adjudication solemnelle, sont par leur nature des actes positifs, des actes clairement, nettement figurés; mais la formation de cette autorité est une opération morale dont le succès dépend d'un nombre infini d'idées préparatoires.

Les Peuples ou leurs Représentans confèrent donc un pouvoir à qui bon leur semble; mais cette délégation devient nulle, si *telle chose* que l'autorité, est incompatible avec les élémens politiques dont on a composé le système social, et si elle ne peut se maintenir, si elle ne peut exister au milieu des opinions dont on a pénétré tous les esprits.

Ces opinions, soit qu'elles aient un fondement réel, soit qu'elles dérivent d'un simple préjugé, seront toujours, parmi nous, la force dominante. C'est sans aucune médiation, sans aucun

Pouvoir représentatif qu'elles nous commandent. Elles ne sont point, comme la loi, une supposition de la volonté générale; leur empire est direct, évident et sans cesse avoué, et le Législateur essaieroit vainement d'élever et de maintenir une autorité qui seroit en contraste avec elles.

Ainsi, quand on a dit aux hommes, vous êtes tous égaux; quand on leur a présenté cet axiome sous toutes les formes; quand on s'est aidé de tous les raisonnemens et de toutes les illusions pour attacher la multitude à des idées, si douces dans leurs commencemens, si séduisantes dans leurs apparences; quand on a détruit, pour ainsi dire, en présence de la multitude assemblée, et les échelons et les rangs et les supériorités de tout genre; enfin, quand on a rempli ses regards de ce nouveau spectacle, quand on l'a divertie du bruit de tant

de chûtes et qu'on a frappé ses sens de toutes les manières, c'est véritablement n'avoir aucune idée de la nature de l'homme, que de croire encore à la puissance d'aucune autorité morale, d'aucune autorité indépendante des menaces et de la contrainte. Toutes les séparations ont été détruites, toutes les bornes de l'imagination ont été reculées, toutes les prétentions ont été mises en mouvement; il n'est plus tems d'arrêter personne, chacun veut influer sur le Gouvernement, chacun veut avoir sa part du plaisir de commander, chacun veut se placer sur les avenues du Pouvoir et de l'Autorité. On veut s'y faire écouter, on veut s'y faire craindre, et l'on court tumultuairement dans ces routes nouvelles, où les uns sont entraînés par la curiosité, les autres par le désir des applaudissemens, et tous par l'espérance confuse de varier leur situation ou de changer de fortune.

Il faut bien se le dire, on est parvenu par un nivellement absolu à ne composer, à ne présenter qu'une seule perspective; et en fixant tous les regards vers le même objet, tous les intérêts vers la même idée, on a fait des hommes de France autant de rivaux, et la Nation la plus nombreuse de l'Europe semble rangée en amphithéatre et convertie en un vaste Lycée politique, où l'on se dispute sur les diverses manières de commander, sans s'appercevoir que le Peuple entier est entré dans la salle et qu'il ne reste plus personne en dehors pour obéir.

On a bien fixé, par écrit, le nombre des Législateurs, le nombre des Magistrats, le nombre des Municipes; mais comme on a rapproché tous les hommes par les idées d'égalité et par la solemnité qu'on a donnée à ces nouveaux principes, aucun sentiment de respect ne trace, ne garde l'enceinte des différentes Autorités,

et toutes sont exposées aux approches de ce nombre infini de familiers, qui attendent leur tour pour gouverner et qui exercent à l'avance un pouvoir redoutable et dans les Clubs et dans les Sociétés affiliées, et dans les places publiques et dans ces gàleries où l'on voit les premiers venus former autour des Législateurs, autour des Administrateurs et des Juges, un double et triple rang de spectateurs bruyans, de juges passionnés et d'agitateurs indociles.

Les Solons de la France ont compté sur le frein de la loi pour tenir chacun à sa place; mais ce frein, suffisant dans les occasions communes, et lorsqu'un petit nombre d'hommes égarés par leur intérêt particulier attaquent imprudemment l'intérêt public, ce frein n'a plus assez de force pour réprimer les désordres qui prennent leur source dans les prétentions sociales et dans les passions

politiques. La lutte alors est trop grande, l'opposition est trop générale ou trop renouvellée pour céder à l'autorité de la loi. L'opinion seule peut maîtriser ou diriger ces sortes de mouvemens; et lorsqu'on dédaigne son secours pour le maintien de l'ordre public, lorsqu'on veut y suppléer par le sentiment de la crainte et par l'exercice habituel des rigueurs et des vengeances, on se livre à la plus injuste et à la plus absurde des tyrannies.

Ce n'est pas seulement dans un vaste pays comme la France que les idées d'égalité parfaite et leur célébration perpétuelle s'opposent au maintien de l'ordre. Il faut sans doute moins de gradations entre les hommes dans les sociétés étroitement circonscrites. Plus près de la loi, ils en connoissent mieux les rapports avec la raison et avec l'intérêt public, et ils concourent en commun et d'une manière

immédiate à la confection du Code civil et politique; mais aucune de ces circonstances, particulières aux petites Républiques, ne préserveroient leur Gouvernement des dangers de l'anarchie, si l'habitude du respect envers les Chefs de l'Etat étoit tout-à-coup détruite; et tel est l'effet nécessaire d'un rapprochement familier entre toutes les conditions; tel est l'effet nécessaire du systême exagéré d'égalité parfaite; tel est l'effet nécessaire de ce nivellement qui n'eut jamais d'exemple, et qui, proscrivant jusques dans le langage et dans les manières tous les genres d'égards et de déférences, ramène les hommes à l'état sauvage, et rend nulles, pour l'ordre social, les distinctions les plus réelles, celles qui naissent de toutes les différences et de toutes les supériorités d'éducation.

La Nature avoit eu sans doute une autre vue, lorsque douant l'espèce humaine

de la plus belle des prérogatives, de la faculté de se rendre meilleur et de perfectionner son intelligence, elle en soumit néanmoins l'entier développement aux secours de l'enseignement, aux résultats d'une longue étude et aux efforts soutenus d'une constante application; car de telles conditions ne pouvoient être remplies, d'une manière égale, au milieu d'un Monde où la lente reproduction des fruits de la Terre et les soins assidus qu'exige leur culture obligent le plus grand nombre des hommes à dévouer leur vie à des travaux corporels, dès les commencemens, dès les premiers essais de leurs forces physiques.

Tout semble donc indiquer que, selon les loix de répartition établies par l'Ordonnateur Suprême de la Nature, l'autorité publique, comme l'instruction, comme la sagesse, ne pouvoit pas appartenir à toutes les classes de la société.

On

On se défend, je le sais, d'avouer et de reconnoître les supériorités introduites au milieu de nous par l'éducation. On croiroit, en les admettant, préjudicier au systême de l'égalité politique, et l'on s'environne d'autorités pour en imposer aux autres et pour se tromper soi-même. On cite alors l'éloquent Ecrivain qui s'est rendu l'accusateur des lumières et des connoissances; mais ce Philosophe célèbre, le même que les Législateurs de France ont choisi pour Patron, et qui rechercha les honneurs de la singularité dans un moment où il ne présageoit pas encore toute la gloire que lui assuroit son génie, ce Philosophe n'a jamais supposé que sa doctrine fût applicable à des sociétés déjà formées; il donna des regrets à la simplicité des premiers tems, mais il ne nous a point dit que des sauvages fussent habiles à gouverner le Monde.

Ce n'est pas d'ailleurs à l'acquisition

de la science que se réduisent pour nous les bienfaits de l'éducation; nous lui devons le développement de notre raison, l'affermissement de notre sagesse; nous lui devons sur-tout l'adoucissement de nos mœurs. Les hommes, par leur réunion en grandes sociétés, ont tellement multiplié leurs intérêts, ont tellement compliqué leurs rapports, qu'un instinct naturel ne leur suffit plus. Les vertus publiques sur-tout ont besoin d'être entretenues par l'étude et par la méditation; et je ne sais si nos sentimens même, si la bonté, l'indulgence, si la clémence et la compassion peuvent avoir aucune fixité, quand on n'a jamais réfléchi sur les foiblesses des hommes, quand on n'a jamais observé les périls dont leur morale est environnée et quand on n'a jamais apprécié leurs moyens de défense.

La diversité de nos perceptions sert encore à nous garantir de la domination

d'une seule pensée ; et peut-être que la balance des Pouvoirs, cette condition dont on a si souvent rappelé l'importance en traitant des Constitutions sociales, s'appliqueroit encore raisonnablement à l'organisation de notre esprit. En effet, l'homme réduit par sa nature ou par le défaut d'éducation à un petit nombre d'idées, est bientôt commandé par elles impérieusement, et tous les genres d'excès sont un résultat nécessaire de leur tyrannique oligarchie.

La France offre aujourd'hui la démonstration de cette proposition philosophique. Un ou deux principes de Gouvernement ont été placés dans la tête du Peuple ; et s'y trouvant comme isolés au milieu du vuide absolu de toute autre espèce d'idées politiques, ils y règnent en souverains maîtres. Aucune pensée médiatrice, aucune réflexion parallèle, aucune notion accessoire, aucune

balance enfin n'arrête leur despotisme ou ne tempère leur Pouvoir. De là tant de folies, tant d'emportemens, tant d'aveugles fureurs. Non, la modération, cette vertu du cœur et de l'esprit, ne s'unira jamais à l'ignorance. Il y aura des exceptions, mais elles seront rares.

C'est donc avec juste raison que l'éducation, ce commencement de toutes les idées et de toutes les connoissances, doit être mise au rang des suprématies qu'une Nation doit respecter pour son propre avantage.

On croira peut - être détruire ou rejeter les conséquences de cette vérité, en faisant observer que les disparités d'éducation doivent leur origine à la différence des propriétés; qu'ainsi tout seroit changé si l'on joignoit à l'égalité des rangs l'égalité des fortunes.

C'est à ce nouveau genre de nivellement que conduit en effet le systême

politique des Philosophes de France ; mais en formant un pareil projet, en se livrant à une si folle entreprise, c'est encore avec la nature des choses que l'on auroit à combattre ; et l'on échoueroit dans l'application de cette théorie à la multitude innombrable des intérêts particuliers, comme il arrive et doit arriver de toutes les abstractions en opposition directe avec les loix du mouvement social.

Il est aisé sans doute, avec une puissance tyrannique, de réduire arbitrairement les grandes fortunes ; il est aisé, par la loi du plus fort, d'enlever à des particuliers ou le fruit de leurs longs travaux ou l'héritage de leurs pères. Pourquoi l'Autorité publique, lorsqu'elle est armée, lorsqu'elle règne despotiquement, lorsqu'elle est affranchie des liens de la morale, pourquoi cette Autorité n'exécuteroit-elle pas, d'une manière générale, ce qu'une simple horde de brigands

pourroit effectuer dans le cercle limité de ses rapines ? Mais il y a loin de ces résolutions expéditives et d'un coup de main si tranchant, au nivellement général des propriétés, à un nivellement tel qu'il le faudroit pour rendre les hommes égaux sous le rapport de l'éducation.

La violence peut renverser momentanément les grandes fortunes ; ce sont de hauts chênes dont la cime s'apperçoit de par-tout et auxquels la hache de l'envie est toujours prête à porter atteinte. Mais de quels moyens se serviroit-on pour abattre les propriétés médiocres ? Elles s'éloignent de la richesse, elles s'approchent de l'indigence par des nuances insensibles ; et cette confusion, cette similitude leur donneroit pour défenseurs un nombre infini de citoyens. Cependant leur existence suffiroit pour introduire toutes les différences qui sont le résultat de divers degrés de culture.

La distance au moral est incommensurable entre l'homme qui, né de parens sans fortune, a vécu dès son enfance du travail de ses mains, et l'homme arrivé dans le Monde sous des auspices plus favorables, et qui a pu consacrer une partie de sa jeunesse à l'étude et à l'instruction. Ainsi, nonobstant les hommages adulateurs que la frayeur ou l'ambition ont rendus de nos jours à la classe ignorante du Peuple, nonobstant les louanges hypocrites que l'on ose donner à sa capacité politique, l'homme dénué des secours de l'éducation sera toujours ce qu'il fut et dans tous les tems et dans tous les pays. La Nature lui a marqué son rang dans l'échelle des Etres intelligens, et quelques exceptions à la loi générale ne peuvent pas autoriser l'admission solemnelle du principe de l'égalité, principe si dangereux dans ses conséquences, et qui, donnant à la multitude une aveugle confiance,

livre au hasard l'harmonie sociale et soumet l'œuvre du génie aux caprices de l'ignorance.

Supposons néanmoins que, par une puissance surnaturelle, une Autorité quelconque dans l'Etat pût ramener une vieille Nation, un pays de vingt-cinq mille lieues quarrées, une population de vingt-cinq millions d'hommes, à un partage égal des propriétés, une telle subdivision seroit pour nous ce qu'elle fut pour nos prédécesseurs dans l'Histoire du Monde, l'institution, l'ouvrage d'un moment; et les circonstances qui élevèrent les premières propriétés les unes au-dessus des autres, produiroient le même effet, après un second, après un troisième partage.

Multiplieroit-on les violences pour opposer de nouveaux obstacles à ce mouvement social? On puniroit les hommes

de l'exercice de leurs facultés; on arrêteroit les progrès de l'industrie ; on fatigueroit, on décourageroit ses combinaisons ; et en mettant obstacle à la naissance des richesses de la Nature, on contrarieroit avec ingratitude les vues bienfaisantes et prodigues du plus généreux des Maîtres et du meilleur des amis. Quel sacrifice à faire aux jalouses vanités qui nous agitent ! Mais heureusement il est plus aisé d'en concevoir l'idée que de l'exécuter ou de la rendre durable. On peut bien, à l'imitation du tyran de Rome et en empruntant son ciseau, couper les têtes des pavots qui s'élèvent au-dessus des autres ; mais leurs divers rejetons, soumis aux loix de la Nature, se développeront en peu de tems avec les mêmes dimensions et la même parure.

On dira peut-être, et on le dit en effet : il n'est pas nécessaire de niveler

les propriétés pour donner à tous les hommes une égale éducation ; il suffit d'établir des écoles gratuites et d'y attirer les enfans de tous les citoyens, en les entretenant aux dépens de l'Etat pendant la durée de leur premier cours d'instruction. Mais si cette instruction devoit finir à l'âge de six ou sept ans, la plupart des enfans n'auroient que le tems d'apprendre à lire et à écrire.

Se proposeroit-on de prolonger l'instruction gratuite et la durée du pensionnat, aux frais du Trésor public, jusques à l'époque où les jeunes gens pourroient se rendre compte à eux-mêmes des élémens du contrat social et des principes de l'économie politique? On auroit insensiblement dans les écoles la moitié de la population du pays, et de toutes parts encore on viendroit chercher des enseignemens qui vaudroient aux étudians *le vivre et le couvert.* Ils n'auroient garde,

à cette condition, de s'instruire trop vîte; et chacun, pour rester plus long-tems entretenu, ne manqueroit pas de répéter sans cesse : « Je n'entends pas encore. »

Il faut bien se garder d'ailleurs de retenir autour des idées spéculatives les hommes destinés par leur situation aux travaux mécaniques; car il importe à leur bonheur qu'ils en contractent l'habitude dès l'enfance.

Toutes ces nouveautés extraites des Annales d'une République où il y avoit peu d'hommes libres et beaucoup d'esclaves, et où les uns dissertoient et les autres travailloient, toutes ces nouveautés sont inapplicables à la masse entière des habitans d'une vaste contrée. Elles sont merveilleuses, tant qu'elles restent en projets, mais leur gloire finit au moment où l'épreuve commence.

Jusques là cependant on est bien sûr

de captiver la multitude ; car il suffit, pour lui plaire, d'inventer une dépense immense à la charge de ceux qu'on appelle riches. Mais en suivant ce systême, on trouvera bientôt le terme des grandes propriétés ; et au moment où les petites fortunes, échappées au naufrage de la justice, paroîtront seules debout, on verra que la population d'un grand Etat ne peut pas être composée de pensionnaires ou d'écoliers salariés aussi chérement que leurs maîtres.

Remarquons-le cependant, c'est toujours en parlant mal de la loi Agraire, c'est en se défendant d'y songer que l'on emploie tous les détours propres à conduire au même terme ; mais tant d'efforts pour niveler les fortunes, tant d'idées spéculatives destinées au service de la tyrannie, ne changeront qu'un tems la nature des choses.

Les idées d'ordres sont contemporaines

des idées de propriété, et l'on trouveroit peut-être ce dernier mot avant l'autre dans la généalogie de la langue, si nous en avions les archives.

Enfin les propriétés, les inégalités qui en résultent, et, par un effet nécessaire, les divers degrés d'éducation sont une dépendance de l'organisation primitive de l'espèce humaine, et tout nous annonce que les idées de prééminence et de supériorité sont inséparablement unies à l'esprit de la création; tout nous annonce qu'elles font partie de cet ordre général, de cette harmonie universelle dont une admirable sagesse a conçu le dessein, et dont nous appercevons des traits si nombreux et si frappans dans la petite partie de l'infini à laquelle nous atteignons par l'esprit et par la pensée.

Que deviennent, près de ces réflexions,

les principes d'égalité parfaite dont une philosophie nouvelle s'amuse à faire bruit et croit tirer un si grand lustre; ces principes à l'aide desquels on s'imagine nous ramener à l'origine des choses? Hélas! ils nous éloignent autant des traces du génie que du chemin du bonheur!

Que nos prétendus sages portent au loin leurs regards; qu'ils sortent de l'étroite enceinte de leur métaphysique; qu'ils franchissent les bornes de la théorie mesquine dont ils se sont constitués les admirateurs, et ils verront que les inégalités mises en harmonie composent à la fois et le système du Monde et le secret de l'organisation sociale.

Les inégalités mises en harmonie, voilà le mot de l'Univers; et le développement de cette idée eût formé la consigne des Législateurs de la France,

s'ils avoient voulu prendre l'ordre du génie des choses ou du génie des siècles.

Il est peu de vérités morales dont nous ne trouvions le type dans le spectacle de la Nature et dans l'étude de ses loix. C'est sur ce beau modèle que tout doit être disposé, si l'on veut réussir dans les vastes combinaisons de l'esprit lorsqu'elles ont pour terme une action et un mouvement; et le rassemblement des hommes, leurs connexions, leurs rapports, leurs affinités, tiennent un rang trop remarquable dans l'ordre général, pour être à part un seul moment de la règle commune.

Les grands tableaux encore, et il n'en est aucun de pareil au magnifique déploiement de l'harmonie du Monde, les grands tableaux nous inspirent l'amour de l'ordre et nous instruisent de son importance; nous sentons qu'ils facilitent à notre entendement l'abord

et la connoissance de l'immensité, et nous découvrons de plus que l'ordre dans sa perfection, est, pour ainsi dire, la plénitude des vues du Dieu de l'Univers et la consommation de ses hautes pensées.

Sans doute les regards des hommes ne peuvent pas tout embrasser; mais le tems, ce génie en arrière, le tems, en consacrant certaines vérités, avoit cerné, circonscrit nos recherches, et il auroit ainsi diminué notre tâche, si nous avions voulu donner plus de confiance à ses traditions et à ses conseils.

Ah! que cette confiance eût été salutaire dans les momens où l'on abordoit, où l'on discutoit en France toutes les questions politiques! Les hommes rangés autour de l'arbre social, autour de cet arbre antique et majestueux dont les racines profondes semblent toucher par un

un point de contact à l'un des anneaux de la chaîne du Monde; les hommes, en respect devant cet ouvrage des siècles, ne doivent pas se livrer imprudemment à des principes subversifs de toutes les opinions consacrées par l'expérience.

C'est aux Représentans d'une Nation, c'est à eux sur-tout de se garantir des erreurs inséparables d'un ardent esprit d'innovation, c'est à eux de se défier de cette philosophie conquérante qui a voulu profiter de la flexibilité des idées morales pour pénétrer en dévastatrice dans les plus anciennes vérités et pour y jeter le désordre et la confusion.

Quel reproche ne doit pas se faire un Législateur, lorsqu'il cède avec foiblesse à des principes destructeurs de l'harmonie sociale, à des principes qui mettent les opinions en combat avec les loix de la Nature? Son premier devoir, et en

même tems sa tâche la plus difficile, est de soutenir, sans offense envers la liberté, sans convulsion et sans tyrannie, le crédit des Autorités qui doivent être la sauve-garde de l'ordre civil et de l'ordre politique.

Rempli de cette idée, au lieu de rabaisser toutes les supériorités introduites par le cours immuable des choses, au lieu d'employer pour y parvenir l'injustice et l'oppression, au lieu d'associer toutes les passions à cette aveugle entreprise, il travaillera dans un sens opposé; il ne croira pas d'une bonne philosophie de sonner le tocsin et de battre la générale pour éveiller toutes les prétentions et pour convertir ainsi la société dans une arène de lutteurs; et voyant les hommes tels qu'ils ont été composés, loin de dépouiller sans distinction toutes les idées de rang, des prestiges qui si long-tems leur avoient servi de cortège,

il ménagera ces secours de l'imagination, afin de rendre plus doux le devoir de l'obéissance, afin de rendre moins pénibles les sentimens de respect, et afin d'entretenir le règne des loix sans l'intervention continuelle des moyens de vengeance et de terreur.

Certes, entre tous les signes extérieurs d'autorité, entre toutes les institutions sociales propres à frapper les sens, c'est un choix singulier que la préférence donnée au féroce appareil des supplices. Cependant, lorsqu'une abolition systématique de toutes les idées de supériorité, lorsqu'une destruction positive de toutes les gradations conventionnelles, lorsqu'un nivellement absolu de fait et d'opinion ont introduit au milieu de nous une rudesse sauvage qui dispose tous les esprits à la résistance, il faut bien essayer de soutenir par l'épouvante la puissance du Gouvernement. La loi dans son

abstraction, la lòi dans sa nudité métaphysique, ne pourroit en imposer à la multitude ; et c'étoit à soutenir son empire de toute la puissance de l'imagination, que tant de vieilles opinions avoient été consacrées.

De nouveaux venus sur la terre ont pris à tâche de les détruire, ont mis leur gloire à cette entreprise; et par-tout où leur ravage a passé, il n'y a plus d'ordre, il n'y a plus d'harmonie; et loin qu'on nous ait rapprochés les uns des autres, en raison de la ressemblance sociale qu'on a cherché à nous donner, cette même ressemblance, ouvrage de la contrainte et qui se trouve en contradiction avec les loix de la Nature, amène un choc continuel; et tout annonce que les hommes, depuis leur déplacement, depuis le dérangement de leurs anciennes distances, ne peuvent plus s'accorder, ne peuvent plus vivre ensemble sans querelle et sans confusion.

Je présente ici des idées qui n'ont jamais été développées d'une manière précise, c'est le sort des opinions dont les premiers principes se perdent dans la nuit des tems; elles viennent à nous comme des vérités consacrées par l'assentiment silencieux des nations et des siècles, et cette espèce de transmission a dispensé de les analyser; mais au moment où une nouvelle génération de Philosophes s'avise de les présenter comme autant de préjugés, il faut alors rechercher leurs titres; et malgré la poussière qui les couvre, on les retrouve en entier dans les archives indestructibles de la sagesse et de la raison.

L'expérience aux cheveux blancs, l'expérience environnée des dépouilles du tems, a plus de droits à notre confiance que le génie spéculatif et la science isolée des jeunes Précepteurs arrivés tout-à-coup au milieu de nous. Ses conseils

sont le résultat d'un nombre infini d'observations. Elle a vu passer devant elle, et les révolutions excitées par des projets ambitieux, et les systêmes enfantés par les divers genres de vanités. Elle a suivi les hommes dans les ramifications de leur caractère et dans les vicissitudes de leur esprit; et les principes de Gouvernement que nousdevons à ses instructions, ont été formés lentement, insensiblement et par une sorte d'aggrégation de toutes les idées morales et politiques susceptibles de sympathie.

Seroit-ce sans aucune réflexion, qu'à la vue de cette vaste uniformité, le résultat d'une égalité absolue, on auroit cru nécessaire d'y introduire des rangs et des gradations, comme on a coupé le vague du tems par des heures?

Seroit-ce par l'effet du hasard, seroit-ce sans aucun motif inhérent à la nature

des choses, que, depuis l'origine du Monde, ce système d'égalité n'auroit jamais été reçu, n'auroit jamais existé dans aucune société politique?

Cependant l'Histoire de tous les Peuples atteste cette vérité.

Les Romains, pendant le long espace de tems où ils se montrèrent si jaloux de leur liberté, prononçoient aussi du même amour le mot d'Egalité; mais en réunissant ensemble ces deux idées, le sens qu'ils y donnoient n'avoit aucun rapport avec les interprétations exagérées des Législateurs de la France. Ils défendoient la parité de leurs droits à la protection sociale, à la nomination de leurs premiers Magistrats, et à la sanction des loix destinées à fixer les devoirs des citoyens et leurs relations politiques, mais en même tems on vit toujours à Rome une gradation de rangs

très-distincte. *Martia Roma triplex, Equitatu, Plebe, Senatu.* Et les sentimens de respect pour les Sénateurs, les Consuls, les Censeurs, les Augures et les différens Chefs de la Religion et de l'Etat étoient soigneusement entretenus par les conventions ou par les habitudes, propres à en imposer à l'imagination et à soutenir la hiérarchie des Pouvoirs, de toute l'autorité de l'opinion publique.

Lycurgue, en séparant sa patrie du reste du Monde, et en lui interdisant toute espèce de commerce avec les étrangers, étoit parvenu à établir une parfaite égalité entre les Spartiates; mais avec cette égalité, ils avoient pourtant leurs Ephores, ils avoient leur Sénat, ils avoient leurs deux Rois, et, dans un autre sens, ils avoient leurs Ilotes qui exerçoient servilement, non-seulement les arts mécaniques dans les villes, mais encore tous les travaux de l'agriculture.

Ainsi cette égalité si célébrée, cette parité de vêtemens, cette uniformité de rations, ces instructions toutes les mêmes, et tant d'autres similitudes, étoient circonscrites dans le nombre des familles qui formoient à elles seules la souveraine aristocratie de Lacédémone et de la Laconie. Cependant, au milieu de ces familles et dans les divers rapports des citoyens libres avec leurs Magistrats, avec leurs instituteurs, avec leurs Chefs Militaires, on entretenoit soigneusement l'habitude du respect et de la subordination, et nous savons qu'Agésilas, s'adressant à Xénophon, lui conseilloit de faire venir ses enfans à Lacédémone, « afin qu'ils y » apprissent la plus belle et la plus » difficile de toutes les sciences, celle de » commander et d'obéir ». Paroles remarquables et qui s'allient parfaitement au sujet que je traite.

L'ordre politique chez les Athéniens

se rapprochoit plus qu'aucun autre Gouvernement de l'antiquité, des idées d'égalité. Mais comme il étoit loin encore, sous divers rapports, du nouveau systême Français ! Les habitans de l'Attique étoient divisés en plusieurs tribus, et la plus nombreuse, composée des citoyens sans propriétés, n'eut long-tems aucune part aux fonctions du Gouvernement. Il y avoit un Sénat, des Archontes, un Aréopage, tous en possession de prérogatives différentes; et plusieurs fois encore on déféra le Pouvoir ou le crédit suprême à un seul homme, en lui remettant, de la part du Peuple, l'anneau et le cachet qui servoient de signes à cette investiture. Les Nobles, car il en existoit à Athènes, obtinrent plus souvent que d'autres citoyens l'Autorité dont je viens de parler; et l'éclat avec lequel cette Autorité fut exercée quinze ans de suite par le Gentilhomme Périclès, est devenu, chacun le sait, une époque de l'Histoire.

Enfin on ne peut faire aucun parallèle entre un pays de quatre-vingt-six lieues quarrées, comme l'Attique, et un de vingt-cinq mille, comme la France. Mais une différence plus marquante encore, c'est que la population de la France est toute composée d'hommes libres, d'hommes appelés à exercer les droits de citoyens, tandis que les dix onzièmes de la population de l'Attique vivoient sous le joug de l'esclavage; ainsi il n'y avoit d'égalité qu'entre les fractions de l'autre onzième, entre quarante mille maîtres de tout sexe et de tout âge (1).

---

(1) La population de l'Attique, selon le dénombrement fait du tems de Démétrius de Phalère, étoit de 40 mille individus libres,
400 mille esclaves.

En tout 440 mille. Il y avoit de plus dix mille étrangers. M. de Paw, dans son excellent ouvrage sur les Grecs, prend ce calcul pour guide; mais

Comment donc peut - on dire, en parlant d'Athènes, de Lacédémone et d'aucune autre ville du Péloponèse, que l'épreuve de l'Egalité a été faite par les Anciens ?

C'est même trop peu de désigner simplement comme une particularité, comme deux circonstances différentes, l'esclavage introduit dans les anciennes Républiques, et l'affranchissement absolu, qui existe en France et dans plusieurs pays de l'Europe. Ces deux circonstances forment une véritable opposition, de nature; et la Liberté, l'Egalité, la Souveraineté du Peuple, n'ont pas le même

---

sans doute qu'à une époque différente, la population des hommes libres étoit plus considérable, et M. l'abbé Barthélemy, dont l'exactitude paroît reconnue par tous les savans, évalue à vingt mille le nombre des hommes libres de l'Attique en état de porter les armes.

sens pour un Etat où la majeure partie de la population est mise hors de la société par l'esclavage, et pour une contrée où cette coutume barbare est abolie.

Ne négligeons pas encore de rappeler, que dans la plupart des Républiques et à Rome sur-tout, la discipline sociale étoit protégée par l'énergie de l'autorité paternelle et par les sentimens religieux des Peuples anciens; elle trouvoit même un appui dans leurs superstitions, puisqu'au moment d'une grande délibération ou d'une importante entreprise, on étoit sûr de réunir les vœux et d'entraîner tous les suffrages, en faisant entendre la voix impérieuse des Oracles, des Sybilles, ou des Ministres sacrés qui consultoient les Augures et en expliquoient les mystères.

Toutes ces Républiques, pour rem-

placer l'action du despotisme, recouroient sans cesse à l'empire de l'imagination.

Les Français sont la seule Nation de la Terre qui, tout-à-coup transformés en Quakers politiques, attendent patiemment que le respect pour la loi devienne un jour le résultat de l'Egalité parfaite.

Ils l'attendent en vain. Ce principe si vanté, ce principe honoré sur parole, seroit le premier qu'invoqueroit un génie mal-faisant, s'il entreprenoit audacieusement de substituer le cahos à l'harmonie universelle.

Les mêmes vérités se reproduisent sous toutes les formes aux regards d'un observateur attentif; et je finis par une remarque singulière, c'est que le sommaire de mes réflexions se trouve dans un Discours du Comité de Constitution à la Convention Nationale, Discours

destiné à servir de préambule à un nouveau Projet de Constitution Républicaine préparé pour la France.

L'Orateur (1) y rend compte de ce Projet; il en présente l'analyse; et prenant la parole au nom de ses collègues, il fait connoître les principes qui ont guidé leurs méditations; et l'on voit manifestement, que dans le cours de leurs recherches politiques, c'est l'Egalité, toujours l'Egalité, qui leur a servi d'étoile polaire.

Jusques-là sans doute leur autorité me condamne; mais si l'on examine avec attention les paroles remarquables qui terminent ce Discours préliminaire (2),

---

(1) M. de Condorcet.

(2) On transcrit ici ces paroles :

« Français! nous vous devons la vérité entière.
» Vainement une Constitution simple et bien

on verra que les meilleurs amis de l'Egalité ne se fient point à elle.

Où seroient l'Egalité et la Liberté, dit fort bien le Rapporteur du Comité, *si la loi qui règle les droits communs*

» combinée, acceptée par vous, assureroit vos
» droits. Vous ne connoîtrez *ni la paix ni le*
» *bonheur, ni même la liberté*, si la sou-
» mission aux loix que le Peuple se sera données
» n'est pour chaque citoyen le premier de ses
« devoirs, si ce respect scrupuleux pour la loi,
» qui caractérise les Peuples libres, ne s'étend
» pas à celles même dont l'intérêt public feroit
» solliciter la réforme; si, chargés de choisir les
» Dépositaires de toutes les Autorités, vous
» cédez aux murmures de la calomnie, au lieu
» d'écouter la voix de la renommée; si une
» défiance injuste condamne les vertus et les
» talens à la retraite et au silence; si vous croyez
» les accusateurs au lieu de juger les accusations;
» si vous préférez la médiocrité qu'épargne
» l'envie, au mérite qu'elle se plaît à persécuter;

à

à tous n'étoit pas également respectée ? Eh oui ! l'inquiétude est raisonnable. Mais l'égalité de rangs, l'égalité absolue, l'égalité fondée en principes, l'égalité devenue un article de foi, empêche précisément l'égalité de respect pour la

» si vous jugez les hommes d'après des sentimens » qu'il est si facile de feindre, et non d'après une » conduite qu'il est difficile de soutenir; si enfin, » par une coupable indifférence, les citoyens » n'exercent pas avec tranquillité, avec zèle, » avec dignité les fonctions importantes que la » loi leur a réservées. *Où seroient la Liberté et* » *l'Egalité*, si la loi qui règle les droits communs » à tous, n'étoit également respectée ? Et quelle » paix, quel bonheur pourroit espérer un Peuple » dont l'imprudence et l'incurie abandonneroient » ses intérêts à des hommes incapables ou cor- » rompus? Quelques défauts, au contraire, que » renferme une Constitution, si elle offre des » moyens de la réformer à un Peuple ami des » loix, à des citoyens occupés des intérêts et » dociles à la voix de la raison, bientôt ces défauts » seront réparés avant même qu'ils aient pu » nuire. »

loi, car elle dérange l'équilibre que tous les Législateurs ont établi entre la puissance physique du Peuple et l'autorité morale de ses Chefs; entre les mouvemens passionnés de la multitude et la marche circonspecte du Gouvernement; et c'est ainsi que l'égalité spéculative détruit en peu de tems l'égalité réelle.

Aussi les Législateurs du Comité, pour assurer l'établissement de l'Autorité, pour garantir le maintien de l'ordre public, exigent-ils du Peuple Français de telles dispositions, de telles qualités de l'esprit et du cœur, que, si elles existoient, à peine un Pacte social seroit-il nécessaire.

Le Comité, en traçant, en donnant le plan d'une Constitution fondée sur le principe de l'Egalité, se montre plein de confiance. Sous quelles restrictions cependant? *Pourvu*, dit-il franchement,

pourvu que les citoyens exercent avec tranquillité, avec zèle, avec dignité, les fonctions importantes que la loi leur a confiées, et pourvu sur-tout qu'on ait à faire à un Peuple ami des loix, à des citoyens occupés des intérêts et dociles à la voix de la raison. Mais à de telles conditions les fonctions de Législateurs deviendroient bien faciles ; car ce n'est pas la définition de la justice, ce n'est pas la description de l'ordre public, ce n'est pas le recensement des devoirs du citoyen, qui leur ont jamais paru difficiles. La grande tâche pour eux, c'est *de rendre le Peuple ami des loix*, c'est de le rendre *docile à la voix de la raison*, c'est d'assurer *la tranquillité* des Dépositaires de l'Autorité publique, c'est de donner à leurs fonctions de la *dignité*, c'est de leur inspirer le *zèle* de leur état et l'ambition de s'en montrer dignes.

Voilà cependant les sentimens, voilà

les dispositions qu'on demande, à titre de préliminaires et comme des conditions absolument nécessaires au succès d'un nouveau plan de Gouvernement; mais, dans l'ordre des idées, ces sentimens, ces dispositions doivent être le résultat, et non le préalable d'une Constitution politique.

La subordination, l'obéissance, l'empire de la raison et de la loi ne sont pas des combinaisons fortuites dont la formation devance les travaux du Législateur : ce chef-d'œuvre moral appartient à son génie; il est tout entier de sa création.

On dit peut-être en lisant ces réflexions : Eh! quoi, toujours la subordination, toujours le respect pour la loi, toujours l'ordre public! C'est assez et trop longtems nous présenter les mêmes idées. La Liberté! la Liberté! voilà ce qu'il nous faut avant tout et par-dessus tout;

et si l'Egalité en est à la fois et le gage et le principe, nous devons l'aimer, la chérir autant qu'elle.

De quelle liberté parle-t-on? et faut-il toujours avoir à combattre contre des doubles sens ou des mal-entendus? La liberté qui concourt au bonheur des hommes, la liberté qui mérite leurs hommages, ce n'est pas une liberté dont on pourroit se servir pour troubler à chaque instant la tranquillité publique et pour s'affranchir impunément du joug de la loi. Une telle liberté deviendroit en peu de tems le despotisme de la force, le despotisme des passions, le despotisme du crime.

Ce principe posé, la liberté qu'on aime et qu'on doit aimer seroit incompatible avec l'égalité, si cette égalité opposoit une résistance formelle à l'établissement et au maintien de l'ordre social.

Où seroient la liberté et l'égalité, si la loi qui règle les droits communs à tous n'étoit pas également respectée? Je répète ces paroles du Comité de Constitution, elles sont infiniment remarquables; mais je redis aussi, comment veut-on qu'aucune Autorité régulière conserve son indépendance, si, au nom de l'Egalité, les nombreux habitans d'une vaste contrée ont tous la même prétention, si nulle espèce de gradation ne prépare les esprits aux idées de respect, si l'on ne voit par-tout que des maîtres ou des hommes prêts à le devenir? Comment veut-on encore qu'aucune Autorité protectrice conserve son indépendance, si tous les Dépositaires de cette autorité sont eux-mêmes en frayeur perpétuelle, s'ils sont obligés de transiger avec les clameurs de l'ignorance et avec les volontés menaçantes d'une foule d'égaux et de pareils dont ils ne sont que les mandataires? On a établi des principes

qui détruisent tous les genres d'ascendant et qui travestissent en objets de haine ou de défiance les distinctions d'état, de fortune et d'éducation. Il est impossible, à ces conditions, que l'empire ne reste à la force et à la puissance du nombre; et lorsque les Chefs d'un Gouvernement ne croient plus à l'existence d'aucune Autorité morale, bien loin de pouvoir être les défenseurs de la raison, de la justice et de la liberté, ils se placent eux-mêmes sous la sauve-garde de toutes les passions dominantes; et au milieu des plus grands excès, ils vantent la douceur du Peuple, sa bonté, son jugement, son aptitude à tout entendre, et ils entonnent, en tremblant, des hymnes à l'Egalité.

Quelle est cependant la vérité, si l'on ose la dire? C'est que le Peuple, contenu dans une circonscription de vœux et d'intérêts, proportionnée au petit cercle

de ses idées, aura, comme autrefois, la morale et l'esprit de sa situation ; mais quand on le sort de sa sphère pour l'associer en grande masse aux controverses ou aux opinions politiques, il ne mérite et ne peut mériter aucun des éloges que la flatterie lui prodigue; il n'est alors, il n'est le plus souvent, ni juste, ni reconnoissant, ni doux, ni généreux, ni sage, ni clair-voyant, ni tel enfin que ses courtisans le dépeignent. Ce n'est pas la faute de sa nature; mais privé des secours de l'éducation, toutes ses perceptions, toutes ses facultés intellectuelles se ressentent de ce premier abandon. Il n'a jamais eu le tems non plus de s'éclairer lui-même; il n'a jamais eu le loisir d'étudier, de considérer même l'organisation sociale; il est quelquefois un bon juge à grande distance, parce que les différentes idées de Gouvernement se convertissent, après un long cours, dans un petit nombre de résultats simples et à la portée du

plus grand nombre des esprits ; mais ces idées, dans leur principe, sont trop mixtes, trop composées pour devoir être soumises au tribunal du grand nombre ou à son influence impérieuse ; et c'est pour le véritable intérêt du Peuple qu'il faut écarter son intervention journalière.

Et peut-on ignorer encore que ses habitudes grossières l'éloignent de tous les sentimens de modération ? Peut-on ignorer, peut-on se dissimuler que les regards fixés sur l'instant présent, et voyant passer devant lui tous ces fantômes de bonheur qui suivent la fortune, il doit penser que l'état social est un système d'injustice ? Il ne peut pas connoître que les différences de propriété sont le résultat inévitable et des loix de la Nature et des loix de réunion qui ont permis aux hommes de se mêler et de vivre en communauté sans querelles ; il peut encore moins appercevoir que l'échelle du

bonheur est absolument distincte des gradations de rangs et de richesses, et il doit prendre ses nombreux sentimens d'envie comme autant de dénonciateurs d'une félicité parfaite à laquelle il n'a point de part.

Hélas! comment pourroit-il, dans son ignorance, se défendre de ces illusions? Les grandes vérités politiques, les grandes vérités morales se composent de tant d'élémens, qu'elles sont perdues pour le Peuple au moment où on les dépouille du caractère que leur imprime une longue habitude, au moment où l'on commet cette grande imprudence. Il faut alors attendre que le tems retablisse de nouveau leur crédit.

On ne sait pas le mal que l'on peut faire quand on remet en discussion les vérités composées, quand on admet à cette controverse, quand on attire vers

elle la masse entière d'une Nation. Le raisonnement auprès de la multitude est un instrument d'intrigue, lorsque ce raisonnement doit s'appliquer à des principes abstraits par leur nature; et tel est sans contredit, tel est, plus qu'aucun autre, le principe de l'égalité politique.

Mais si les hommes en masse, si les hommes alors plus que jamais dans la dépendance d'une seule idée, peuvent être facilement trompés, on ne sauroit user de tricherie avec la nature des choses; et comme il en est une aussi appartenante aux relations sociales, c'est contre elle que tous les systêmes, toutes les habiletés, toutes les feintes échoueront sans cesse. On peut la violenter cette nature, on peut la combattre pendant quelque tems, mais elle ne tarde pas à reprendre sa force et son empire.

On essaiera donc vainement de détruire,

dans un grand Etat, les conséquences funestes de l'égalité absolue, et de déranger sa tendance à l'établissement d'une Démocratie tyrannique.

C'est par une fiction, c'est par un abus de l'idée attachée à un nom collectif, que les adulateurs de la multitude espèrent de nous tromper. Ils nous disent bénignement que le Peuple étant la volonté générale personnifiée, il ne peut jamais devenir un tyran. Mais le Peuple n'est un Etre collectif que par abstraction, son unité disparoît dès qu'il veut agir : on ne voit plus alors que ses passions et tous les mouvemens irréguliers qui en sont l'effet nécessaire. Ainsi l'égalité absolue qui crée, pour ainsi dire, à l'instant, la toute-puissance du nombre; l'égalité absolue qui anéantit l'autorité morale, cette autorité la plus ingénieuse et la plus utile des idées sociales; l'égalité absolue amène forcément un despotisme

aveugle et sans frein, et dont l'action universelle se manifeste dans tous les sens et sous toutes les formes; un despotisme encore qui, loin d'être un despotisme unique, un despotisme simple, s'exerce tour-à-tour, et par le Peuple en tumulte, et par les hommes instruits dans l'art de dominer la multitude, dans l'art de lui donner et de lui choisir des passions. Quel maître cependant, quel maître à servir ou à ménager qu'un hydre à vingt millions de têtes! Et seroit-ce aux pieds d'un tel maître que la liberté pourroit exister? Seroit-ce environnée de tant de volontés menaçantes et dans l'abaissement d'un sentiment craintif qu'elle pourroit conserver son noble caractère? Certes, pour la rassurer cette liberté au milieu d'une situation si critique et si périlleuse, il lui faut une autre garantie, il lui faut une autre sauve-garde que des maximes hypocrites et des promesses philosophiques.

Le règne de la violence et le règne de l'égalité ont ensemble un étroit rapport. Les idées d'égalité absolue, en multipliant à l'infini les prétentions, obligent à multiplier de même et les fonctions publiques et les parts à l'exercice de l'Autorité; de là le grand nombre et le renouvellement continuel des hommes en pouvoir, et, par une suite naturelle, leur défaut de considération et leur peu d'ascendant personnel. Ils n'ont pas moins le désir de commander et le goût d'être obéis; mais pour ne rien hasarder, pour ne point courir le risque de se méprendre, ils étudient les passions de la multitude, et en devançant ses mouvemens, ils prescrivent avec décision, ils exigent avec hauteur ce qu'ils voudroient en vain empêcher, et ils donnent de cette manière une apparence de volonté à leur soumission et un dehors de courage à leur prudence. Il existe alors cependant deux tyrannies qui,

loin de se balancer ou de se combattre, se déploient dans le même sens et cherchent mutuellement à se dépasser : souvent même entre les deux oppresseurs l'imitateur est le plus terrible, car il met en exagération composée ce qui lui manque par fois en dureté naturelle.

Tous les moyens de force deviennent nécessaires au Gouvernement dans un grand Etat quand aucune gradation de rangs ne dispose les esprits au respect et à la subordination, et ces moyens de force tiennent de près au despotisme. Alors aussi l'honnêteté, l'instruction, le bon sens, ne suffiront plus aux grandes places; on aura besoin par-dessus tout de caractères hardis et dominans; de caractères éloignés par leur nature de tous les ménagemens qu'exige la Liberté. L'Autorité d'ailleurs, toujours incertaine de sa considération en se voyant entourée de vingt-cinq millions d'hommes égaux

par l'opinion, la croyance et la loi, ne tardera pas à découvrir qu'il lui importe essentiellement de se faire craindre; et l'intérêt particulier des Chefs de l'Etat se trouvera sans cesse en contradiction avec les idées libérales, avec les principes Républicains.

Enfin comment assurer la marche de l'Administration au milieu du tumulte de l'Egalité, sans recourir à des mesures arbitraires, à des mesures hors de la règle constitutionnelle? Et pourtant les premières rigueurs en appeleront d'autres; car la Nation une fois désabusée, ne se prêteroit plus de même à l'obéissance, et bientôt elle cesseroit d'aider les nouveaux Maîtres par ses illusions, ses espérances et son aveugle fanatisme.

Quoi qu'il en soit, on nous a bien trompés en nous présentant la Liberté et l'Egalité comme deux principes inséparables;

inséparables ; ils ne sont unis, ils ne sont alliés qu'à titre d'abstractions et par leur parentage métaphysique ; mais en réalité la Liberté et l'Egalité, introduites ensemble sur un vaste théatre, seront constamment en opposition.

L'une craint par-dessus tout les Pouvoirs usurpateurs ; l'autre est l'origine d'une multitude innombrable de volontés qu'on essaieroit en vain de régler. L'une a besoin qu'aucune force active ne dépasse la limite des droits ; l'autre produit un mouvement incompatible avec aucune espèce de retenue. L'une aime l'ordre et ne peut se passer de la protection des loix ; l'autre vit d'agression et se fortifie dans le tumulte. L'une encore est le résultat d'une parfaite harmonie, et l'autre est le commencement du cahos. Enfin la Liberté et l'Egalité ne se touchent et ne s'assimilent que par leurs excès et au moment où la Liberté, métamorphosée

en anarchie , conserve par abus son premier nom.

Cependant, même dans cet état de bouleversement, l'Egalité absolue est plus dangereuse, plus funeste à l'ordre social que la Liberté illimitée. Il semble, sous le règne de ce dernier principe, que les proportions entre les différens Pouvoirs civils et politiques sont uniquement dérangés, et l'on apperçoit comment, à la voix des hommes éclairés et au commandement de l'opinion publique, un mouvement harmonieux pourroit être rétabli; mais, sous le règne de l'Egalité absolue, l'opinion publique est sans autorité, et ce grand réformateur des abus n'existe plus. L'égalité parfaite, une fois reçue, une fois établie, aucune lumière ne vient d'en haut; tout est en parité, tout est en démocratie, et ce sont les passions seulement qui donnent une direction et un mouvement aux esprits.

Si dans le désordre d'un nouveau chaos on voyoit les globes célestes en leur entier, on espéreroit qu'avec le tems les loix de l'attraction les remettroient en harmonie; mais si tous ces corps étoient réduits en poussière et disséminés ainsi dans l'espace, on ne sauroit par quelle force connue un seul Monde seroit rétabli, et l'on croiroit à la nécessité d'une nouvelle création.

Ainsi l'Egalité, si pompeusement décrite, si légèrement célébrée, après avoir transformé la société dans un assemblage de parties homogènes, appelle inutilement les vieilles loix à son aide pour garantir de confusion un systême fédéral dont tous les élémens sont dénaturés.

Une autre réflexion philosophique peut s'appliquer au même sujet. Plus un principe s'unit à nos sentimens intimes, plus il s'associe à nos premières idées; enfin, plus il se trouve, en quelque manière, à l'origine de notre être, et plus alors

son influence est étendue, plus ses ramifications sont nombreuses. Tel est le principe de l'Egalité, et tel fut, avant lui, le principe de l'amour-propre, ce mobile si long-tems observé et si bien défini par tant de moralistes. C'est en agissant, c'est en nous transportant hors de nous que nous pensons à la liberté politique; mais il n'est aucun moment de notre existence intérieure, il n'est aucun de nos regards intuitifs qui ne nous ramène à des comparaisons de nous avec les autres; et lorsqu'on nous a fait croire à l'égalité absolue, cette persuasion nous égare dans tous les sens, et le Législateur lui-même, entraîné par une première erreur, sacrifie à des illusions les différentes réalités dont l'ordre public se compose.

Singulier contraste ! On veut une hiérarchie politique pour diriger l'obéissance, et, dans le même tems, on fait

une religion du principe le plus contraire à toute espèce de gradation. Que peut-on espérer quand on se crée un adversaire aussi puissant que la croyance du Peuple? Cette croyance est, si l'on veut, l'effet d'un enchantement; mais le sortilège subsiste, et je vois toujours la baguette des Magiciens de l'Egypte.

C'est encore par une conséquence du principe de l'Egalité, que la Capitale d'un pays donnera des loix à l'Empire. L'Autorité Suprême doit appartenir au nombre par-tout où l'Egalité détruit l'ascendant et la considération du Gouvernement; mais le pouvoir du nombre a ses mystères comme tous les autres pouvoirs. On donne à la minorité d'un rassemblement l'apparence de la majorité; on donne ensuite à cette majorité particulière l'apparence d'une pluralité générale, et à cette pluralité l'apparence d'une volonté universelle. Le nombre

ainsi falsifié, on agit sur tous les esprits par la menace; et en organisant habilement les moyens d'épouvante, on parvient par degrés aux plus terribles explosions, et l'on fait sortir un volcan d'un foyer qui d'abord étoit à peine apperçu. Mais il faut un grand intérêt pour remplir une tâche si compliquée, et cet intérêt ne peut exister complètement que dans le lieu central où les loix se préparent, où l'action du Gouvernement commence, où les trésors de l'Empire sont reçus et distribués. C'est ainsi que, dans un autre sens, l'art de l'intrigue, l'art de la flatterie, obtiennent à la Cour des Rois leur dernier degré de perfection.

Sans doute un plan de Gouvernement, sagement combiné, peut diminuer les funestes effets d'un principe en contraste avec l'ordre public et avec la liberté. Mais on ne trouve rien dans la nouvelle Constitution (je parlois alors de la

Constitution de 1793) qui ne soit propre à favoriser l'exagération du systême de l'Egalité, qui ne soit propre à seconder et les usurpations de la multitude et la domination des hommes habiles à mouvoir les dernières classes du Peuple.

Que penser en effet de . . . . . .

Ici se trouvoit une suite de remarques sur la Constitution de 1793. Je les supprime, comme dénuées d'intérêt à une époque où cette Constitution n'existe plus.

Je reprends mon discours par la dernière phrase.

Où sera la liberté sous un pareil Gouvernement? Hélas! où sera-t-elle? Nulle part, en aucun lieu; son nom seul restera pour aider les tyrans et pour ouvrir leur route.

On ne trouve, dans l'Histoire, aucun exemple du tems présent; car Néron,

Tibère et Caligula, au milieu de leurs vengeances et de leurs proscriptions, n'avoient pas imaginé de faire répéter et de crier eux-mêmes : vive la Liberté! vive l'Egalité !

On dit, pour excuser le despotisme le plus inoui, que la France est dans un état *révolutionnaire;* je me sers de l'expression qu'on vient d'ajouter aux trésors de la langue. Mais aura-t-on plus de facilité pour maintenir l'ordre public lorsqu'une passion dominatrice ne réunira plus les vœux et les opinions; lorsque la paix avec les étrangers reportera vers l'intérieur le mouvement des esprits, et lorsque la même circonstance fera cesser tous les répits qu'on offre à l'espérance?

Il ne faut pas s'abuser, on aura toujours besoin d'un pouvoir arbitraire, on aura toujours besoin d'un despotisme avec l'Egalité, avec l'Egalité du moins

telle qu'on a voulu l'entendre, telle qu'on a voulu l'interpréter; avec cette Egalité qui, commençant par la loi, se fortifiant par l'opinion, s'animant par l'envie et se ramifiant ensuite jusques dans les formes et dans les manières, enveloppera, traversera dans tous les sens la vie politique et sociale.

Ah ! sans doute il est une Egalité qu'on doit aimer, il en est une qu'on doit chérir et dont il faut provoquer de tous ses efforts l'établissement et la durée, c'est l'égalité de bonheur; mais elle n'est pas une dépendance de l'égalité politique : elle peut s'allier aux distinctions de rang, comme elle fut unie, par une sagesse suprême, aux dissemblances innombrables de la nature humaine. Nous développerons bientôt cette vérité. Ici nous reprochons à l'Egalité politique d'être, non-seulement une idée subversive de la Liberté, mais de

servir encore, par le fatal exemple de la France, à détruire peut-être jusques à la réputation de ce bien précieux, de ce bien que les hommes ont vanté si long-tems, de ce bien qu'ils ont obtenu, conservé, reconquis au prix de leur sang, ainsi que l'histoire de tous les pays et de tous les siècles en a consacré la mémoire.

On a tellement dit en France, au nom de la Science, au nom de la Philosophie, que la Liberté et l'Egalité étoient inséparables, et on a tellement fait bruit de cet axiome, on l'a reproduit sous tant de formes, on lui a donné une si forte consistance en l'adoptant pour base des actes politiques les plus imposans, qu'en ce moment où l'ordre est troublé par des excès dont l'Egalité politique est l'unique source, c'est la Liberté qu'on injurie, c'est elle que l'on calomnie.

Les amis du despotisme voient avec un secret plaisir la confusion systématique de deux idées absolument distinctes. Ils sont les premiers à en admettre l'identité, afin de pouvoir accuser l'une de tous les maux qu'a produit l'autre : et ce n'est pas chez un Peuple où l'on vit sous le joug d'un seul principe, où l'on est depuis long-tems gouverné par la foi, où l'on a reçu comme des mystères la Liberté et l'Egalité et où l'on croit aveuglément que les deux ne font qu'un; ce n'est pas chez ce Peuple où l'on aura le pouvoir et la volonté de sauver l'honneur de la Liberté, en la séparant, au moins en raisonnement, de l'Egalité dont elle est victime.

Heureusement qu'un grand exemple reste encore au sein de l'Europe; heureusement qu'il existe un pays où la Liberté n'ayant point été confondue avec l'Egalité, elle s'y montre à nous dans

sa majesté. C'est-là que ses adorateurs trouveront un temple digne d'elle, lors même que par-tout ailleurs ses autels, élevés avec précipitation, seroient ébranlés, détruits par l'anarchie ; c'est-là que, sans médiation et sans hypocrisie, ils pourront encore porter leur encens, lorsque tous les faux prêtres d'un si beau culte auront été dispersés.

Des principes annexés au systême de l'Egalité. La souveraineté du Peuple. Les droits de l'Homme.

En me conformant à la division que j'ai annoncée, il me reste à considérer l'Egalité dans ses rapports avec la morale et avec le bonheur ; mais je crois devoir auparavant donner quelques momens à la discussion d'un petit nombre de principes annexés au systême de l'Egalité et qui lui servent d'accompagnement et de soutien. Ils ont aussi leur éclat tant

qu'ils demeurent dans le vague des abstractions ; mais ils n'éclairent plus, ils consument quand on les rapproche des réalités.

On a dit au Peuple, au Peuple entier sans doute, qu'il étoit Souverain, seul Souverain, seul Maître, et qu'ainsi l'égalité la plus parfaite entre des hommes destinés à remplir une si auguste fonction, entre des co-partageans d'une si belle chose que le règne, étoit une interprétation littérale du droit commun, une dépendance rigoureuse du principe fondamental de tous les Gouvernemens libres. Ainsi, c'est par une nouvelle abstraction, la souveraineté du Peuple, qu'on a défendu l'abstraction de l'égalité, ou, si l'on veut, ces deux abstractions se sont prêtées une force mutuelle. Il est difficile d'assigner des rangs dans l'empire des chimères.

Rien n'est plus idéal en effet que la

souveraineté du Peuple; car il ne peut jamais exister un accord parfait de volontés entre les nombreux individus dont une grande Nation est composée. La diversité de leurs caractères et de leurs intérêts s'y oppose; et si un tel accord étoit possible, le mot de Souverain, qui annonce une relation, seroit vuide de sens, puisque le Peuple alors seroit Souverain de lui-même.

Ce n'est pas toutefois, ce n'est pas uniquement l'impossibilité d'un accord de volontés qui réduit à une simple abstraction la souveraineté du Peuple; c'est encore l'impossibilité où se trouve le plus grand nombre des hommes d'avoir une volonté dans les affaires publiques.

On ne sauroit donner cette qualification à la simple énonciation d'un oui ou d'un non. Le choix entre ces deux monosyllabes

ne constitue pas une volonté, s'il est accompagné d'indifférence, s'il est l'effet du hasard ou le résultat d'une aveugle soumission à des principes que l'on n'entend pas, à des opinions suggérées par l'intrigue ou imposées par la menace. De telles volontés représentent les zéros mis à la suite des chiffres.

Ainsi la volonté, lorsque son action s'applique dans notre pensée à l'exercice de la Souveraineté, ne peut jamais être séparée d'une certaine mesure de connoissances, de lumières et de réflexions. Et cette mesure ne peut appartenir à tous les hommes, puisque le plus grand nombre n'a jamais aucun tems à donner à l'instruction.

Et que seroit-ce, si, dans le même pays où l'on auroit consacré la souveraineté du Peuple, on interdisoit en son nom la liberté de la presse, la liberté

de toutes les communications de sentimens et de pensées? On obligeroit ainsi la Nation à ne connoître qu'une seule opinion, à ne recevoir qu'une seule clarté.

L'état *révolutionnaire*, qui sert de prétexte à la tyrannie, ne peut pas s'appliquer à la prohibition des lumières; car un changement de Gouvernement intéresse la Nation entière comme toute autre situation politique; et si le Peuple est le maître, on ne doit, en aucune circonstance, l'environner de ténèbres ou le fixer à un demi jour. C'est donc agir évidemment contre sa souveraineté que d'ordonner en son nom sa propre ignorance, ou de supposer que lui-même en ait formé le vœu comme une condition de son Autorité Suprême?

Une volonté sans règle et sans tenue n'est pas moins inconciliable avec la souveraineté,

souveraineté, qu'une volonté dépourvue d'instruction; or tel est encore le caractère nécessaire de la volonté du Peuple. On prend sa force et son impétuosité pour un mouvement suivi, et ce mouvement néanmoins n'est jamais déterminé que par des passions. La multitude ressemble aux vagues de la mer qui roulent toujours ensemble, mais qui changent de route au premier vent.

C'est dans leurs vœux, et non dans leurs volontés, que les Nations sont constantes. Or les volontés seules gouvernent; les volontés seules ont un rapport avec l'exercice de la Souveraineté. Cependant ces deux expressions, ces deux idées, les vœux et la volonté, deviennent par leur confusion une grande source d'erreurs.

Expliquons cette proposition. Les hommes, par exemple, forment des

vœux en commun pour le bonheur et pour sa durée; et quand ils imaginent ou quand on leur persuade que ce bonheur dépend de certaines conditions générales, leurs vœux se dirigent vers elles; leurs vœux s'attachent à ces signes figuratifs, à ces gages supposés de la félicité publique.

Ainsi les vœux, les simples vœux, qui n'ont rien à démêler avec les obstacles et qui franchissent à leur gré les espaces et les intermédiaires, peuvent souvent se réunir; tandis que les volontés dont l'action est précise, graduelle et toujours en combat avec la nature des choses, sont si difficiles à concilier.

Les vœux encore peuvent se former à distance, et c'est même là qu'ils sont le mieux placés; car ils deviennent plus simples et plus éclairés lorsqu'un long intervalle les sépare de l'atmosphère et du tourbillon des passions.

Les volontés au contraire dont l'action est nécessairement continuelle, les volontés, pour être déterminées, ont besoin que notre esprit s'avance vers les objets, qu'il les cherche, les suive et les considère de près.

Ainsi donc, au milieu des Nations, l'union générale des volontés, leur uniformité, leur constance, ne peuvent jamais être la condition du Pouvoir Suprême; et c'est par une fiction que la Souveraineté du Peuple nous est présentée comme l'idée primitive, comme le principe originaire de tous les Gouvernemens libres.

Ce principe, consacré dans toute sa plénitude, doit conduire au despotisme par l'anarchie; et ici l'exemple suffit pour nous instruire. Le Peuple de France, une fois déclaré souverain par la Constitution même, chacun s'est empressé de

le congratuler sur cette dignité ; chacun, pour lui faire sa cour, a célébré sa puissance ; chacun a publié ses hautes qualités ; et à l'ouïe de tant de complimens et de tant de louanges, bientôt les plus petites portions de ce Peuple immense ont cru pouvoir dicter des loix impérieusement.

Et comment cette pensée ne seroit-elle pas venue à une multitude ignorante ? Devoit-elle concevoir avec facilité que la souveraineté dont on la félicitoit résidoit dans l'Etre collectif, et non dans aucune de ses divisions ? Une distinction aussi abstraite n'étoit guères à la portée de tout un Peuple ; et si l'on avoit voulu lui présenter trop distinctement la vérité, il auroit demandé peut-être où existoit et comment existoit cet Etre collectif, et il n'auroit pas trouvé bon que l'on n'eût couronné qu'un fantôme.

Le principe absolu de la Souveraineté

du Peuple peut encore être mis au rang des idées spéculatives qui, dans l'organisation du Gouvernement Français, ont combattu l'établissement d'une salutaire balance entre les différens Pouvoirs politiques.

Les premiers Législateurs de la France, en admettant la Souveraineté pure et simple du Peuple comme une vérité primitive, et obligés ensuite de marcher au plus près de cette idée, ont remis exclusivement tous les Pouvoirs aux seuls Délégués de la Nation. Ils auroient craint de s'écarter de leur premier fanal, si, par aucune institution, ils avoient diminué l'influence du Peuple sur le Gouvernement et sur la Législation. Alors encore, ils ont multiplié les suprématies municipales et ils ont soumis les Tribunaux à un renouvellement continuel; alors ils ont rendu toutes les Autorités mobiles et tous les Pouvoirs temporaires; alors

enfin ils ont considéré le Prince comme un Etre de surérogation ou comme un simple fonctionnaire, et ils ont préparé l'arrivée du despotisme par la foiblesse des hommes et par la confusion des choses.

Ainsi, pour avoir inconsidérément placé la Liberté entre deux principes envahissans, la Souveraineté du Peuple et l'Egalité absolue, loin de donner des appuis à cette Liberté qu'on paroissoit chérir, on l'a privée de sa force, on a tari ses sources de vie.

C'est un arbuste précieux et délicat que mal-adroitement on a planté sous des branches gourmandes; elles ont enlevé sa substance, elles ont dérobé ses sucs nutritifs.

Examinons maintenant si, pour constituer le droit de souveraineté, *la pluralité* des opinions peut être substituée à l'universalité des volontés.

Et d'abord je ferai remarquer que, malgré l'espèce d'affinité qui semble exister entre l'unanimité des suffrages et leur pluralité, on ne peut passer de l'une de ces deux idées à l'autre sans être transporté dans une sphère absolument différente.

L'unanimité des volontés et des volontés éclairées, l'unanimité constante, si elle étoit possible, représenteroit, du moins en apparence, l'intérêt général. Mais dans une société politique où toutes les fortunes, où toutes les situations sont différentes, une simple supériorité de suffrages ne pourroit servir de titre à l'exercice indéfini de la souveraineté, sans le renversement absolu de tous les principes de justice, principes antérieurs à la souveraineté même, puisque ce fut pour leur conservation que cette souveraineté fut inventée.

Les hommes élevèrent une Autorité

suprême, afin de garantir les fruits du travail et les propriétés naissantes contre les convoitises de l'envie et contre les usurpations de la force. Ils prévirent même qu'un jour une pluralité paresseuse, ignorante ou corrompue, venant à succéder à une pluralité honnête, instruite et laborieuse, elle chercheroit peut-être à détruire ou à ébranler les loix d'ordre; et la Souveraineté fut alors investie de tous les pouvoirs nécessaires pour défendre et pour protéger les règles immuables de la justice civile et de la morale politique.

Qu'après le tirage d'une loterie composée de chances diverses, on demande aux Actionnaires s'ils approuvent ou non les décisions du sort, on est bien sûr qu'à la pluralité des voix ils condamneront ces décisions; on est bien sûr qu'ils exigeront, à une grande majorité de suffrages, le replacement des billets dans

l'urne de la fortune; et les mêmes vœux seroient formés après une seconde expérience, après une troisième, après toutes celles qui se succéderoient pendant la durée des siècles.

Ces réflexions, cet exemple, s'appliquent parfaitement aux différens partages dont les Etats politiques nous présentent le spectacle : on y toucheroit sans cesse si la pluralité pouvoit les mouvoir à sa volonté, et continuellement le plus grand nombre des hommes demanderoient à la fortune un nouveau tour de roue. Ainsi la pluralité souveraine et l'égalité qui fonde son empire, entraîneront la destruction des idées d'ordre et de justice; elles changeront, elles bouleverseront tout et recommenceront en entier la société pour la bouleverser encore et la remettre en confusion.

Une égalité d'intérêt, une égalité

de position, une égalité d'éducation, une égalité enfin qui n'exista jamais, pourroient seules autoriser l'attribution du droit de souveraineté à la pluralité des suffrages; mais aucune disposition législative, aucun acte de violence, aucune tyrannie n'établiront un nivellement durable. C'est donc la Nature qui nous créant inégaux en esprit, en force et en talens, nous a défendu de consacrer au milieu de nous la souveraineté du nombre : c'est elle qui nous l'a défendu dans son immuable sagesse; et nous ne pouvons désobéir à cette éternelle loi, sans nous exposer à une guerre intestine et sans renoncer pour toujours aux avantages généraux et communs qui naissent de l'union des hommes en société.

On a dit : les sociétés politiques ont pour but le plus grand bonheur de tous les citoyens. Or, le bonheur est un sentiment simple; ainsi chacun est appelé,

sans aucune exception, à donner sa voix sur la meilleure manière de constituer ce bonheur. Oui, le bonheur est un sentiment simple; mais les moyens d'y parvenir sont très-composés. L'administration du bonheur particulier doit nécessairement être laissée aux individus, et il suffit de circonscrire leur liberté dans le cercle de la justice; mais l'administration du bonheur public, ce droit, ce devoir de la souveraineté, ne peut être délégué à la pluralité des opinions; car c'est une fonction éminemment difficile que la direction d'un bonheur composé de sacrifices et qui doit être le résultat d'une comparaison continuelle entre le présent et l'avenir, entre le certain et le vraisemblable, entre le connu et l'inconnu. Une telle fonction, une telle science ne peuvent appartenir qu'aux hommes éclairés, qu'aux hommes capables d'embrasser un grand nombre de rapports. Ainsi, quand on prétend que

l'universalité des suffrages est la représentation de la souveraineté, et leur pluralité son expression, on avance deux propositions dont l'une est chimérique et l'autre dangereuse.

La souveraineté, non pas dans son abstraction, mais dans sa réalité, doit être considérée comme une idée mixte, comme une institution composée, et ses premiers élémens sont l'éternelle raison et l'éternelle justice.

Nous le voulons bien, dira-t-on, pourvu que, dans tous les tems, la pluralité de nos suffrages soit l'unique interprète de cette raison muette, de cette justice indécise. Non, il leur en faut d'autres; et les seuls qui puissent être admis au moment où l'on pose les bases fondamentales de l'ordre social, c'est la lumière des tems et l'expérience des siècles, c'est une opinion universelle

formée par la succession des idées, et bien avant ces jours de révolution où les passions font naître tant de souhaits, tant de sentimens éphémères. Loin donc que la raison, loin que la justice puissent être réglées ou définies à la pluralité des voix, c'est d'elles que nous apprendrons la véritable valeur de cette pluralité et la confiance due au nombre des suffrages dans l'importante préparation d'une Constitution politique.

C'est donc par un droit antérieur à tout, que la justice et la raison doivent avoir, en quelque sorte, leurs Représentans à la formation, à l'établissement de la Souveraineté ; et c'est ici qu'on découvre encore toute la sagesse des Gouvernemens où, tandis que le Peuple influe sur la Législation par des Députés de son choix, un Corps indépendant de lui, un Corps étranger à ses passions et quelquefois un Chef héréditaire, un

Chef électif, participent à cette Législation, ou par leur concours, ou par leur sanction, ou par leur initiative.

Ces différens Pouvoirs réunis représentent la Souveraineté, en rassemblent les droits, en exercent les fonctions; et il ne dépend d'aucune opinion populaire, d'aucune pluralité passagère de changer la Constitution de l'Etat et de transformer aveuglément la Liberté en confusion, ou l'Autorité en tyrannie.

La Souveraineté, dans un pays libre, dans une société politique sagement organisée, ne peut donc jamais exister d'une manière simple.

On a dit aux Princes que telle étoit la nature du Pouvoir Suprême, et le despotisme a paru.

On a tenu le même langage au Peuple

Français, et un mélange d'anarchie et de tyrannie est devenu le résultat de cette doctrine.

Les flatteurs du Peuple et les flatteurs des Rois ont pris la même route; et ce qui est le plus remarquable, la philosophie moderne en essayant de remonter à la cime de toutes les idées politiques, afin de répandre de plus haut ses instructions métaphysiques, les a réunies, sans le vouloir, aux premiers principes du despotisme.

Qu'importe, dira-t-on peut-être, que le Peuple soit déclaré l'unique Souverain, qu'importe même qu'on l'entretienne sans cesse de cette idée, s'il ne peut rendre des Décrets, s'il ne doit exercer aucune Autorité législative séparement de ses Députés et sans leur intervention formelle.

Il falloit bien sans doute, avec une

immense collection de Souverains, un Gouvernement Représentatif; car il n'existe pas un moyen physique, un moyen tolérable d'appeler une Nation de vingt-cinq millions d'hommes à délibérer sur les affaires publiques. Mais en élevant un Pouvoir Représentatif au milieu d'un Peuple qu'on entretenoit sans cesse de sa Souveraineté, et en détruisant dans le même tems toutes les gradations qui habituoient ce même Peuple aux idées de respect et de déférence, on a privé ses délégués de la considération qui leur étoit essentiellement nécessaire, et on les a comme forcés de se relever eux-mêmes par des moyens tyranniques.

Il est difficile encore à des Législateurs dont on a borné le règne à deux ans, puis à un, d'obtenir en aucun tems une confiance personnelle. Cependant cette limite, apposée à la durée de leurs fonctions, et peut-être commandée par le

système

système de l'égalité absolue. Les prétentions à l'Autorité sont tellement multipliées au milieu de vingt-cinq millions d'hommes absolument égaux, qu'il faut nécessairement accélérer le terme des Magistratures, afin de calmer l'impatiente ardeur des nombreux candidats qui aspirent au Gouvernement. Ils sont tous à la porte pour entrer ; ils y frappent à coups redoublés : il faut bien, pour leur donner place, faire passer les premiers venus.

J'ajouterai même, qu'au milieu d'un système d'égalité absolue, au milieu d'un système où toute espèce de relief est effacé, il importe peut-être qu'un renouvellement continuel des hommes en autorité leur donne quelque tems le mérite de l'inconnu et les colore ainsi d'un rayon d'espérance.

Enfin, on ne sauroit en douter, le

Pouvoir Représentatif a besoin, comme tous les autres Pouvoirs, d'être aidé par l'opinion, et il a besoin aussi d'être en équilibre avec toutes les forces agressives dont on l'environne, avec toutes les résistances qu'on lui donne à vaincre.

C'est une vérité qu'on n'a point apperçue, ou dont on n'a voulu faire aucun usage, en préparant pour la France un nouvel ordre social.

Les habiles du tems présent ont considéré le Gouvernement Représentatif dans ses rapports absolus, ainsi qu'ils avoient vu l'Egalité, la Liberté, la Souveraineté du Peuple; et ce Gouvernement paroissant alors une idée simple, ils ont négligé toutes les modifications qui devoient assurer son utilité politique.

Les mots généraux ont rempli leur office dans cette occasion comme dans

beaucoup d'autres : ils ont égaré l'opinion ; et l'on s'est persuadé qu'un Gouvernement, appelé *Représentatif*, pouvoit représenter le vœu général d'une manière assez positive et assez certaine pour rendre une Nation docile à toutes les déterminations du Législateur ; et l'on a cru peut-être imiter, par cette combinaison politique, le systême de la volonté individuelle ; organisation mystérieuse qui confond dans le même homme le commandement et l'obéissance.

C'est toujours cependant par une opinion conventionnelle que le Gouvernement appelé *Représentatif* est censé représenter le vœu général, et une simple élection de Députés ne suffit pas pour fonder et pour entretenir cette opinion.

Il faut y réunir ou des instructions libres et réfléchies qui expriment distinctement le vœu de la généralité, ou une

propriété suffisante pour garantir l'union de l'intérêt des Législateurs à la prospérité nationale, ou une supériorité d'état et d'éducation qui captive la confiance par le respect, ou une responsabilité morale dont l'évidence soit rendue incontestable par la petitesse de l'Etat.

Aucune de ces considérations essentielles ne prête l'appui de la raison à l'Autorité sans limites de l'Assemblée Représentative de France ; et lorsque la raison, cette loi primitive, cette loi, je le crois, écrite dans les Cieux, lorsque la raison ne sert pas de gardien au Pouvoir Suprême, ce Pouvoir, alors forcé de s'environner d'épouvante, dégénère bientôt en despotisme et en tyrannie.

On a paru sentir ce qui manquoit à la réalité de la Représentation Nationale, lorsqu'en s'occupant de l'organisation du

nouveau Gouvernement Français, on a parlé de soumettre les loix à la sanction du Peuple; mais une telle disposition, qui fût devenue une source de désordre et de confusion, n'a été admise dans l'Acte Constitutionnel que d'une manière fictive.

On a bien autorisé une sorte de réclamation contre les Actes du Corps Législatif; mais, comme je l'ai montré (1), on a soumis cette réclamation à des conditions qui en assurent la nullité; et si, par d'autres formes, on l'eût rendue réelle, on n'eût pas tardé à s'en repentir.

On a donc bien fait de ne pas attribuer

---

(1) Ces mots, *comme je l'ai montré*, se rapportent aux observations sur la Constitution de 1793 que j'ai retranchées, ainsi que je l'ai déja dit.

au Peuple une faculté politique incompatible avec la tranquillité de l'Etat ; mais on a eu tort de recourir à une illusion pour dissimuler momentanément et les dangers d'un Pouvoir Législatif sans balance et la foiblesse d'une représentation uniquement fondée sur un titre d'élection, et qui ne reçoit d'aucune idée accessoire le crédit et le soutien nécessaires à sa consistance.

On nous assure que l'idée du Gouvernement Représentatif est une des belles découvertes de nos tems modernes ; mais depuis l'abus qu'on en a fait, on doutera peut-être qu'elle soit une si grande merveille. Cette idée réunie au principe de la Souveraineté du Peuple, a produit des effets qu'il étoit peut-être difficile de prévoir. On a dit en France à un petit nombre d'élus : Vous exercerez tous les Pouvoirs ; mais vous ferez des loix, vous délibérerez au milieu de vos maîtres.

Le Peuple donc vous environnera sans cesse ; il sera présent à vos séances ; il préparera vos opinions ; il les discutera dans une multitude innombrable de Sociétés, de Sections ou de Clubs autorisés par la Constitution même ; il viendra quelquefois vous intimer ses volontés avec tumulte, ou vous avertir par des clameurs de sa toute-puissance ; ainsi, jamais à vous-mêmes et continuellement épouvantés, vous éprouverez à tout moment le besoin de lui plaire et de condescendre à ses passions.

Que devient alors cependant le Gouvernement Représentatif ? Le mérite de cette idée politique étoit en théorie de prévenir la confusion du *Forum* des Romains, et d'exprimer avec ordre et avec tranquillité les vœux ou les volontés d'un grand Peuple. Mais il est évident que ce Peuple, celui du moins qui nous sert ici d'exemple, ayant toujours sa Souveraineté présente

à la pensée, ne veut pas en réduire l'exercice à choisir des Députés, à les payer, et à trouver bon ensuite tout ce qu'ils ordonneront. On voit alors deux Autorités, l'une représentative et tremblante, l'autre originaire et hardie; l'une régulière, mais créée, l'autre arbitraire, mais existant d'elle-même; l'une circonscrite par la loi, l'autre vague, indéfinie et d'autant plus redoutable.

Le Gouvernement Représentatif, à ces conditions, n'est souvent qu'un vain simulacre, et l'on pourroit presque regretter que le Peuple n'exerçât pas directement son Pouvoir Suprême; car il ne seroit plus alors dans la funeste nécessité de recourir aux menaces et aux violences pour rappeler sa suprématie. Il participeroit directement à la Législation, et tous ses Décrets indistinctement servant à signaler son autorité, il pourroit se montrer, comme le Peuple Romain,

tantôt sévère et tantôt généreux ; quelquefois inquiet, mais souvent ami de l'ordre et des loix ; et si dans le délire du Pouvoir il se livroit à des injustices, il jouiroit aussi de sa force en manifestant de grandes vertus. Il oublieroit les services de Coriolan, mais il suivroit Scipion au Capitole ; il abandonneroit les Gracches, mais il demeureroit fidèle à la mémoire de Publicola ; il décourageroit, il exileroit Camille, mais bientôt il le combleroit de nouveaux honneurs.

Thémistocle conçoit un dessein de la plus grande importance et qui peut assurer à sa patrie la supériorité politique dont elle est jalouse ; mais sa réussite dépend d'un profond secret. Les Athéniens consultés promettent d'adopter aveuglément les vües de leur illustre concitoyen, si le vertueux Aristide y donne son approbation. Thémistocle alors s'ouvre à lui, et le Peuple entier se rassemble pour

être instruit de l'opinion d'Aristide, qui monte à la tribune et dit : « Athéniens, » le projet de Thémistocle vous seroit » infiniment utile, mais ce projet ne » peut s'accorder avec la justice. » A ces mots, que l'Histoire nous a conservés, un même sentiment s'empare de tous les esprits, et d'une voix unanime l'idée de Thémistocle, cette idée encore inconnue, est universellement rejetée. Je cherche une ressemblance entre ce beau mouvement de tout un Peuple et les délibérations de l'Assemblée *Représentative* de France; je cherche cette ressemblance, et je ne la trouve point.

Ah! si le Peuple Français, sans Délégués, sans Médiateurs temporaires, avoit pu se réunir pour exprimer un vœu, le plus affreux des sacrifices n'eût pas été consommé. Il auroit vu, ce Peuple, qu'il pouvoit également faire éclater sa puissance et par une sainte pitié et par

une abominable rigueur ; et peut-être que les regards du juste et la voix de l'innocence auroient fixé son choix. Ne redoutant aucune censure et n'ayant pas besoin de créer des passions farouches pour soutenir sa suprématie, il eût pu se livrer à ses propres impulsions. Non, vous ne l'avez pas représenté, vous ne l'avez pas représenté dans ce jugement inhumain ; et quelque jour, mais trop tard, il regardera comme les véritables interprètes de ses sentimens, comme les seuls amis de sa gloire, ceux qui ont défendu la cause du plus infortuné des mortels.

N'en doutons point, le Peuple rassemblé, le Peuple, lorsque des poisons destructeurs ou des circonstances inouïes ne l'auroient pas entièrement corrompu, ce Peuple obéiroit successivement à la raison et à la folie, aux principes de moralité et à l'empire des passions, et

il réuniroit en masse les qualités et les défauts de la nature humaine. Voilà vraisemblablement ce que seroit le Peuple de tous les pays, s'il exerçoit directement le Pouvoir Législatif; mais quand la loi de l'Etat le prive de ce Pouvoir et le déclare en même tems seul Souverain, seul Maître; quand on borne ses prétentions et qu'on les exalte de toutes les manières; quand on veut qu'il obéisse à ses Délégués et qu'on l'entretient habituellement dans le sentiment de ses forces, il sera toujours prêt à se déployer; il sera toujours prêt à sortir de la situation contrainte où les statuts de ses Agens l'ont placé; et ne pouvant pas influer sur la confection des loix d'une manière régulière, il agira par violence et par explosion, et il ne se montrera, il ne se prononcera que dans les occasions où l'excès et l'emportement auront leur application. Enfin Souverain (on le lui dit) et n'ayant aucun moyen constitu-

tionnel de manifester activement ou des sentimens de justice, ou des sentimens de bonté, il se fera menaçant, il se fera terrible pour tenir son rang et pour jouer un rôle dans le Gouvernement de l'Etat.

L'expérience justifieroit, je n'en doute point, cette vérité morale, si tout-à-coup on détruisoit les barrières qui séparent les Législateurs Français de leurs auditeurs, de leurs surveillans, de leurs juges. Le besoin qu'ont les uns aujourd'hui de donner du relief à leur autorité passive, et la crainte qu'ont les autres de ne pas atteindre au degré de véhémence propre à leur assurer la faveur des tribunes, tous ces principes de terreur et de férocité n'existeroient plus, si, à l'exemple des anciennes Républiques de la Grèce et de l'Italie, les citoyens, sans Représentans, sans intermédiaires, donnoient en commun leurs suffrages.

Je ne veux pas induire de ces réflexions

que la Constitution politique ou d'Athènes ou de Rome fût applicable à la France. Une nombreuse population, toute composée d'hommes libres, ne peut pas faire des loix sur la place publique; mais il falloit appercevoir aussi les inconvéniens d'un Gouvernement purement représentatif : et loin d'adopter cette idée dans sa simplicité théorique, loin de la réunir sans aucune inquiétude et au principe exalté de la Souveraineté du Peuple et au principe encore plus dangereux de l'Egalité parfaite et au principe de l'indivisibilité de l'Autorité Suprême, au milieu de vingt-cinq millions d'hommes, on auroit dû prévoir, on auroit dû penser que l'union inconsidérée des principes les plus simples, n'étoit pas moins hasardeuse en politique qu'en chymie.

Ce n'est point ainsi que se sont conduits les Anglais, ce n'est point ainsi que se sont conduits les Américains.

Les premiers ont divisé la Représentation Nationale entre divers Pouvoirs.

Les autres ont divisé le Pouvoir entre un grand nombre d'Etats.

Ainsi les deux Nations, en admettant le Gouvernement Représentatif, ont pris soin, ou de lui ménager une considération proportionnée à sa tâche, ou de lui donner une tâche proportionnée à sa considération.

Ce sont pourtant des Etats d'une population médiocre qui ont adopté cette prudente combinaison; et la France, pour donner des loix à vingt-cinq millions d'hommes; la France, en fondant une Constitution politique pour un si grand Peuple, a mis toute sa confiance dans une suite d'idées métaphysiques qui ont réduit en fiction la Représentation Nationale; et l'on a besoin de recourir

à des raisonnemens hypothétiques pour découvrir le rapport de cette Représentation avec le vœu général.

On suppose en effet, je le répéterai en me résumant, on suppose d'abord que l'universalité d'une Nation est susceptible d'une volonté en affaires publiques, tandis qu'une volonté ne peut exister sans lumières et sans instruction.

On suppose ensuite que cette universalité, à la fois souveraine et chimérique, peut être légitimement remplacée par une pluralité d'opinions; mais cette pluralité, admise pour règle de décision au milieu d'hommes presque dissemblables par l'opposition de leurs intérêts et la diversité de leur situation, devient un principe d'injustice.

On suppose encore que cette pluralité, dont aucun signe certain ne peut garantir l'existence,

l'existence, est néanmoins représentée par une majorité de suffrages prise entre un petit nombre d'élus, d'élus encore à la seconde et à la troisième génération, et que la Nation n'a rendus Dépositaires ni de ses vœux ni de ses demandes.

Enfin, si ce nombre d'élus, réduit même à deux cents, a le droit, comme en France, de faire des loix au nom de la Nation, il peut arriver que l'opinion de cent votans plus un, représente les volontés de vingt-cinq millions d'hommes (de vingt-sept plus probablement) et dans la proportion d'un Etre pensant pour deux cents soixante et sept mille.

Quelle transition! quel écart du réel au figuré!

Lorsque les Monarques Français se

disoient Rois *par la grace de Dieu*, on s'élevoit contre ce titre d'autorité.

Certes, c'est un mystère aussi que de donner des loix au nom de tout un Peuple.

Mais ce fut en vain que, dans les tems modernes, un Monarque Français voulut rappeler l'origine dogmatique de sa puissance pour justifier des actes de despotisme. Et aujourd'hui que, par une autre mysticité, les Députés à la Convention se disent maîtres et maîtres absolus en leur qualité de Représentans du Peuple, chacun se tait, chacun demeure ébahi. On trouve le titre excellent, la preuve incontestable, et l'on ne suppose pas qu'il y ait la moindre différence entre une Nation toute entière et les élus de quelques élus aux Assemblées Primaires. Ainsi, Messieurs, quand ces élus dissipent votre fortune, c'est vous qui la dépensez; et

quand ils vous jettent en prison, c'est vous qui vous mettez en retraite. Ils sont toujours vous, ces élus, et vous dans une exactitude parfaite. Leur intérêt, leur volonté sont les vôtres, et aucun abus d'autorité, de la part de ces nouveaux Ménechmes, ne vous paroît possible. Quelle crédulité! quelle foi! pour des hommes en état de penser et de réfléchir! Et c'est toujours le mot *Représentant* qui détermine une si aveugle confiance! Ce mot donne l'idée d'un autre soi-même; c'est-là mieux qu'un ami, qu'un ami de toute sa vie : et pourtant cet autre soi-même se crée en un moment, le plus souvent sur parole et au milieu du tumulte d'une Assemblée populaire. Certes, la Nation n'est pas fière de sa Souveraineté ; et à voir la manière absolue dont elle en dispose, à voir comment elle s'agenouille devant un petit nombre de particuliers élevés tout-à-coup au rang suprême et dont à peine elle

connoît les noms et les surnoms, on est tenté de croire que le jour de son couronnement fut aussi le jour de son abdication.

Les Droits de l'Homme sont encore une des généralités dont on a fait le plus d'usage pour établir et pour propager le système nouveau de l'Egalité politique; mais lorsqu'on se place, par la pensée, avant les loix et avant l'origine des Sociétés, on ne peut trouver des titres qu'en dépouillant, pour ainsi dire, les archives de la Nature. L'Univers les compose, l'Univers est le majestueux dépôt des pensées du Créateur, et nous ne voyons nulle part l'exemple ni le type de cette Egalité que nous voulons appliquer au nom des Droits de l'Homme, à l'organisation sociale.

Le spectacle du Monde présente à nos regards un assemblage harmonieux de constrastes et de différences; rien n'est

pareil, rien ne se ressemble, et la plus étonnante des merveilles, l'organisation de l'espèce humaine, est soumise à la loi commune.

Ses variétés sont infinies, ses degrés de perfection innombrables. Les hommes sont inégaux, sont essentiellement distincts et par leurs formes extérieures et par les facultés de leur esprit et par tous les élémens de leur puissance morale et de leurs forces physiques. Chaque individu, considéré séparément, diffère encore de lui-même par l'effet du tems; il devient un autre, en quelque manière, aux diverses époques de sa vie. L'enfant, l'homme fait, le vieillard, sont comme autant d'étrangers unis dans une seule personne par le lien mystérieux du souvenir. Leurs idées, leurs goûts, leurs besoins, tout change en eux avec l'âge; ils ne sont jamais sous le même signe pendant la durée de leur existence.

L'égalité, l'uniformité, ne semblent applicables à la Constitution de l'Homme que dans les commencemens de la vie; mais une parité, consacrée par notre absolu dénuement et par notre extrême foiblesse, loin de nous instruire de nos droits, nous rappelle au contraire aux idées de dépendance, et constate, dès notre naissance, la nécessité d'une suprématie, puisque sans elle, sans cette disposition bienfaisante de la Nature, nous ne serions sortis des portes du néant que pour y rentrer en peu de momens.

Ainsi, par une singularité remarquable, c'est l'assistance tutélaire des patrons et des bienfaiteurs dont nous sommes environnés, en ouvrant nos regards à la lumière, qui nous donne le moyen de prendre un jour la défense de l'ingratitude et de l'Egalité.

Nos droits, considérés dans leurs

premiers types, ne prêtent donc aucune assistance au système de l'Egalité politique. Mais la Nature a composé le bonheur des hommes d'élémens pareils, quoiqu'elle les ait faits différens les uns des autres, quoiqu'elle les ait formés, dessinés librement, et qu'elle les ait gradués, pour ainsi dire, sur une échelle immense d'esprit et de beauté, de talens et de forces. Elle a su les rendre égaux par les plaisirs des sens et par le don universel de l'imagination et de l'espérance. Or si dans le partage des plus magnifiques attributs de l'espèce humaine, il peut exister une parité de bonheur avec des différences de lots, comment serions-nous inquiets de ces distinctions formées par des nuances et des gradations de rangs, de ces distinctions qui sont notre propre ouvrage et qui tiennent de nous tout leur prix? Elles atteignent à peine la superficie de notre être, et cependant on les dénonce avec

emphase comme une offense au principe des Droits de l'Homme; principe à jamais respectable, mais il seroit plus en sûreté sous la garde de la morale que sous la protection d'une philosophie discoureuse et aussi indifférente à l'application des idées générales qu'ardente à en propager la théorie.

Ah ! que dans leur exagération elles nous ont fait de mal ces idées générales ! elles en imposent alors comme les fantômes par leurs formes vagues, confuses, indéterminées; et c'est ainsi que l'abstraction de la Liberté, l'abstraction de l'Egalité, l'abstraction de la Souveraineté du Peuple et l'abstraction des Droits de l'Homme ont captivé les hommages et la foi d'un Peuple crédule.

Encore si l'on eût rendu les mêmes honneurs à d'autres principes généraux ; si l'humanité, la justice et la morale

universelle, eussent été placées en première ligne dans la série des idées politiques, on eût été retenu de cette manière autour des vérités éternelles; et en se livrant, comme on l'a fait, à des opinions spéculatives, on eût couru moins de risque. Mais l'importance de ces vérités étoit reconnue et leur renommée ne dépendoit plus de personne : c'en étoit assez pour rendre négligens envers elles ceux qui vouloient que leur esprit fût le commencement de tout; aussi l'on s'est contenté de les placer comme un vieux ornement dans le préambule de la Constitution Française ; et c'est uniquement aux idées nouvelles qu'on a donné de l'action et de la vie.

On ne sauroit trop le dire; les principes simples, au milieu d'un Monde aussi composé que le nôtre et au moral et au physique, devroient inspirer quelque défiance aux hommes capables de

réflexion ; car rien, dans la nature extérieure, ne nous ramène à ce genre d'idée. Nous sommes placés comme spectateurs à l'extrêmité de l'ouvrage le plus mystérieux, le plus compliqué, et dont les moindres parties épuisent en quelque manière notre attention par leur infinie diversité ; et nous voulons cependant réduire à des unités spéculatives ce qui ne nous a point été présenté sous cet aspect, ce qui n'a point été créé dans un pareil esprit, ce qui n'est simple enfin que dans la conception impénétrable du Souverain Auteur de l'harmonie universelle.

Les rayons de lumière forment des tableaux nuancés de mille manières, selon que leur refrangibilité est déterminée par les divers nuages à travers desquels ils arrivent jusques à nous. Il en est de même de ces premiers principes dont nous composons en spéculation l'essence du Monde moral. Il faut les considérer,

non pas tels qu'ils sont dans leur abstraction, mais tels qu'ils nous parviennent, tels qu'ils se modifient au milieu des institutions sociales, et à travers le choc de nos intérêts et de nos passions.

De l'Egalité dans ses rapports avec le Bonheur et avec la Morale.

Les mêmes hommes qui sont dirigés dans leurs opinions politiques par des maximes générales, des abstractions, des idées tellement vagues, qu'elles dépassent de beaucoup le cercle social, ces mêmes hommes suivent une marche absolument différente, quand ils jugent des rapports du bonheur avec le système de l'Egalité. On les voit alors se resserrer, se restreindre, et soumettre cette grande question aux petites combinaisons de la jalousie et aux subtilités de l'amour-propre. Leur philosophie qui vouloit embrasser en Législation et la génération

présente et les races futures, et l'Europe et le Monde, et le Ciel et la Terre; cette philosophie, quand il s'agit de tracer l'influence de l'Egalité sur nos sensations morales, paroît tout-à-coup emprisonnée dans les liens de l'habitude et des préjugés les plus communs : elle admet, avec une multitude ignorante, les gradations de rangs comme l'échelle du bonheur, tandis qu'aux regards d'un observateur attentif elles forment un des mouvemens, un des intérêts de la vie, et retracent au milieu du Monde moral ces disparités, ces jeux de terrain qui animent les campagnes et perpétuent à-la-fois l'action et les jouissances de notre imagination.

Vous aimez, vous honorez la métaphysique, et certes vous lui avez fait de grands sacrifices; suivez donc un moment le raisonnement que je vais faire.

L'homme, rapproché des êtres inférieurs à lui par les plaisirs des sens, ne consume pas comme eux dans un repos léthargique les longs intervalles qui séparent ces divers instans de bonheur. Doué de prévoyance, il n'est jamais sans relation avec l'avenir ; il y vit en entier toutes les fois que le travail ne fixe pas uniquement son attention ; et ce travail même, composé d'une succession continuelle de distractions, l'attache sans qu'il y pense au moment qui va venir, et il n'est peut-être jamais dans le présent qu'en apparence.

Cependant s'il étoit vrai, que par l'effet de son organisation morale, l'homme fût sans cesse occupé des objets qui ne sont pas encore, son imagination qui les lui présente, son imagination qui les rassemble, deviendroit le principal artisan de ses plaisirs et de ses peines.

Il importe donc essentiellement à son

bonheur que cette imagination, le guide de ses actions, l'arbitre de sa vie, soit habilement réglée; et pour y parvenir il faut l'étudier, il faut la bien connoître; et le premier caractère qu'on lui découvre, c'est une extrême flexibilité.

L'on remarque en effet, que non-seulement elle se meut dans tous les sens, mais qu'elle s'étend ou se resserre selon les directions de l'habitude. Elle se proportionne tellement à tous les objets de crainte ou d'espérance, que les plus petits comme les plus grands remplissent également sa capacité; et voilà pourquoi le jeune enfant au moment où il remporte un prix à l'Université, et le plus ignoré des beaux esprits au moment où l'on applaudit à ses premiers vers, jouissent d'autant de plaisir qu'un héros victorieux le jour d'une bataille.

Il est difficile sans doute de pénétrer

dans les mystères de notre nature spirituelle, et l'on ne peut mettre à la balance toutes les sensations fines et délicates dont notre bonheur se compose. Nous l'appercevons cependant; il faut à notre imagination un mouvement doux; elle a plus besoin d'une suite de perspectives que d'un vaste spectacle ou d'un large tableau, et c'est avec des couleurs nuancées que notre paysage moral doit être dessiné.

Ainsi les gradations de rangs et de fortunes sont, de tous les résultats de l'art social, le plus analogue à notre nature. Nous sommes animés et par les égards que nous rendons et par les égards que nous obtenons; ils ont tous un lien avec nos espérances, et le jeu de la vie est composé d'échanges.

L'Egalité elle-même, au moment où elle a pour vous le plus de charmes, doit peut-être sa principale séduction

aux disparités qui l'ont précédée et aux idées de nouveauté qui l'accompagnent.

Enfin, si l'on examinoit avec attention les diverses jouissances morales, on verroit qu'elles se rapportent presque toutes à un système de gradation. Le sentiment, les plaisirs de l'admiration y tiennent immédiatement. La compassion, la bonté, la reconnoissance, sources de tant de douceurs pour les ames bien nées, comment nous rendroient-elles heureux, si nulle supériorité n'existoit, si tout étoit de niveau dans nos relations? L'amour même, la plus indépendante de toutes nos passions, recherche tour-à-tour l'empire et l'esclavage; et souvent ses félicités disparoissent au moment où il n'y a plus ni combats ni triomphes, et au moment où l'habitude a fait naître l'Egalité. Le tems encore, lorsque nous le considérons dans ses connexions avec notre bonheur, le tems nous paroît une

sorte d'hiérarchie où l'avenir domine le présent, et où les espérances s'élèvent sans cesse au-dessus des réalités. Enfin, nos rapports avec les hommes, avec les autres êtres, avec les objets extérieurs, avec nos propres pensées, tous nous offrent l'image d'une gradation; car il n'en est aucun de parallèle. Et c'est peut-être ainsi que les existences innombrables dont l'Univers se compose, forment dans leur progression la chaîne incommensurable qui unit le dernier des atomes animés au Génie créateur de tant de merveilles.

Ah ! près de cette grande idée que l'homme paroît petit, qu'il nous semble minime, ou reculé du moins dans sa philosophie, lorsqu'il dénonce avec tant de pompe, lorsqu'il poursuit avec tant d'activité les plus légères inégalités conventionnelles, et lorsqu'il met un si grand intérêt à détruire les gradations sociales;

cette empreinte légère, cette ombre fugitive du système du Monde.

Je quitte à regret ces réflexions générales pour me rapprocher des précisions qui appartiennent à mon sujet; car on voit alors trop distinctement les dangereuses folies dont une seule opinion nouvelle est la fatale origine.

Nous l'avons montré. L'homme n'a pas besoin, pour être heureux, que toutes les barrières soient renversées, que tous les chemins lui soient ouverts au nom de l'Egalité; il lui suffit de rencontrer sur sa route un sujet d'ambition, un motif d'espérance; il lui suffit que l'avenir entretienne son action et le préserve des langueurs d'une vie monotone et sans perspective.

Les gradations de rangs, les gradations de fortunes remplissent cette condition

en excitant au milieu de nous un intérêt universel; et nous devons maintenant faire observer que cet intérêt est de nature à pouvoir être contenu dans de justes bornes : considération essentielle; car il importe éminemment au repos d'un Etat que l'imagination, cet agitateur continuel, soit occupée d'une manière graduelle; Il lui importe qu'elle ait à lutter journellement avec des obstacles, de peur que son impétuosité ne devienne dangereuse, et de peur qu'arrivant trop vîte aux dernières limites de l'espace dont les routes lui sont ouvertes, elle ne rétrograde au hasard, et que, sans guide alors comme sans retenue, au lieu d'animer doucement les hommes et la société, elle ne répande par-tout le désordre et la confusion.

C'est ainsi que dans les continens où des monts, des côteaux et d'immenses forêts opposent une résistance à la violence des vents, on éprouve habituellement

leur salutaire influence; ils émeuvent les plantes, ils balancent les branches des arbres et donnent à tous les végétaux une plus forte vie; mais quand ils ont franchi les espaces où la Nature, par divers obstacles, tempéroit, arrêtoit leurs efforts, et lorsqu'ils règnent sans contrainte ou sur les vastes plaines de l'Océan, ou dans les déserts de l'Afrique, on ne connoît plus alors que leurs fureurs; et c'est tantôt par des trombes menaçantes prêtes à se dissoudre en déluges d'eau, tantôt par d'épais nuages qui retombent en torrent de poussière, et tantôt par d'autres tourbillons également terribles, qu'ils font éclater leur puissance.

Retraçons le rapport de ces idées avec la question que je traite. Les diversités de rangs, les distinctions introduites par l'éducation, la fortune et l'état des personnes, les sentimens d'égards et de respect, effet naturel de ces conventions

ou de ces habitudes, et le besoin, le désir de plaire qui devoient se reproduire à chaque instant, tous ces rapports enfin entretenoient parmi les hommes une action continuelle, et varioient, multiplioient sans danger leurs tâches et leurs perspectives. La plus nombreuse partie d'une Nation, dont toutes les passions sont redoutables, mêloit de cette manière une ambition douce, une légère attente, une vanité sociable à ses travaux journaliers; et les grands talens aspirans à la gloire, il existoit au milieu de la société un mouvement proportionné à la variété de notre nature et aux diversités innombrables de nos connoissances et de nos moyens.

Ce système moral, sous la direction d'un habile Législateur, pouvoit sans doute s'accorder avec la plus grande liberté civile et politique, et même avec la plus haute dignité de l'homme; car c'est

aux Etres distingués par leurs lumières et par leur éducation, qu'il faut confier la représentation de l'espèce humaine, si l'on veut qu'elle se déploie avec appareil, si l'on veut qu'elle se soutienne honorablement et sans aucune fiction, sans aucune forfanterie.

Mais lorsque l'Egalité parfaite est établie, lorsqu'elle est consacrée et par toutes les institutions et par toutes les cérémonies politiques, lorsqu'elles est devenue un objet de croyance et un principe d'éducation, l'homme se trouve ainsi transporté aux dernières limites d'une carrière dont les diverses stations devoient occuper lentement la marche de sa vie; tout est applani devant lui dès sa naissance, tout est ouvert du moins, tout lui semble accessible; il est au-delà des règles avant de les avoir connues, au-delà des gênes avant d'en avoir fait l'épreuve; et libre, indépendant dans la

vigueur de l'âge et dans la pleine activité de ses forces, il saisira les idées politiques de toute la puissance de son imagination, il y attachera ses pensées et son ambition, et bientôt il demandera sa part dans toutes les Autorités, ou il s'enrôlera dans la guerre que l'on voudra faire au Gouvernement et aux loix; car il faut des querelles, il faut du tumulte à celui qui commence sa vie par l'Egalité, et qui n'a jamais été retenu ni par les liens du respect, ni par l'habitude des égards, ni par aucun sentiment des convenances.

Que si l'on considéroit maintenant, d'une manière plus étendue, l'influence des nouveaux principes d'égalité sur le bonheur, on se demanderoit comment la masse de ce bonheur pourroit être accrue par l'effet d'un système incompatible avec l'ordre public, incompatible avec la liberté, incompatible avec la

sécurité personnelle. Il faut donc, ou refuser de croire aux avantages qui naissent de l'état social, ou admettre les gradations de rangs qui doivent lui servir d'appui dans toutes les grandes associations politiques : il faut retourner dans les bois d'où sont sortis nos aïeux ; il faut redemander cette vie errante et sauvage, ou adopter les dispositions qui permettent de vivre en communauté régulière.

Je le sais, on entend dire à plusieurs sectateurs de l'Egalité absolue : Nous sentons le prix de l'ordre et de la liberté, le prix de la justice et de la sûreté personnelle, le prix inestimable enfin de la paix intérieure et de l'harmonie sociale ; mais aucun de ces biens ne peut nous dédommager de la peine que nous éprouvons à l'aspect de la plus petite supériorité qui n'est pas notre ouvrage et qui ne passe pas comme l'éclair. C'est

peut-être, ajoute-t-on, c'est peut-être de notre part un sentiment d'élévation, un sentiment de fierté porté trop loin; mais la Nature nous a faits ainsi.

Eh! non, Messieurs, ce sentiment n'est pas si beau que vous le croyez, et il y a quelqu'autre chose à vous reprocher qu'un excès de perfection. Vous êtes blessés par tout ce qu'il y a de plus léger et de plus superficiel dans notre nature, par l'esprit de vanité. C'est à ce petit dominateur, que vous cédez, et l'art de vos décorations ne dissimulera pas votre foiblesse.

Etrange bizarrerie de l'homme! Il fait la route de la vie au milieu de tous les genres d'inégalités; disparités de beauté, d'esprit et de talent, disparités de lumières, de mémoire et de prévoyance, disparités de fortune et d'éducation; disparités enfin de force et de santé: il

se soumet, il se résigne au moins à ces différences réelles, et il ne veut pas supporter la supériorité la plus idéale, celle des rangs et des conditions; il ne le veut pas, et pour la détruire, il expose l'ordre public, il compromet la liberté, il ébranle tous les fondemens de l'harmonie sociale; et se jouant des leçons de l'expérience, c'est pour une chimère qu'il est prêt à troubler le repos du Monde.

On l'a dit de tout tems, et cependant on ne le sait pas encore; les degrés de bonheur ne sont point déterminés par le rang qu'on occupe dans l'ordre social. Nous marchons tous vers un but, et quand nous y sommes parvenus, nous en cherchons un autre. Je serai content si je puis arriver là, disent presque tous les hommes au moment où ils disposent en imagination du domaine de l'avenir; mais ce terme n'est point un gîte

permanent, un lieu de satisfaction et de repos : nous le croyons tel à distance; mais quand nous y sommes arrivés, nous voyons que c'est une simple hôtellerie, et après une courte halte, nous demandons des chevaux pour aller plus loin.

Il est encore vraisemblable que la place la moins bonne dans la carrière du bonheur, est celle où nous touchons au dernier période de nos espérances; car dans cette carrière, c'est notre imagination qui a pour fonction et pour charge le soin d'embellir, de fournir notre route, s'il est permis de s'exprimer ainsi; et ses provisions, ses ressources sont plus proportionnées qu'on ne pense à la courte durée de notre passage sur la Terre.

On emprunte autant qu'on le peut le nom du Peuple pour soutenir la cause

de l'Egalité; et il semble en effet qu'il existe un rapport entre les vœux de la classe la moins fortunée d'une Nation et les idées d'un nouveau partage. Le mot indéfini d'Egalité peut s'appliquer à tout, aux rangs, aux distinctions, aux propriétés, aux richesses, aux différens objets qui sont un motif d'envie. Comment donc, en le prononçant, n'attireroit-on pas à soi la faveur de la multitude?

Les Orateurs qui l'encensent ont soin de jeter un voile sur les foiblesses de leur vanité. Ecoutez l'un d'eux au hasard. Il est tellement indépendant, assure-t-il, il l'est tellement, ou par sa position ou par son caractère, ou par sa philosophie, que s'il a des supérieurs, il ne s'en apperçoit pas. C'est donc au Peuple seul qu'il pense, en demandant l'égalité des rangs, et en voulant que tous les hommes indistinctement soient placés sur la même ligne. Mais si ce Peuple

n'étoit pas égaré par les discours de ses nouveaux amis, il verroit que son sort n'est pas changé par l'égalité politique; il verroit qu'il est toujours obligé de gagner sa subsistance par le travail; il verroit qu'il perd une partie de ses ressources lorsque les propriétaires ont peur de dépenser, et lorsque les Négocians, ces moteurs universels de l'industrie, sont dénoncés à la haine publique; il verrroit encore qu'il est réveillé, comme d'autres, par le bruit du tambour et par toutes les inquiétudes qui sont l'effet inévitable du tumulte de l'Egalité; il verroit que sa principale acquisition est un affranchissement d'égards qui repousse les sentimens d'affection et de patronage, et n'en dédommage pas; il verroit de même que l'exercice habituel d'une familiarité, toujours en contraste avec les différences d'éducation, est une attitude forcée et qui ne donne rien en bonheur; il verroit enfin qu'on lui a supposé des

vanités dont le sentiment lui étoit étranger, et qu'ainsi tout est artifice dans sa délivrance.

On a présenté l'abolition des droits féodaux comme un bienfait appartenant au systême de l'Egalité; mais cette idée n'est point exacte. La suppression de la partie de ces droits qui dégradoient la dignité de l'homme, pouvoit être invoquée de même au nom de la Liberté, et plus simplement encore au nom de la morale politique; et ces sortes de droits, loin d'être une dépendance nécessaire de la gradation des rangs, ne sont pas même connus dans plusieurs Monarchies.

Il existe à la vérité, jusques dans les Républiques, des dîmes, des cens et des droits de lots et ventes; mais on les considère comme des participations à la masse générale des revenus territoriaux,

et l'on ne croiroit pas que leur conservation ou leur suppression, leur modification ou leur rachat, dussent être déterminés par d'autres principes que les règles de la justice ou les vues générales d'administration.

D'ailleurs, lors même qu'on mépriseroit ces grands motifs de conduite publique, ce ne seroit pas au nom de l'Egalité absolue que l'on pourroit provoquer des questions indifférentes à la plus nombreuse partie de la population d'un pays; des questions étrangères à tous les citoyens qui n'ont aucune propriété ou qui ne comptent dans leur fortune aucun fonds territorial.

Réjouissez-vous, leur diroit-on, on vient d'enlever à un certain nombre de familles leur droit patrimonial, leur part héréditaire aux moissons de la France. Réjouissez-vous encore davantage en

apprenant que cette spoliation n'est accompagnée d'aucune indemnité. Ils répondroient avec raison : Que nous importe un bouleversement où nous ne gagnerons rien ? Nous ne possédons aucun domaine, et nous savons bien que si nos enfans en acquièrent, l'exemption des redevances leur sera mise en compte dans le prix.

Ce n'est jamais l'universalité des citoyens qui profite des translations de propriétés décrétées par la loi du plus fort; et ce qu'on doit désirer, au nom de la véritable Egalité, au nom de l'Egalité de bonheur, c'est la tranquillité parfaite qu'inspire la justice; c'est le repos d'esprit qui naît de la certitude de conserver à soi le fruit de son travail ou l'héritage de ses pères.

La société n'existe plus dans son intégrité, elle n'existe plus dans son esprit originaire,

originaire, lorsque l'Autorité, inventée pour le maintien des droits, en devient la dispensatrice arbitraire ; et l'on ne montre aucune science en dénonçant la richesse comme une violation de l'harmonie générale, tandis qu'elle est un simple résultat de la liberté du mouvement social. Et, dans ce mouvement, l'homme en possession d'une fortune supérieure aux lots du plus grand nombre, n'est qu'un des points d'appui de la distribution des salaires et des subsistances.

Son bonheur, au milieu de cette rotation, son bonheur est toujours circonscrit par les mêmes loix. Le nombre de ses sens n'est point augmenté; leur action, leur pouvoir ne franchiront jamais les limites fixées par la Nature; et chaque jour le spectacle de l'avenir, cet intérêt de l'esprit, se présente aux regards du riche avec des couleurs plus ternes et plus effacées.

Ah! que l'envie est peu philosophique, et qu'il est dangereux de prendre pour guide en Législation un sentiment si aveugle!

Tous les Despotes aiment à se persuader qu'en ôtant aux uns pour donner aux autres, ils imitent le hasard dans ses jeux et dans ses caprices; mais avec cette tournure, il n'est aucune injustice, il n'est aucune violence qui ne dût paroître indifférente.

On ne peut éviter que les hommes, en dirigeant de diverses manières leurs talens et leur industrie, ne se dépassent successivement dans la route de la fortune, et le hasard sans doute a souvent une part aux revers qu'ils éprouvent ou aux succès qu'ils obtiennent; mais les disparités qui sont le résultat d'un mouvement libre, n'autorisent pas l'intervention arbitraire et la médiation impérieuse de la Puissance suprême.

Excuseroit-on Phalaris ou tout autre tyran, si l'on disoit d'eux que généreux peut-être envers les uns, mais cruels et féroces envers les autres, et toujours au gré de leurs caprices, ils ont imité la Nature dans ses aveugles dispensations des peines et des plaisirs de la vie?

Il n'appartient pas à la science des hommes de s'écarter des principes qui servent de régulateurs au mouvement social; il ne lui appartient pas de combattre les droits, d'affoiblir les devoirs par des recherches analytiques sur l'origine de nos sentimens, ou par des calculs hypothétiques sur le bonheur. Pouvons-nous seulement le bien entendre ce bonheur? Et la plus sûre manière de l'évaluer et de le répartir nous est-elle connue? Ah! ne touchons pas de nos mains mal-adroites à ces liens délicats, à cette mystérieuse contexture dont une Puissance inconnue a composé notre nature morale.

Le bonheur est le premier secret du Dieu de l'Univers; et quand nous voulons l'étudier par ses commencemens, quand nous voulons le suivre dans ses diverses ramifications, nous éprouvons bientôt la foiblesse de nos moyens et l'impuissance de nos tentatives.

Les difficultés augmentent lorsque nous considérons les plaisirs et les peines dans leurs rapports avec la société entière, dans leurs rapports avec une nombreuse collection d'Etres sensibles.

Qui nous désignera, par exemple, la proportion comparative du désespoir d'un homme privé tout-à-coup du patrimoine de ses pères, opprimé sans aucun moyen de résistance sous le joug impérieux de la force et cherchant en vain dans un âge avancé de nouvelles ressources? Qui nous désignera la proportion comparative d'un pareil sentiment avec la somme de plaisirs

que se divisent en petits lots tous les co-partageans des dépouilles d'un propriétaire ?

Est-ce donc en profondeur, est-ce en étendue superficielle, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'il faut évaluer et mettre en parallèle le bonheur et le malheur ? On trouve par-tout des doutes et des incertitudes, lorsqu'on veut se frayer une nouvelle route dans les immensités soumises à la pensée, et lorsqu'on brise les amarres dont la force nous retenoit près des vérités consacrées par l'expérience.

Les Législateurs sur-tout et les Chefs des Nations multiplient leurs anxiétés, lorsqu'ils délaissent les principes clairs et distincts de la justice pour des spéculations théoriques. Oui, la justice qui simplifie tant de calculs, la justice est essentiellement nécessaire aux combinaisons

sociales ; et ce mètre universel que la morale a donné, est le seul véritablement précieux, le seul qu'aucune invention des hommes ne pourra jamais remplacer.

On fait encore valoir auprès du Peuple le système de l'Egalité, en le lui présentant comme un moyen de détruire les avantages de l'éducation, comme un moyen commun à tous, d'arriver, de nommer aux places et de prendre part au Gouvernement. Qu'on aille aux voix, ajoute-t-on, et l'on verra si cette parité politique n'est pas l'objet des vœux de la plus nombreuse partie des habitans de la Terre.

Une telle épreuve suffiroit certainement pour résoudre nos doutes, si les hommes avoient une égale faculté de connoître leur véritable intérêt. Mais si jamais la Nature, l'éducation, les

relations sociales concouroient ensemble à nous élever tous au même degré de raison, à peine aurions-nous besoin d'un Gouvernement.

Il faudroit donc, avant de soumettre à la pluralité des suffrages une question primitive et constitutionnelle, une question qui touche à l'avenir comme au présent, donner à tous les hommes un même degré d'esprit et de connoissance ; et il faudroit les rendre tous un moment égaux pour les consulter avec fruit sur l'égalité politique.

Alors certainement ils voteroient contr'elle. Mais pour rendre cette vérité sensible, j'ai besoin de recourir à une supposition et je demande qu'on me le permette.

Je place les hommes en imagination dans un empire aërien; ils sont tous

égaux en esprit, tous égaux en prévoyance, tous égaux en bonheur. On vient leur dire que le Génie de la Nature les destine à habiter un Monde terrestre; mais on leur annonce qu'avant d'y être transportés, ils seront rendus inégaux en facultés physiques et en facultés intellectuelles, et que le hasard décidera de la répartition des lots.

On leur donne en même tems une connoissance anticipée de leur prochaine demeure; on leur apprend comment la fortune y préparera l'éducation, et comment l'éducation deviendra la condition et le commencement de toutes les supériorités morales; on leur apprend encore pourquoi cette éducation intellectuelle ne pourra jamais être une prérogative universelle; on les instruit enfin de tout ce qui nous est dévoilé, et une seule question est remise à leur libre arbitre. On leur demande s'ils veulent que, sur

la région terrestre où ils vont être jetés, le Gouvernement de leur association soit attribué aux adjudicataires, encore inconnus, des bons lots en esprit et en éducation, ou s'ils préfèrent que parmi eux tous indistinctement aient une part à l'Administration; que tous, avec des moyens inégaux de discernement, fassent choix des tuteurs et des Chefs de l'Etat; que tous enfin, avec une immense disparité d'intérêt à la chose publique, aient les mêmes prétentions à l'Autorité Suprême et à ses différentes subdivisions.

On ne sauroit en douter : des Etres intelligens, appelés à décider une pareille question à l'époque où ils seroient encore égaux en facultés, demanderoient d'une commune voix que le Gouvernement de l'Etat fût circonscrit dans un ordre particulier de personnes, et dans la classe des hommes auxquels les grades supérieurs en fortune, en esprit, en éducation,

échoiroient par le sort. Ils croiroient adoucir les conditions de leur prochaine transformation, s'ils s'assuroient ainsi que la tutèle sociale demeureroit dans les mains des meilleurs Dépositaires et des Guides les plus éclairés. Ils appercevroient bien que la part de chacun d'eux seroit détériorée, si le ménagement de leurs intérêts communs étoit jamais confié aux moins sages et aux moins instruits d'entr'eux, et ils remercieroient le Génie de la Nature de les avoir consultés sur une disposition essentielle à la félicité publique, et de l'avoir fait tandis qu'ils étoient encore doués d'une lumière égale.

Il est aisé maintenant de rapprocher cette fiction du sujet que nous traitons.

Les hommes dans leur état actuel, les hommes au milieu des différences prodigieuses d'esprit et d'éducation qui les séparent, ne peuvent plus être consultés

un à un sur le rapport de leur bonheur avec les institutions politiques qui diminuent l'influence de la multitude, et qui ménagent aux classes supérieures de la société l'autorité principale, l'autorité qu'elles doivent exercer pour le plus grand avantage de tous. Mais supposant, comme nous l'avons montré, que ces institutions eussent obtenu l'assentiment universel des hommes avant l'époque où l'inégalité de leur clair-voyance auroit commencé; n'est-ce pas là une preuve, une preuve imposante, ou de leurs véritables vœux, ou de leur véritable intérêt?

La pluralité de leurs suffrages ne pourroit plus aujourd'hui faire foi; ils sont dans la situation d'un testateur qui, après le déclin d'une partie de ses facultés, voudroit changer des dispositions justes et raisonnables et dont au moment de ses forces il auroit consacré la perpétuité.

La loi de l'Etat, cette expression de la raison suprême, s'opposeroit à son dessein.

On dira cependant : la société une fois établie, n'est-ce pas un avantage pour elle que tous les citoyens soient appelés à lui dévouer leurs facultés administratives et politiques? Sans doute, mais il faut que l'appel à leur esprit se fasse sans confusion; et si l'Egalité absolue tire de l'obscurité quelques talens, elle éloigne encore plus souvent de la carrière des affaires les hommes éclairés, mais paisibles, et qui craignent de se jeter au milieu des rivalités dont une Démocratie est la source éternelle.

Ce n'est pas d'ailleurs pour un petit nombre d'hommes actifs et industrieux dans l'exercice de leur esprit que la société doit être composée, mais pour ses grandes divisions et pour ses grandes masses, ainsi qu'elles ont existé, ainsi

qu'elles existeront en tout tems. Et par la raison qu'on s'astreint à bâtir conformément aux usages des gens du pays, il faut dans ce monde adopter un ordre politique qui corresponde aux intérêts et aux convenances des gens médiocres; et n'oublions pas que tous ils sont encore à une grande hauteur, comparativement à cette multitude nécessairement dépourvue des secours de l'éducation. On doit au moins se défier du vœu des personnes qui, sûres de leur habileté, ou se confiant à leur éloquence, désireroient ardemment qu'il y eût dans la carrière des affaires publiques autant de controverses que de promotions, autant de combats que de préférences.

On imagine aussi qu'il est dans l'ordre naturel des choses, qu'il est parfaitement raisonnable de commander après avoir obéi et d'obéir après avoir commandé; mais avec cette alternative continuelle,

on obéit aussi mal qu'on commande, on commande aussi mal qu'on obéit. Ces deux Départemens, dans la vie sociale, exigent des qualités absolument différentes, et ces qualités dépendent essentiellement de l'habitude et des préparatifs formés par l'éducation. On ne gagne rien non plus en bonheur à ces changemens perpétuels provoqués par l'envie au nom de l'Egalité; car l'imagination, qui sait tout embellir, ne colore jamais les marches rétrogrades. Mais l'envie, toujours excitée par les objets présens, doit se méprendre à chaque instant dans ses vœux et dans ses calculs; et sûrement elle se trompe, lorsqu'au milieu de ses peines secrètes elle invoque l'Egalité comme une libératrice.

L'égalité des rangs, la seule qui dépend de la puissance humaine, ne produit pas l'égalité des lumières et des connoissances; elle ne produit pas l'égalité des avantages

qui naissent de l'éducation; elle n'entraîne pas même après elle l'égalité des fortunes, car cette sorte d'égalité est une idée chimérique : aucune injustice, aucune oppression ne pourroient l'établir.

Cette vérité reconnue, peut-être que l'invention la plus ingénieuse et la plus favorable au bonheur seroit une distribution qui éloigneroit des regards de l'envie les supériorités et les prérogatives dont l'Autorité Souveraine ordonneroit en vain l'abolition, et tel est en grande partie le singulier effet des gradations de rangs.

Ces gradations forment au milieu de la société une diversité de tribus, une succession de classes qui n'ont point vue directe les unes sur les autres; et comme il existe à notre insçu une parité de bonheur dans chacune, c'étoit tout faire pour la foiblesse humaine que de les

tenir à distance, et d'affoiblir ainsi les tourmens ou les inquiétudes de la jalousie.

Mais lorsque tous les rangs se touchent, lorsque tous les états sont entremêlés, lorsque tous les individus enfin sont en familiarité continuelle, les distinctions qui n'ont pu tomber sous la faulx de l'Egalité politique, deviennent un sujet habituel de chagrin et d'irritation. Et cette vérité morale explique comment en France, après l'égalité des rangs, on a vu naître en peu de tems une suite, une variété, pour ainsi dire, de sentimens hostiles et de résolutions agressives. On a fait la guerre à toutes les supériorités, la guerre aux fortunes, la guerre aux talens, la guerre aux bienfaits, la guerre aux réputations, la guerre aux Autorités passagères. On n'a rien voulu qui primât dès qu'une fois l'Egalité politique a paru le gage de toutes les autres Egalités, et dès que la vanité, perdant ses anciennes démarcations,

démarcations, s'est changée en passion, qu'aucun frein, qu'aucun obstacle ne peuvent plus arrêter.

Je voudrois offrir à l'envie un nouveau sujet de réflexion. Les différentes supériorités dont le monde moral nous présente le spectacle, ces supériorités qui ne dérangent point, comme je l'ai montré, l'égalité de bonheur, ont toutes cependant leur usage pour la félicité générale et pour son accroissement. Développons cette vérité. Le Génie du Monde, l'Intelligence Suprême, a voulu que chacun de nous, en s'avançant dans les diverses carrières ouvertes au talent, à l'esprit, au travail, aux honneurs, à la fortune, ne fût jamais, en cette promotion, que l'intermédiaire et l'agent de l'intérêt universel, de cette masse commune où chacun prend sa part dans l'espace des siècles. L'Inventeur de l'imprimerie, de la boussole et de la charrue, ne fut pas

plus heureux peut-être que l'Artiste inconnu dont le ciseau décora, d'une manière nouvelle les bains de Crassus ou de Luculle. Mais cette parité de condition, fixée par la Nature, n'a pas empêché que la terre ne s'enrichît, ne jouît encore aujourd'hui des différentes découvertes dont elle étoit redevable à des hommes élevés au-dessus des autres par leur esprit, leur talent et leur génie.

Les supériorités que déploient à nos yeux les rangs et la fortune, ne sont pas le gage non plus d'une supériorité de bonheur individuel; mais nous les considérerons comme étroitement unies à l'intérêt public, si nous nous souvenons que les unes sont le résultat inévitable de la liberté, de l'industrie et du salutaire établissement des propriétés, et que les autres sont une institution ingénieuse, essentiellement nécessaire à la stabilité de l'ordre social.

Que faisons-nous donc lorsque nous animons les hommes contre toutes les supériorités ? Nous abusons, pour les tromper, de leurs sentimens d'envie; nous les rendons inquiets des fictions de leur esprit et jaloux des fantômes de leur imagination ; et tandis qu'ils vont à la découverte de toutes les sommités pour les détruire, ils négligent de descendre au fond de leur cœur pour y préparer et pour y cultiver leur moralité, cette semence de bonheur, la meilleure et la plus éprouvée.

Ah! laissons le systême de notre félicité sur la Terre sous la garde de son Divin Inventeur. Ce qui fut de tout tems a sûrement un rapport avec la nature des choses. La perfection ne nous est pas connue ; mais lorsque nous voyons comment notre science orgueilleuse met tout en confusion, nous devons chercher avec d'autant plus de soin les traces et

les signaux de cet ordre universel dont nous sommes environnés, de cet ordre à jamais instructif et qui paroît visiblement une suite, un enchaînement de gradations et un mélange d'uniformités dans les principes et de variétés dans les développemens. Et si l'on vouloit composer un systême de bonheur en relations avec nos sentimens secrets, on s'appliqueroit à établir une correspondance entre les habitudes de notre pensée et le spectacle de la Nature; car nous cherchons toujours un refuge dans les hauteurs inconnues, lorsque les passions de la Terre nous brisent ou nous repoussent.

Aussi, les ames tendres, si l'on songe encore à elles, les ames tendres et pieuses ne pourront jamais s'amalgamer avec le principe de l'Egalité absolue; il est trop étendu, trop indéfini pour leur foiblesse; elles ont besoin d'échelons, elles ont

besoin d'un terme, d'un repos, d'une station. Il leur faut une perspective que leur émotion puisse saisir; il leur en faut une sur la Terre, une en-dehors d'elles-mêmes, une en rapport sensible avec cette méditation intérieure et toujours ascendante qui leur fait chercher dans le Ciel un Consolateur et un Juge. C'est encore un genre de bonheur que les idées nouvelles contrarient, mais elles sont en discorde avec tous les sentimens naturels.

L'influence de l'Egalité sur notre vie ordinaire, sur notre conduite privée, sur les relations d'homme à homme, présente encore une question qui se lie à mon sujet, et ce n'est pas la moins importante. La morale atteint par ses ramifications aux différentes sources de la félicité publique, et pourroit à elle seule remplir la tâche du génie et en Gouvernement et en politique. Cependant

la morale, si grande dans son but, est soumise à chaque instant aux contradictions de l'intérêt personnel, et l'on ne peut lui ravir aucun de ses secours sans compromettre son autorité. Elle avoit à peine une force suffisante pour nous diriger au milieu des anciennes idées sociales, et les difficultés augmentent avec le principe de l'Egalité, avec toutes les confusions qu'il entraîne.

La grande masse des hommes a besoin d'être circonscrite dans ses vœux et dans son ambition. Les prétentions illimitées ne peuvent s'accorder avec la mesure de ses lumières et avec les loix immuables de la Nature. Cependant l'effet immédiat de l'Egalité absolue est de détruire la multitude innombrable de compartimens introduits dans la société par la distinction des états, des rangs et des fortunes; et l'homme se trouve alors dans un espace ouvert de toutes parts

et dont il ne peut garder les différentes avenues.

Comment d'ailleurs lui parler de ses devoirs lorsqu'on l'occupe à tout moment de ses droits? Comment lui parler de réserve et de retenue, lorsqu'aucune barrière, aucun terme ne se présentent à sa vue? Comment lui parler de sacrifices obscurs, lorsque la société entière n'est plus qu'un théatre? Comment lui parler enfin d'indulgence et de générosité, lorsque pour soutenir son crédit et pour assurer son avancement politique, il a besoin de se prêter à toutes les irritations de la multitude?

Les consignes données par la morale ne peuvent être entendues au milieu du bruit, au milieu de l'effervescence tumultueuse de vingt-cinq millions de camarades, qu'aucune idée politique ne répartit en diverses cases, qu'aucune distinction de rangs ne sépare.

Les consignes données par la morale ne peuvent être écoutées lorsqu'on ajoute à toutes les passions individuelles, dont elle devoit être le régulateur, une passion politique la plus ardente de toutes, et lorsqu'on y associe un Peuple entier par la suggestion inconsidérée des idées d'égalité.

Enfin, les consignes données par la morale ne peuvent être respectées au milieu d'une Nation qui a besoin d'introduire un nouvel Evangile pour soutenir, par la foi, le plus inoui de tous les systêmes.

Observons encore qu'aujourd'hui l'opinion publique ne peut plus servir de guide à la morale ni lui prêter assistance. Ses voiles sont trop fines pour aider à faire route au milieu des flots tumultueux de l'Egalité. C'est donc par un respect de réminiscence envers cette opinion, que

les Législateurs de France décrètent encore à tout moment *la mention honorable* en récompense d'un sacrifice ou d'une action remarquable. Cette *mention honorable* est devenue une monnoie sans cours : le balancier qui la frappe paroît d'une structure colossale, et cependant elle sort du coin sans empreinte.

Qu'on nous explique une vérité de sentiment, mais dont la cause est confuse ou difficile à fixer? Qu'on nous dise pourquoi, depuis l'établissement du système de l'Egalité, depuis son adoption générale, aucune Autorité dans l'Etat n'a plus le pouvoir d'honorer ni de déshonorer personne?

C'est peut-être que les prétentions universelles, suite nécessaire d'un pareil système, ne laissent plus le tems d'admirer, n'en donnent plus le goût à personne. C'est peut-être que chacun aujourd'hui

se portant dans l'arène, toutes les places de l'amphithéatre sont vuides, ou que si on les occupe un moment, c'est avec un ardent esprit de parti, avec un esprit animé par un seul intérêt, et non, comme autrefois, avec un sentiment cultivé par l'étude de différens modèles.

Il y avoit, avant l'Egalité parfaite, peu d'Acteurs en proportion du nombre des Juges; il y a maintenant peu de Juges en proportion du nombre des Acteurs, et ce changement suffit pour enlever à l'opinon son empire.

Tout le monde est rival, chacun est en mouvement au milieu des passions politiques, et ces passions, sous le règne de l'Egalité, ne finiront jamais. Or, comme elles vivent et de haine et d'amour, l'estime alors ou s'éteint ou s'oublie, et l'opinion n'a plus de soutien,

n'a plus de centre de ralliement. On crée un instant des héros populaires, on leur jette en passant une couronne; mais si en tournant ses regards en arrière on la voit encore sur leurs têtes, on revient l'arracher et il ne reste pas même un faux type d'aucune espèce de grandeur. A quoi donc l'opinion publique pourroit-elle se prendre? Où verroit-elle un guide? Où trouveroit-elle une clarté? Il faut que, semblable à la Sibylle, elle écrive ses oracles sur des feuilles volantes, et que leur sens soit dépendant du coup de vent qui les rassemble.

On peut sans doute analyser d'une manière différente le sujet moral que je viens de parcourir; mais toujours est-il vrai que l'opinion publique doit être comptée au nombre des Autorités détruites par le système de l'Egalité.

Il existoit encore deux supériorités que

l'assentiment des hommes avoit consacrées : elles étoient anciennes comme le Monde, et l'intérêt universel les avoit environnées d'un saint respect; c'étoit la religion et l'autorité paternelle. On s'est montré jaloux de leur ascendant, et la fatale loi du nivellement ne les a pas épargnées.

Le Législateur des Athéniens, dans sa Constitution Républicaine, dans sa Constitution si renommée, avoit eu l'idée d'une supériorité politique qui, probablement aujourd'hui et de par la science nouvelle, seroit dénoncée avec toutes les autres comme une épouvantable aristocratie. Il avoit voulu donner aux mœurs et à la vertu une prééminence dans les Conseils d'Administration et dans les Assemblées populaires. Aucun citoyen ne pouvoit y discuter les affaires publiques sans avoir été jugé digne de cet honneur et de cette autorité par un examen

préalable de sa conduite privée, et chacun avoit le droit de poursuivre en justice un Orateur ou un Magistrat qui seroit parvenu par adresse à dérober sa réputation aux regards attentifs des Censeurs et à leurs recherches sévères. Est-ce à une petitesse d'esprit, est-ce au mépris des Droits de l'Homme qu'il faut attribuer cette institution? Solon, le bon Solon, n'étoit guères avancé dans la connoissance mystérieuse et dans l'étude profonde de l'Egalité préexistante.

Aucun Législateur n'avoit apperçu non plus que la justice étoit une sorte de supériorité dont il falloit se défier comme d'une rebelle au principe de l'Egalité. Et en effet la justice est la protectrice des propriétés, et les propriétés, par leur origine et par leur essence, diffèrent toutes les unes des autres. Aussi voyons-nous en France que la justice y est traitée en ennemie

des Droits de l'Homme, en ennemie de la Souveraineté du Peuple, en ennemie de l'Egalité, en ennemie de toutes les abstractions qu'on a substituées à la morale et à la saine raison.

Je cherche laquelle de nos anciennes vertus se trouve en sympathie avec l'Egalité absolue, et je ne puis la découvrir.

Seroit-ce la prévenance envers les autres? On étoit attiré hors de soi par le système d'égards et de déférence que la gradation des rangs avoit introduit. L'Egalité, en détruisant ces relations, nous a rendus en entier à notre premier amour, à l'occupation de nous-mêmes.

Seroit-ce au moins la reconnoissance? On la considère comme un vasselage, et de toutes parts on aspire à s'en affranchir.

Seroit-ce la générosité? Mais à quelle situation seroit-elle applicable lorsque par-tout on vous parle de droits?

Seroit-ce la bienfaisance? Mais reste-t-il du mérite à donner, lorqu'au nom de l'Egalité toutes les idées d'usurpation ont été rendues familières!

Seroit-ce l'amitié? seroit-ce la fraternité? Mais l'Egalité ne nous rapproche point; et ce n'est pas la parité des prétentions, c'est leur variété, qui forme un lien durable entre les hommes.

Seroit-ce la noblesse et l'élévation des sentimens? On les dénonceroit comme une apparence de seigneuriage ou comme un reste impur d'aristocratie.

Seroit-ce plutôt la modestie? On la prendroit au mot; car on n'auroit ni le tems ni la volonté de la contredire au

milieu du tourbillon excité par l'Egalité politique.

Seroit-ce enfin la vérité? seroit-ce la franchise? Mais l'Egalité remet la toute-puissance entre les mains d'un Maître qu'on ne peut gouverner sans fictions, qu'on ne peut captiver sans un langage artificieusement adapté à la foiblesse de son entendement et à la force de ses passions.

Ah! combien de pertes à compter! combien de qualités morales offertes en sacrifice à une seule idée politique! Mais c'est vous sur-tout que je regrette, c'est vous que je pleure à jamais, douce pitié, commisération sainte. Vous étiez les sentimens, vous étiez les vertus dont notre foible nature avoit le plus de besoin. On vous appeloit pour servir d'espoir au malheur et au repentir au milieu des rigueurs de la justice. Vous représentiez

représentiez sur la Terre la miséricorde Divine ; vous représentiez cette bonté, la source de notre existence et notre dernière attente. Hélas! vous êtes disparues, vous vous êtes éloignées ; et nos cœurs, semblables à ces plantes que la rosée du ciel n'humecte plus de ses larmes, nos cœurs sont dévorés par la plus aride sécheresse.

C'est encore au systême exagéré de l'Egalité que nous devons ce changement funeste. Un Gouvernement quelconque, au moment où il ne peut plus en imposer par aucun ascendant, au moment où l'autorité morale est perdue, se trouve dans la nécessité fatale de recourir sans cesse à l'effroi des supplices, pour soutenir, pour étayer du moins l'édifice des loix : alors on ne parle plus que de prisons, de haches, d'échafauds; les têtes tombent, roulent sur la place publique ; et c'est en présentant au

Peuple une coupe de sang, qu'on l'enrôle sous les bannières de la Liberté la plus tyrannique. Et certes il n'est que trop disposé à cet esprit féroce, lorsque, sous le règne de l'Egalité, et fier du pouvoir qu'elle lui confie, il songe à se venger de la destinée, et confond avec la justice les ressentimens de l'envie.

L'Egalité ! Ah ! qu'on retrouve partout le sceau de sa rudesse! Et y a-t-on pensé? C'est par elle incessamment que les deux grandes divisions de l'espèce humaine reprendront leur ancienne proportion, cette proportion sauvage que la différence des forces avoit déterminée. Le niveau s'étoit établi par l'effet d'une belle moralité, par le respect des hommes pour les femmes; et l'Egalité, les mœurs qu'elle entraîne, vont détruire ce respect. Ainsi l'on devra à une Egalité systématique la perte et le sacrifice d'une Egalité réelle, d'une Egalité devenue

l'heureux résultat de toutes nos idées sociales.

L'Egalité absolue seroit encore la source d'un grand malheur et l'occasion d'un crime envers le genre humain, si, comme on peut le craindre, elle inclinoit à la guerre l'esprit des Gouvernemens. Et comment éviter cependant qu'on ne cherche à diriger au-dehors l'ardeur et la véhémence des esprits et des caractères, cette exaltation qui naîtra du conflit perpétuel des mêmes prétentions? Comment éviter que souvent on ne sacrifie la tranquillité extérieure à la nécessité de diminuer au sein de l'Etat le nombre des hommes rendus passionnés, tumultueux, irascibles, par un système social où l'universalité des habitans d'une immense contrée sont tous combattans ou auxiliaires dans la poursuite du commandement. Les querelles de parti, les factions, les rivalités, en attirant

la foule autour du Pouvoir, autour des intérêts politiques, inspireront le vœu d'une guerre étrangère, ainsi que l'agrandissement de la population d'un pays a fait connoître le besoin des colonies lointaines.

On ne peut pas calculer à l'avance les effets singuliers d'une contention toujours la même, et à laquelle un grand Peuple et tous les individus qui le composent sont continuellement appelés. Le tableau de la société seroit absolument changé si l'on ne mettoit plus d'intérêt aux divers objets d'émulation et de vanité qui servoient autrefois de distraction à l'ardeur naturelle des esprits.

Je vois naître encore de l'Egalité absolue et du mépris des convenances qui en est l'effet naturel, je vois naître un langage incivil, un langage hautain avec les Gouvernemens étrangers, avec leurs Ambassadeurs; et l'impression qui

en résultera, souvent dissimulée par politique, mais profondément sentie, entretiendra continuellement un levain d'irritation, et aucune paix, je le crains, ne sera consolidée par l'affection ou par une satisfaction réciproque. Il est une conscience de soi-même en considération comme en toute autre possession morale; et les doutes dont les Chefs de l'Aristocratie populaire de France ne pourront s'affranchir, les empêcheront de saisir cet esprit de mesure qui appartient exclusivement à une parfaite assurance. Ils auront toujours peur de n'être pas assez fiers, assez élevés, assez orgueilleux même, et, sans le vouloir, sans y penser, un langage offensant ou des formes d'insulte se mêleront à leur correspondance avec les Gouvernemens étrangers.

Jetons un regard encore dans l'intérieur. Le principe de l'Egalité, converti en passion et en fanatisme politique,

amène, ainsi que nous le voyons, la haine de tous les genres de distinction, et cette haine, quand elle est inspirée à la multitude, doit engager les hommes riches à dissimuler leur fortune. La crainte des proscriptions, des violences ou des impôts exagérés, les oblige à se conduire de la même manière à-peu-près qu'agissoient autrefois les Paysans Français pour se soustraire au joug de la Taille arbitraire. Cependant les propriétaires ne peuvent cesser de convertir leur superflu dans les diverses productions de l'industrie, sans priver une nombreuse classe de citoyens des occupations nécessaires à leur subsistance. Il faut alors que l'Etat soudoie ces hommes désœuvrés; et de la nécessité d'une telle dépense au désir de la rendre active par des entreprises militaires, il y a souvent peu d'intervalle.

Les hommes, au milieu d'une pareille

situation, acquerront chaque jour un degré de férocité de plus. Aucune étude, aucune application de l'esprit n'adoucira leurs mœurs; et le petit nombre de sentimens que l'ignorance et l'oisiveté laisseront subsister, forcés de chercher un intérêt dans leur exagération, compromettront à tout moment la tranquillité publique.

Avant l'époque où la diversité des arts, leur perfection, leur renouvellement continuel eurent offert aux riches propriétaires un moyen d'échanger agréablement leur superflu, ils employoient une grande partie de leurs revenus à composer leur maison et à se former un cortège d'une multitude de cliens et de serviteurs. On dut voir, avec plaisir, la diminution progressive d'un luxe aussi stérile; on dut voir, avec plaisir, une quantité prodigieuse d'hommes oisifs et de valets fainéans, remplacés par des hommes laborieux et des citoyens indépendans;

on dut voir, avec plaisir, qu'une direction plus sage dans l'application des dépenses animoit, secondoit le génie de l'industrie, et donnoit à l'esprit humain un nouvel essor; on dut voir enfin, avec plaisir, que les arts perfectionnés, multipliés autour de la richesse nationale, devenoient ensuite un objet de commerce au-dehors, et contribuoient, par ce moyen, à l'accroissement de la fortune publique.

Une révolution absolument contraire sera l'effet de l'Egalité. Le danger des dépenses ostensibles détruira le règne des arts et de l'industrie, et la seule différence entre les tems anciens et les tems nouveaux, sera que l'Etat, après avoir butiné les riches, soudoiera lui-même les hommes oisifs.

Mais alors le maintien de l'ordre et la conservation de l'harmonie sociale

deviendront encore plus difficiles, car les hommes s'agitent dans l'oisiveté; et lorsque l'éducation n'a préparé leur esprit à aucune étude, à aucun sujet de méditation, le travail et le travail nécessaire peut seul les préserver des plus grands écarts.

On ne veut désormais que des soldats, des cultivateurs et des artisans; voilà le langage du moment. Mais lorsqu'un Etat s'est agrandi, lorsqu'il renferme vingt-cinq millions d'habitans réunis sous une même Autorité, il ne peut retourner à ses commencemens à moins d'y être entraîné par un déluge ou par quelque autre désastre également terrible. On le cherche, il est vrai, ce fléau dévastateur: on le cherche, on l'invente, on l'a presque trouvé; mais une telle ambition sera déconcertée : elle échouera, malgré tant de soins et d'obstination, au milieu d'un pays que la Nature appelle à d'autres

destinées ; au milieu d'un pays qu'elle a béni d'un singulier amour, qu'elle a comblé de ses riches faveurs.

Que l'on commande à la Terre de ne plus rendre un épi pour un grain ; que l'on défende aux rivières de ne plus humecter les prairies de leurs eaux salutaires ; que l'on intercepte ces rayons bienfaisans dont la douce chaleur anime avec tempérance le sol fécond de la France ; que l'on brise encore cette charrue dont l'art ingénieux permet à un seule guide de soulever et de rompre la glèbe où l'on va répandre le germe des plus abondantes moissons ; que l'on renonce enfin à toutes les inventions destinées à multiplier les forces de l'homme ; que l'on arrête encore, par ses vœux, la généreuse prodigalité de la Nature ; et en diminuant ainsi la population, on l'obligera de se consacrer toute entière aux travaux des campagnes.

Mais si les grandes loix qui nous régissent n'éprouvent point de changement, il y aura constamment un riche superflu après le paiement des salaires de tous les cultivateurs; et s'il n'est pas transmis par les propriétaires à la classe des hommes industrieux, si la violation de leurs droits les prive de cette liberté, ce même superflu sera distribué, par l'entremise usurpatrice du Gouvernement, à ses esclaves ou à ses cliens, à des hommes stipendiés pour l'applaudir ou pour servir sa politique.

Il faut nécessairement opter entre ces deux médiations; et pourroit-on les mettre en balance? L'une est indiquée par la justice, l'autre appartient à la tyrannie; l'une entretient le travail et les vertus qui l'accompagnent, l'autre nourrit l'oisiveté et tous les vices qui la suivent; l'une enfin est en quelque sorte le premier anneau de l'ordre social,

l'autre est un brisement continuel des liens ingénieux qui unissent sans effort et sans convulsion tous les intérêts des hommes.

C'est pour avoir méprisé les plus anciennes vérités, c'est pour avoir mis en révolution les principes consacrés par la raison et par l'expérience, que l'intervention fréquente du Pouvoir Suprême est devenue nécessaire. On reprochoit à l'ancien Gouvernement de France d'apparoître trop souvent au milieu des relations sociales; et maintenant qu'on a gêné par la violence le cours naturel des affaires et des transactions, il faut que l'Autorité le dirige; il faut qu'elle pense à tout, qu'elle ordonne tout, qu'elle répare tout. Où est la science qui peut suffire à une pareille tâche?

Une première loi de contrainte, quand elle s'applique au mouvement vital des sociétés, entraîne la nécessité d'une

infinité d'autres; et les rapports connus une fois dérangés, l'ordre n'est plus le résultat d'une combinaison générale. Le Législateur alors, descendant des hauteurs où sa place est marquée, cherche à lever toutes les difficultés une à une; et s'adressant successivement aux propriétaires, aux cultivateurs, aux fabricans, aux marchands, aux ouvriers, aux vendeurs, aux acheteurs, il entreprend de régler leur marche et de les conduire pas à pas; mais à mesure que les commandemens se multiplient, les mouvemens libres s'arrêtent, et l'organisation sociale devient une machine à ressorts à laquelle on est obligé de toucher sans cesse. Et quand on pense que ces divers commandemens, substitués à la Liberté, sont tous accompagnés de menaces et de vengeances; quand on pense que la mort ou les fers sont la punition promise aux fautes les plus légères, on a peur de ses moindres mouvemens, on voit par-tout

autour de soi des piques ou des haches, et l'on croit faire route au milieu du tonneau de Regulus.

Heureusement il est hors du pouvoir des hommes d'altérer d'une manière durable les élémens de l'ordre social; ils en conçoivent le projet dans leur aveuglement, mais la Nature est là pour arrêter leur conjuration et pour mettre un terme à leurs audacieuses espérances. Elle aura plus de force pour ramener les hommes à la droite raison, qu'ils n'en déploient pour s'en écarter.

Hélas ! cette perspective ne consolera point des malheurs et des crimes dont nous sommes les témoins. Le présent seul est à nous, et son aspect est horrible. Je m'arrête..... car si je particularisois le sujet que je traite, si je détournois mes regards de son vaste horizon, mon cœur seroit rempli d'épouvante, et la plume échapperoit de mes mains.

On l'apperçoit à chaque instant ; ce n'est pas d'un principe unique, mais d'un enchaînement d'idées, que dépend l'admirable organisation morale destinée à tenir en harmonie les intérêts et les passions des hommes : ainsi l'Egalité, qui ne permet ni à la justice, ni à la sagesse, ni à l'opinion publique de régner avec elle, auroit encore pour défaut d'être, par sa nature et nécessairement, un principe dominateur, un principe destructif de tous les autres.

Enfin je reproche au systême de l'Egalité absolue, d'amener insensiblement le mépris ou l'oubli de nos plus beaux rapports avec un Etre Suprême. Ce n'est plus l'esprit, ce n'est plus le génie, ce n'est plus la délicatesse des sentimens, ce n'est plus la pureté de l'imagination, ce n'est plus la raison dans son honorable association avec la morale, ce n'est plus l'homme enfin perfectionné par

l'éducation que l'on encense, c'est la dernière classe du Peuple : on lui décerne des honneurs, on lui rend des hommages dont elle apperçoit elle-même la disconvenance, et qu'elle considère, en son simple bon sens, comme un honteux témoignage de la plus tremblante flatterie. Et qui jamais sur-tout eût pu le croire ! c'est en employant les désignations les plus ignobles pour signaler la multitude, qu'on se met à genoux devant elle et qu'on dégrade ainsi volontairement la dignité de l'espèce humaine. O Dieu ! pardonnez cette offense ! Tous les hommes sans doute sont égaux devant vous, lorqu'ils communiquent avec votre bonté, lorqu'ils vous adressent leurs plaintes, et lorsque leur bonheur occupe votre pensée. Mais si vous avez permis qu'il y eût une image de vous sur la Terre, si vous avez permis du moins à des Etres finis de s'élever jusques à la conception de votre existence éternelle

c'est

c'est à l'homme dans sa perfection que vous avez accordé cette précieuse prérogative ; c'est à l'homme parvenu par degrés à developer le beau système de ses facultés morales ; c'est à l'homme enfin lorsqu'il se montre dans toute la gloire de son esprit. Ainsi, lorsqu'on le rabaisse avec indifférence au niveau des Etres dénommés comme lui, mais laissés à leur premier instinct par le défaut de culture, et lorsque l'on confond de cette manière tous les rangs fixés par la Nature, c'est à l'Auteur de cette magnifique ordonnance que l'on manque de respect, c'est à lui que l'on fait injure.

Eh ! quoi ? c'est la première des Nations de la Terre, la première autrefois, la plus célèbre au moins et la plus renommée ; c'est une Nation qui a scellé de son nom les plus riches découvertes du génie, les plus beaux monumens des

arts, les premiers chef-d'œuvres de l'éloquence; c'est une Nation enfin, qui, par la perfection de son goût, servoit de modèle à l'Europe; c'est elle qui, par un aveugle amour de l'Egalité, a pris tout-à-coup pour devise et pour signe de gloire . . . Oserai-je le dire? une plume décente peut-elle retracer ces basses qualifications? Oui, quand elles sont un moment relevées par leur contraste avec la Nation qui consent à les adopter, et qui veut bien, à sa honte, leur donner un rang dans l'Histoire. Hé bien, c'est elle donc, c'est cette illustre Nation qui, par un aveugle amour de l'Egalité, et après avoir rempli l'Univers de ses pompes, a pris tout-à-coup pour devise et pour signe de gloire, pour appareil et pour magnificence *la sans-culotterie et le sans-culottisme.* Quelle chûte! juste Ciel! quelle dégradation! Et c'est volontairement, c'est par

système qu'on rabaisse à tel point une Nation ! Et c'est pour honorer l'Egalité qu'on se livre à ces bizarres idées !

Aménité, pureté, séduction des manières, qu'allez-vous aussi devenir ? Vous étiez l'accompagnement des plus douces affections de l'ame et leur touchant interprète; vous les entreteniez même ces douces affections, en offrant à tous les regards les formes attrayantes de la politesse et de la bonté. Vous êtes disparues, et l'homme semble réduit à ses premiers élémens, à ces fortes passions qui appartiennent au Sauvage comme à l'Etre civilisé.

Et comme on s'est trompé, comme on a mal connu l'état social lorsqu'on a voulu jeter du mépris sur le systême entier des égards ! Il n'a été inventé ce systême ingénieux que pour tracer une ligne de défense autour de l'amour-

propre : c'est un autre Vauban qui l'a conçu, afin de protéger et de couvrir les postes les plus avancés de notre nature morale, nos prétentions et nos vanités.

Mais une Puissance dévastatrice n'a rien épargné, et c'est du sein même de notre civilisation qu'elle s'est élevée.

Beautés de la Langue Française, vous méritez bien aussi nos regrets. Vous brilliez encore de tous les ornemens dont le génie de tant d'Orateurs vous avoit enrichies, lorsque des barbares sont venus vous lacérer et vous mutiler. Ils l'ont fait servir cette Langue élevée aux plus ignobles querelles. Comment pourra-t-elle reparoître avec dignité ? Ils l'ont forcée à devenir l'interprète de leurs idées sauvages et de leurs farouches passions. Comment pourra-t-elle exprimer désormais toutes les finesses de l'esprit,

toutes les délicatesses du sentiment? Ils l'ont façonnée pour la haine et pour l'insulte. Comment pourra-t-elle représenter encore et l'amour et la compassion? Ils ont effacé toutes ses nuances. Comment pourra-t-elle peindre le cœur de l'homme, ou comment pourra-t-elle dessiner la Nature et ses variétés innombrables?

Mais les nuances sont des gradations, et la loi de l'Egalité pourroit bien aussi les proscrire.

Feroit-on valoir à la louange de nos Orateurs de tribunes les nouveaux mots qu'ils ont jetés dans la langue dont ils font usage; ces verbes sur-tout en quantité, et qui atteignent si brusquement à toute espèce de but; mais ces verbes de leur invention ou de leur industrie, en abrégeant leurs phrases, en accélérant leurs mouvemens, nous rappellent

souvent la rapidité du vautour impatient de saisir sa proie.

Bientôt, à l'aide de tant de rudesse, tout le monde parlera de même; mais on le veut, on le souhaite. *De même* et tout *de même*, voilà la devise du tems. Certes, avec un semblable goût, il ne nous falloit pas une si riche demeure; et l'Univers, avec ses diverses parures, avec ses renouvellemens de scènes, étoit trop beau pour nous. Il ne nous falloit pas sur-tout une nature continuellement perfectible; et nous ferions bien de l'arrêter à ses premiers progrès, afin de jouir du plaisir d'être pareils et sans cesse pareils.

Les habitans des rives de l'Orénoque serrent entre deux planches les tempes de leurs enfans au moment de leur naissance; pourquoi ne nous propose-t-on pas de suivre cet exemple, afin de nous

rendre ainsi tous égaux en esprit, tous égaux en entendement? A quelles erreurs, à quels déréglemens d'imagination n'est-on pas conduit, quand on veut tout renouveller, tout changer à-la-fois dans l'ordre social, principes, instituts, usages, opinions, préjugés, habitudes; les rapports, les liens, les devoirs et les droits.

L'ancienneté de notre âge ne devoit-elle pas donner de la défiance sur le mérite des idées qui se trouvent en opposition avec les maximes consacrées par l'expérience? Seroit-ce donc les yeux fermés que tant d'observateurs attentifs, tant d'hommes de génie auroient traversé l'espace immense des tems? Comment n'auroient-ils jamais apperçu tout ce que pouvoit valoir en félicité l'Egalité absolue, l'Egalité parfaite? On avoit pénétré le systéme du Monde physique, on avoit découvert les loix qui dirigent avec

régularité les mouvemens de tous les corps célestes, on avoit enlevé du milieu des ténèbres de la Nature tant d'autres secrets dont les abords paroissoient inaccessibles; comment, en s'occupant continuellement des intérêts du Monde moral et politique; comment, en examinant, en étudiant sans cesse les forces et les ressorts dont il est composé; comment n'auroit-on jamais vu que le bonheur social dépendoit d'une seule idée, d'une idée à la vérité au-dessus de tous les esprits dans son abstraction métaphysique, mais pourtant si commune et si simple dans son usage et dans son application? Ah ! périsse à jamais le règne de la philosophie, si, par une domination capricieuse, elle vouloit sans cesse nous donner de nouvelles loix; si elle vouloit, tous les siècles, établir, commencer une nouvelle dynastie d'opinions et de principes. J'aime mieux le simple bon sens; il tient au génie par l'expérience, et à la

sagesse par sa marche mesurée. Il unit tous les objets par des liens réels, et ne décrit point un cercle dans le vuide des abstractions. N'étant pas d'ailleurs égaré par la vaine gloire, n'ayant pas l'ambition de l'originalité, il prend sa part dans la riche accumulation de lumières et de saines idées qui nous ont été transmises par la succession des tems.

Les hommes systématiques ont un moyen de séduction dont ils savent bien se servir. Ils ont toujours l'air d'être occupés des intérêts du genre humain. Et ce n'est pas que, doués d'une ame privilégiée, ils soient susceptibles d'une compassion universelle; ce n'est pas même qu'ils soient plus touchés que d'autres des malheurs publics : leur imagination au contraire les enlève aux sentimens profonds; et, dans leurs courses vagabondes, ils n'ont guère le tems d'aimer. Mais le genre humain convient à leurs

idées purement spéculatives; ils s'attachent à lui pour la commodité de leur esprit; et comme sa vaste existence appartient à l'avenir de même qu'au présent, ils n'ont point d'époque assignée pour répondre de leurs essais et pour acquitter leurs promesses.

C'est ainsi que les Défenseurs de l'Egalité, en voyant les désastres dont elle est l'origine, en appellent aux siècles futurs, et demandent à compter avec la postérité. Ils ne craignent point un tribunal dont ils n'entendront pas les jugemens; et tranquillisés par cette pensée, ils donnent chaque jour une nouvelle extension à leurs principes, et c'est pour l'amour du genre humain qu'ils mettent en effroi toute la Terre.

Je ne ferai point ici de tableaux; ils seroient déplacés dans un Traité philosophique. Il est d'ailleurs des dangers,

il est des malheurs, il est des crimes qui n'ont besoin d'aucun peintre; et ce n'est pas au moment où les feux de l'Etna ravagent la campagne, ébranlent les cités, que l'on s'arrête à le décrire. Ce sont les premières causes que nous cherchions; et comme, en morale et en politique, elles tiennent à des idées, subtiles en apparence, mais infiniment substancielles dans leur action, nous devions éviter tout ce qui pouvoit distraire de l'attention qu'elles exigent.

Je jette seulement un regard sur les hommes qui ont amené les premiers, par leur doctrine, l'exagération de l'Egalité. Ils ne s'attendoient pas à tant de déférence, et ils auroient été contens d'assurer leur célébrité et de porter au loin leur renommée. On les a crus plus qu'ils ne vouloient, et ils gémiroient aujourd'hui de la foi trop crédule de leurs aveugles sectateurs.

Digitized by Google

Ils n'ont pas moins préparé l'union monstrueuse des idées philosophiques avec les plus violentes passions, union qui semble rappeler le Pacte criminel dont nous parle la Bible, le mariage des Anges avec les Filles des Hommes. Il fut la cause du Déluge, il fut l'avant-coureur du bouleversement de la Terre; et dans le rapprochement que je viens de faire, c'est un trait de ressemblance de plus.

Je finis. Nous avons voulu prouver que l'Egalité, au milieu d'une immense population, éloigneroit constamment du but qu'on doit se proposer dans une association politique; et en étudiant une si importante question, notre propre croyance à cette vérité s'est accrue. Il faut ou renoncer à l'espérance d'une Constitution qui serve de défense à l'ordre public, à la liberté et aux vertus les plus douces et les plus sociables, ou

choisir entre les diverses gradations de rangs, celles qui peuvent le mieux convenir à l'Etat dont on veut former le Gouvernement.

Ces gradations sont en grand nombre; la dignité Royale est la plus imposante de toutes : mais il en est d'autres encore; car les distinctions de propriétés, de naissance, de fortune et d'éducation; les supériorités de mœurs, les supériorités d'âge, la considération attachée aux places ou par leur durée ou par d'autres attributs, la hiérarchie des Pouvoirs distinctement prononcée, et soutenue en même tems par des prérogatives réelles et par les divers signes extérieurs propres à donner du relief aux Chefs de l'Etat, toutes ces circonstances sont autant de préparatifs aux idées et aux sentimens de respect; et en les réunissant, en affoiblissant les résistances, on peut, selon la nature d'un pays, selon son

étendue ou sa division, atteindre à l'harmonie sociale et à l'existence d'un Gouvernement.

Qu'on y pense, et l'on verra que la plus importante partie de la science politique consiste à régler avec sagesse les gradations dont l'ordre social se compose. Le grand mérite de la Constitution Anglaise et son principe conservateur, c'est d'avoir pris sur l'Egalité ce qu'il falloit et rien au-delà. Mais la plus funeste des exagérations est celle qui tend à une Démocratie parfaite par un nivellement absolu. Il n'y a plus alors de société régulière, et toute espérance d'ordre est perdue.

On n'accordera jamais l'obéissance avec la parité des prétentions; on n'accordera jamais l'unité, la régularité de l'administration avec l'action universelle des volontés; on n'accordera jamais la

tranquillité intérieure avec le bouillonnement continuel de tous les amour-propres et de toutes les rivalités. Enfin, toute Autorité prise dans l'opinion, et qui ne s'aide pas de moyens tyranniques, sera toujours incompatible avec cette familiarité générale et monotone, l'une des dépendances de l'Egalité parfaite; car l'ordre social est un composé de moralités et de moralités délicates; comme notre imagination, comme notre ame, comme l'esprit sur lequel leur pouvoir doit agir.

La Chine contient dix fois plus d'habitans que la France, et il y règne un grand ordre sous un Gouvernement doux. Une des principales causes de ce phénomène politique est attribuée au système d'égards consacré par la loi. Un rituel en autorité depuis deux mille ans contient le protocole de tous les signes de respect et de déférence que les Chinois

se doivent mutuellement, selon leur état, leurs charges et leurs professions, et ce rituel est aussi généralement connu qu'exactement observé. Sans doute les niveleurs de France trouveroient tout cela de la servitude ; mais on connoit aujourd'hui parfaitement le résultat de leur système de familiarité universelle, le résultat de leur haine pour toutes les idées de gradation ; on le connoit ce résultat, et l'on ne peut y songer sans effroi.

On dédaigne aussi toutes les Autorités intermédiaires, on méprise leur assistance, lorsque la Dictature est remise à une seule passion, à une passion dans toute la vigueur de sa jeunesse ; mais cette espèce de domination n'a qu'un moment de règne, qu'un moment dans ce cours immense de siècles et d'années auquel les loix sociales et les Constitutions politiques sont destinées.

Les

Les Novateurs de la France, dans leurs discours, dans leurs combats en faveur de l'Egalité parfaite, ont cru qu'ils atteignoient au dernier terme de la Philosophie; mais s'ils avoient pu se placer à ce haut point d'élévation où toutes les vérités se découvrent, s'ils avoient pu seulement y envoyer leurs Députés ou leurs Commissaires, ils auroient appris qu'ils délaissoient les réalités pour courir en Chevaliers errans après une ombre mensongère.

On ne veut pas le voir; mais il faut oser le dire, il n'y a d'Egalité que pour le néant et la mort; mais par-tout où la vie, par-tout où le mouvement commence, les gradations sont essentiellement nécessaires. L'Auteur du Monde en a jugé ainsi. Nous pouvons bien l'en croire.

Et ce qu'il y a de plus beau dans notre

existence morale, c'est de pouvoir, du rapide instant de la vie, c'est de pouvoir de l'étroite enceinte où nous a placés la destinée, rapprocher nos combinaisons du génie de la Nature, et les unir, par quelque point, à ces merveilles étonnantes qui nous ont précédés et qui nous suivront.

Mais nous le chercherons en vain cet accord, si nous abandonnons les loix de la morale; car elles forment un lien entre les idées et les sentimens des hommes, entre les hommes et l'ordre universel, entre la Terre et le Ciel. C'est près de ces loix qu'il faut cultiver le bonheur, si l'on veut qu'il prospère, si l'on veut qu'il se maintienne, si l'on veut qu'il résiste aux orages de la vie et aux efforts impétueux de nos diverses passions. O toi qui l'as fondée cette morale sainte, et pour affermir nos pas chancelans, et pour fixer les incertitudes de

notre esprit, Dieu protecteur du Monde, soutiens ce beau systême et défends-le contre les atteintes de ses ambitieux ennemis. Ils veulent mettre leur sagesse à la place de la tienne ; ils veulent opposer leurs œuvres fragiles à l'éternité de tes faits. Ton immensité pèse sur leur orgueil ; et dans leur délire d'Egalité absolue, un Etre Suprême les importune, et déjà peut-être ils le trouvent de trop au milieu de leurs raisonnemens et de leurs principes. Mais lorsque ses autels et ses temples s'ébranlent, les hommes sensibles, les hommes reconnoissans lui resteront fidèles, et ils se jetteront dans l'arche au moment du déluge moral qui menace la Terre, afin de transmettre aux générations nouvelles les opinions religieuses et consolatrices dont on voudroit interrompre le cours.

J'offre à la méditation des esprits sages ces différentes réflexions. Heureux si je

pouvois croire à leur utilité! Heureux si par hasard elles abrégeoient, fût-ce de quelques jours seulement, le tems que l'expérience exige pour instruire les hommes par le malheur!

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE DES SECTIONS

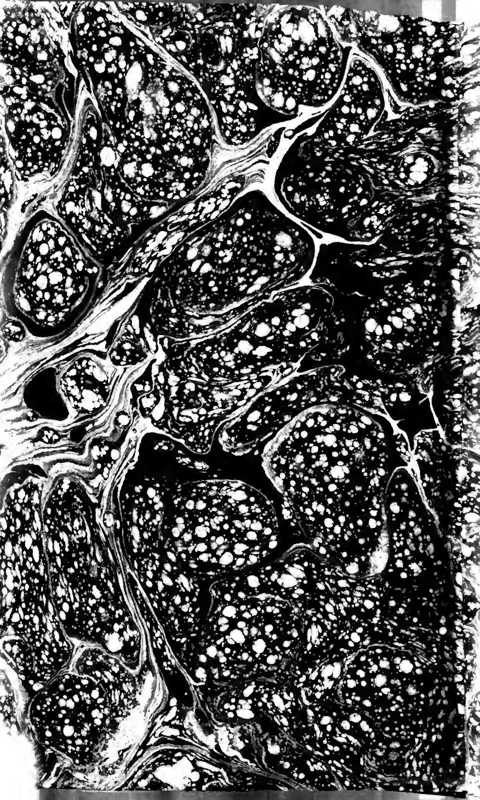
Contenues dans le Tome quatrième.

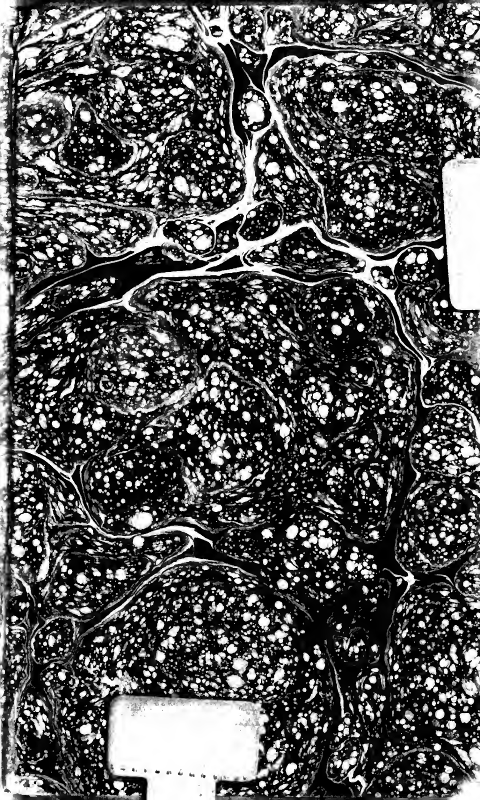
Fin de la Table.

569210

Digitized by Google

Digitized by Google







Digitized by Google